

COMMUNE DE
SAUVEFERRE DE BEARN
 DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES
 SERVICE DEPARTEMENTAL DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE
 DES PYRENEES ATLANTIQUES

ZONE DE PROTECTION DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL, URBAIN ET PAYSAGER

Z.P.A.U.P. DE
SAUVEFERRE DE BEARN

RAPPORT DE PRESENTATION

<i>Approbation du projet de Z.P.A.U.P. par délibération du Conseil Municipal</i>	<i>2 Mars 2004</i>
<i>Mise à l'enquête publique</i>	<i>19 Juillet au 19 Aout 2004</i>
<i>Commission Régionale du Patrimoine et des Sites</i>	
<i>Approbation par délibération du Conseil Municipal</i>	
<i>Approbation du Préfet de Région</i>	

SOMMAIRE

A/ ETAT DES LIEUX	3
I – APPROCHE GEOGRAPHIQUE	4
I/1 - GEOMORPHOLOGIE DU SITE	4
I/2 - RELIEF – ECHELLE COMMUNALE	5
I/3 – COUVERTURE VEGETALE	6
I/4 – RESEAU VIAIRE	7
I/5 – OCCUPATION BATI	8
I/6 – BLOC DIAGRAMME	9
I/7 – UNITES PAYSAGERES	10
I/8 – PERSPECTIVES ET POINTS DE VUE SUR LE BOURG	12
II REPORTAGE	14
II/1 – LE NORD DE LA COMMUNE (VALLEE DE L'HEURE)	15
II/2 - L'HABITAT	16
II/3 – LES LIMITES DU BOURG	17
II/4 – L'ENTREE NORD DU BOURG	18
II/5 – LE BOURG SURPLOMBANT LE GAVE	19
II/6 – LES CHEMINEMENTS DE L'ILE DE GLERE	20
III – ETUDE ARCHITECTURALE ET URBAINE	21
III/1 – FORME URBAINE ET ESPACES PUBLICS DU BOURG	21
a/ L'Histoire	
b/ L'évolution de la forme urbaine	
c/ Les différentes typologies d'espaces publics	
d/ Le rôle du végétal dans le bourg	
III/2 – ETUDE ARCHITECTURALE	39
a/ Les typologies architecturales	
b/ Les modes d'implantation	
c/ Les hauteurs des constructions	
d/ Les matériaux	
e/ Les détails d'architecture	
B/ ENJEUX ET OUTILS DE PROTECTIONS	53
I – LES TENDANCES D'EVOLUTION	54
I/1 – INVENTAIRE DES PROPRIETES COMMUNALES	54
II – LES ENJEUX URBAINS ET PAYSAGERS	55
II/1 – ENJEUX A L'ECHELLE DU TERRITOIRE COMMUNAL	58
II/2 – ENJEUX A L'ECHELLE DE LA CITE MEDIEVALE	65
II/3 – ENJEUX A L'ECHELLE DE LA FRICHE INDUSTRIELLE	73
III – ENTITES DU SITE ET OUTILS DE PROTECTIONS	75
III/1 – LES PROTECTIONS EXISTANTES	75
III/2 – LES OUTILS DE PROTECTIONS ENVISAGES	77
C/ DELIMITATION ET OBJETIF DE LA Z.P.A.U.P.	79
I/1 – LE PERIMETRE DE LA Z.P.A.U.P.	79
I/2 – LES OBJECTIFS DE PROTECTION DE LA Z.P.A.U.P.	80



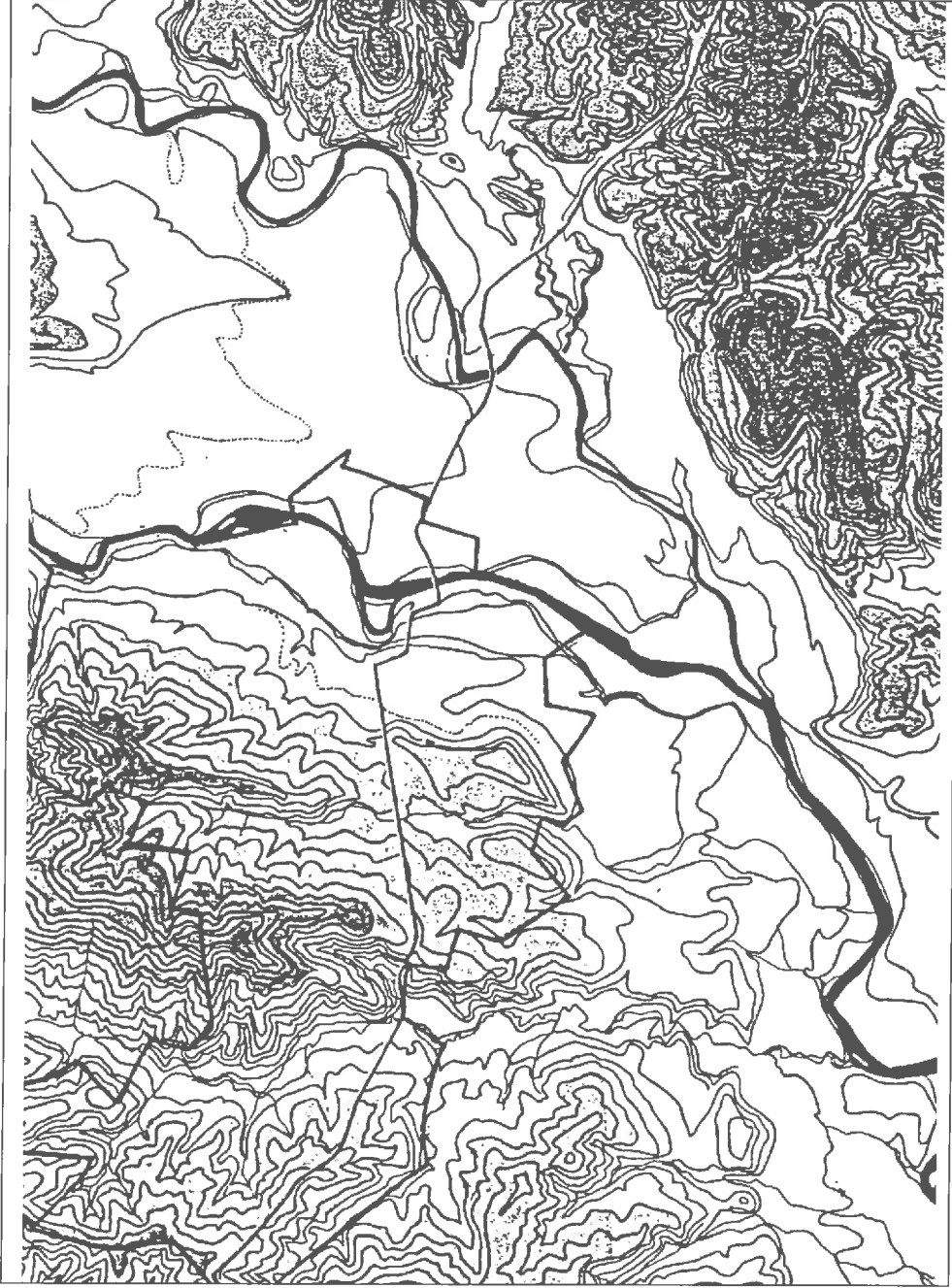
La commune de SAUVETERRE de BEARN se situe dans le Sud Ouest de la France, à mi distance entre les villes de BAYONNE et de PAU, face à la chaîne de montagne des Pyrénées.

I - APPROCHE GEOGRAPHIQUE

I / 1 - Géomorphologie du site – échelle intercommunale

La commune de Sauveterre de Béarn se situe à la confluence entre le Gave d'Oloron et le Saison. Cette confluence détermine une « dépression », une plaine alluviale cernée par les collines du Béarn au Nord et les contre-forts du Pays Basque au Sud.

Au Nord du Gave, le territoire de la commune est constitué par les derniers reliefs du plateau vallonné du Béarn, qui prennent la forme de lignes de crêtes qui s'abaissent progressivement vers l'Ouest, et de terrasses alluviales, nettement marquées, aux abords du Gave.

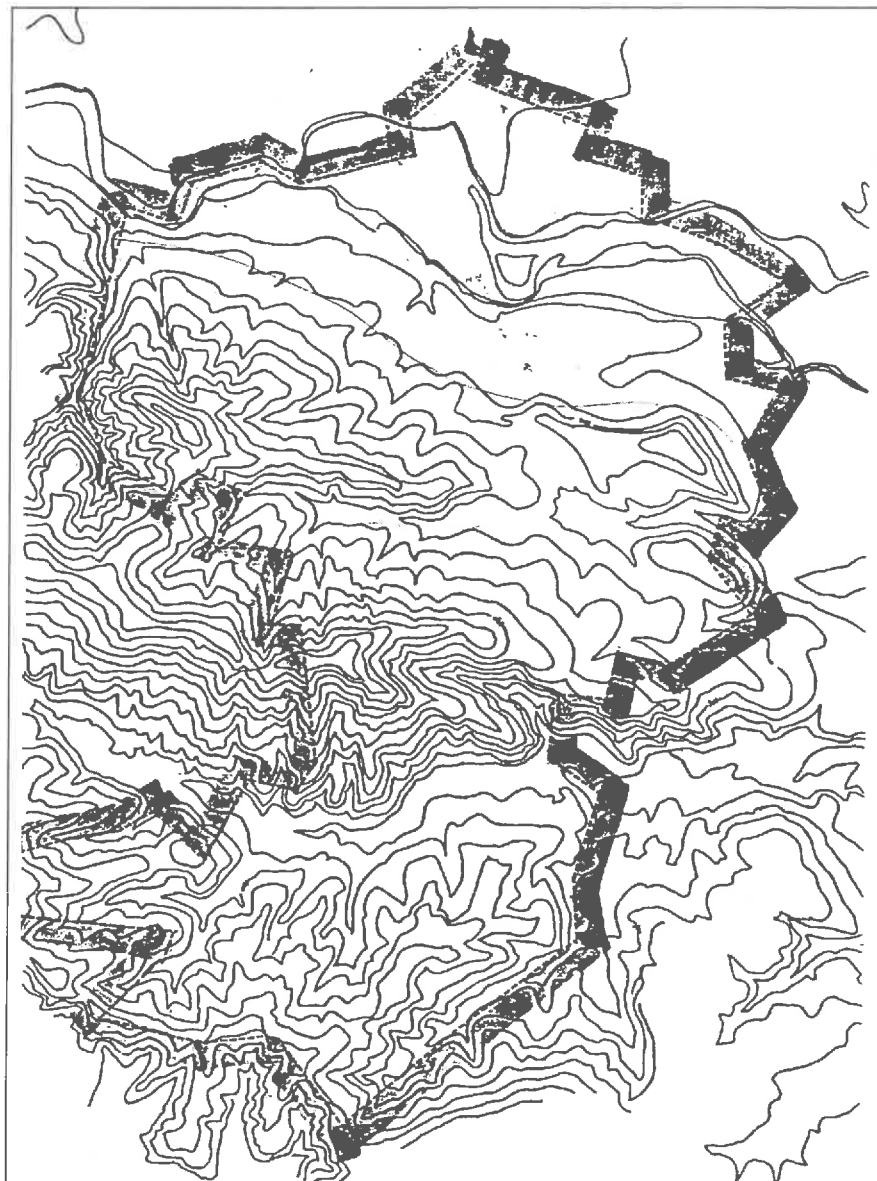


I / 2 – Relief – échelle communale

Le relief, à l'échelle du territoire communal de Sauveterre, s'organise selon deux ensembles principaux :

- **La vallée du Gave d'Oloron.** Le lit large du Gave est constitué de 3 terrasses alluviales, qui s'étagent progressivement vers les crêtes du versant Nord de la vallée. Au niveau de Sauveterre, le Gave se confronte plus durement au relief, réduisant les terrasses à un promontoire sur lequel prend place le bourg.

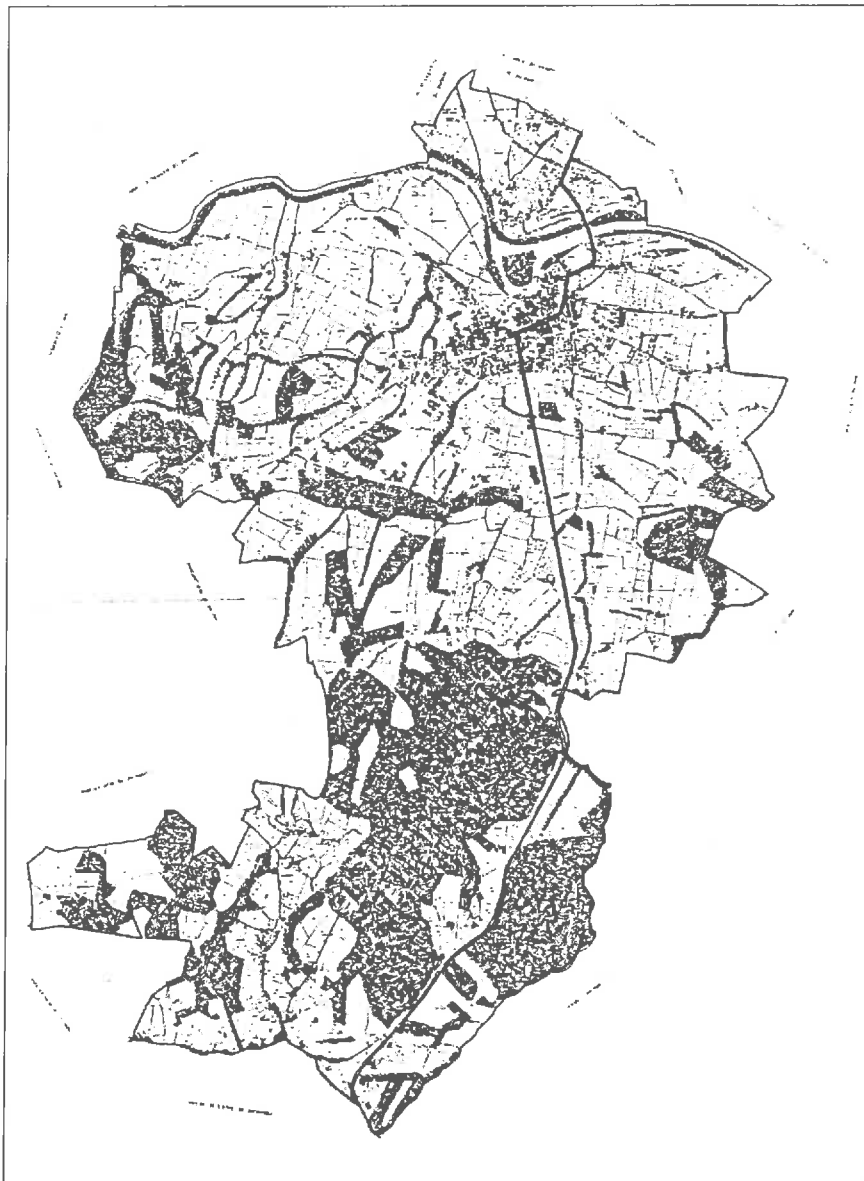
- **Les lignes de crêtes.** Le plateau, au Nord du Gave, occupe les $\frac{3}{4}$ de la surface communale. Il est fortement découpé par les vallées de l'Héruré et de l'Arrioutèque, qui dégagent 3 lignes de crêtes successives qui redécoupent le territoire de la commune dans le sens Nord-Sud.



I/3 – Couverture végétale

La couverture végétale de la commune est répartie selon 3 terroirs différents :

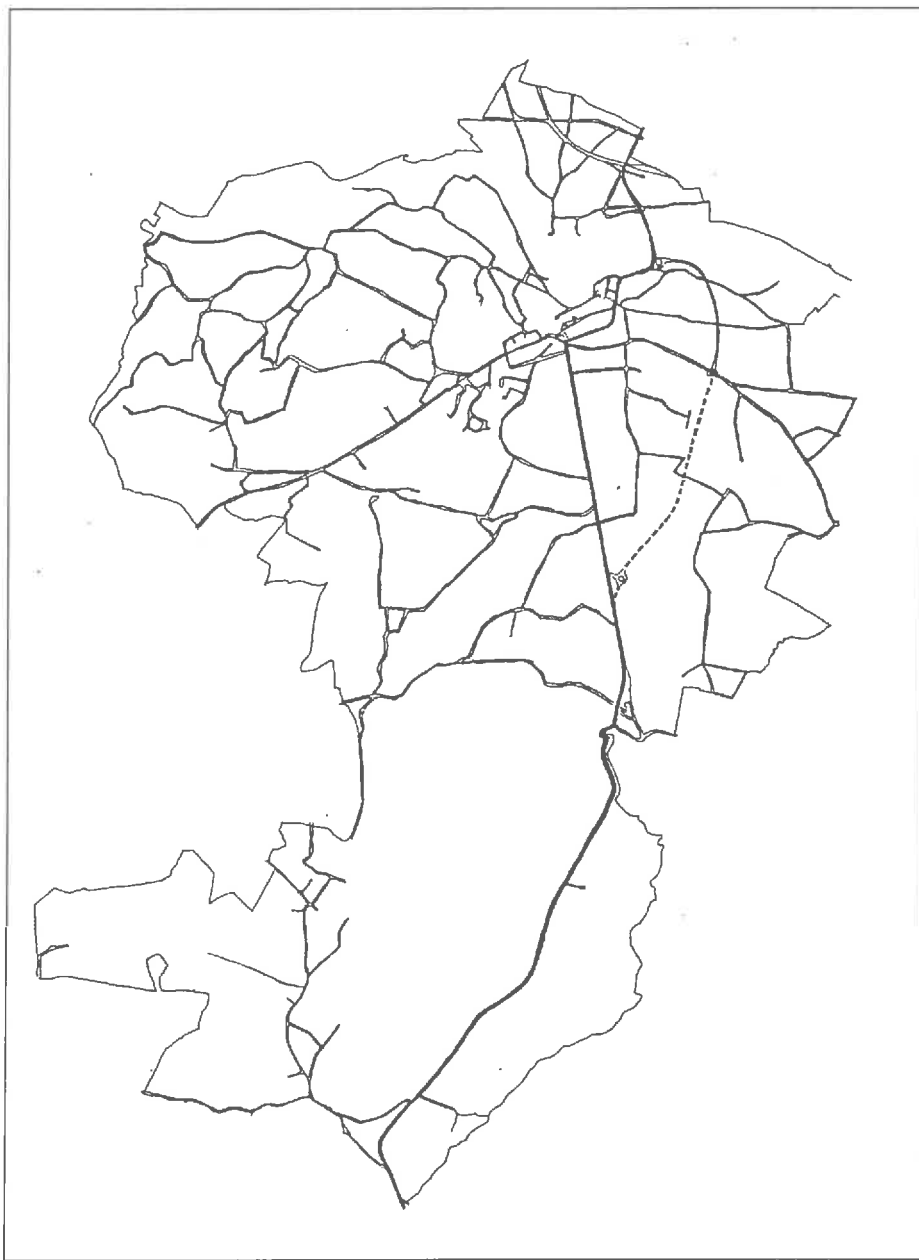
- Dans la partie Nord, composée de crêtes et de vallées, la présence de bois de chênes et de châtaigniers est importante, particulièrement sur les versants exposés au Nord. Les pâtures se concentrent, elles, sur les versants Sud et les fonds de vallées.
- Au Sud, les plateaux et les terrasses sont voués principalement à la maïsiculture avec un peu de polyculture où subsistent quelques haies bocagères qui soulignent le parcellaire et les inflexions du relief.
- Le long du Gave, on note la présence d'une ripisylve, composée de frênes, d'aulnes et de saules et accompagnée à ses abords par des prés et des friches.



Le réseau des routes est principalement axé sur Sauveterre. Il prend la forme caractéristique en étoile, qui permet de desservir tout le territoire Sud de la commune autour du Gave et dans la vallée de l'Arrioutèque. En revanche la partie Nord de la commune est très peu « irriguée », ce qui traduit sa faible occupation par l'habitat.

La RD 933 traverse la commune du Nord au Sud, perpendiculairement aux lignes de crêtes successives. Elle constitue, donc, un mode privilégié de découverte du territoire communal. La mise en place de la déviation par l'Ouest, permet d'éviter le centre du bourg et rattrape la RD 933 très largement au Nord. Elle offre une nouvelle entrée Ouest dans le bourg.

Le RD 933 constitue la seule traversée du Gave au niveau de la commune.



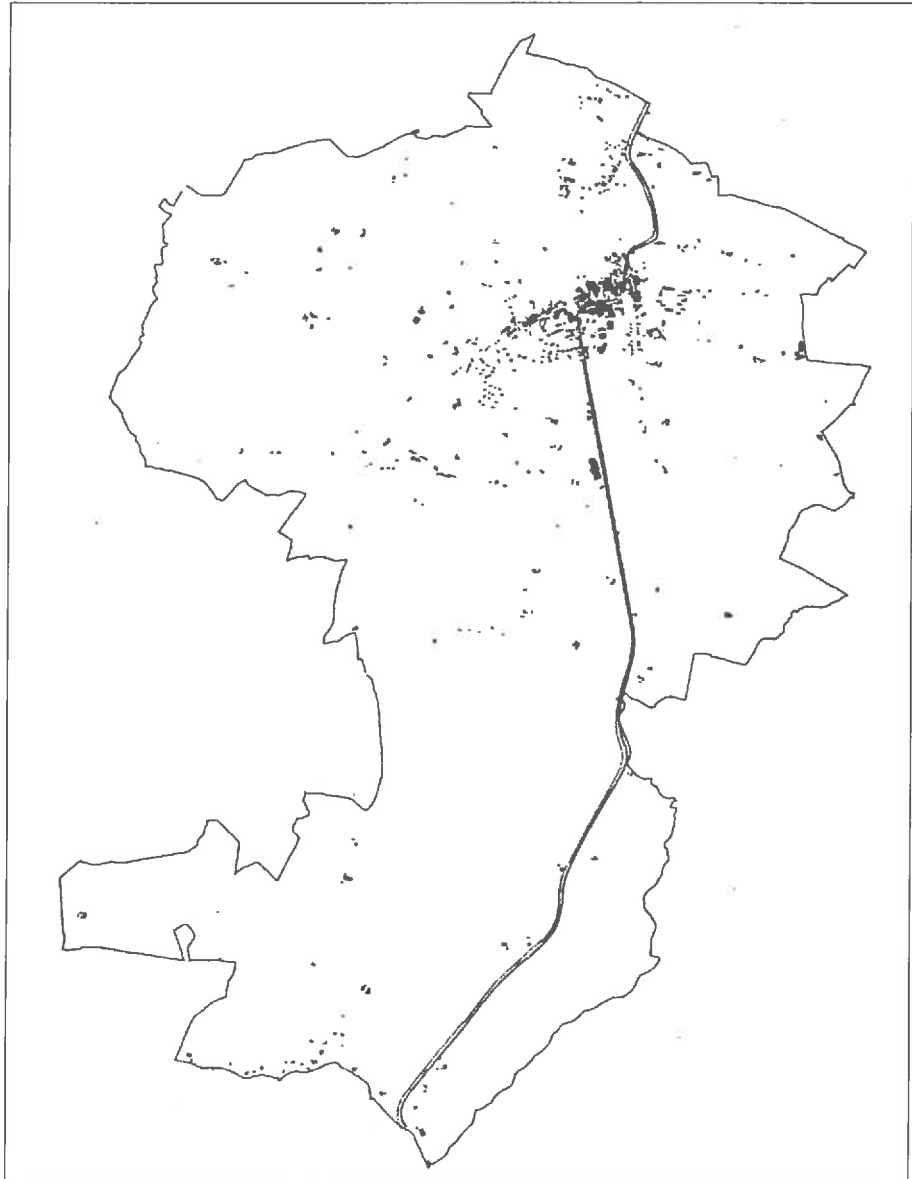
I/5 – Occupation bâti

Dans la continuité des analyses précédentes, on se rend compte que le bâti occupe lui aussi principalement la moitié Sud de la commune, autour du bourg de Sauveterre.

Ce dernier se déploie autour du méandre du Gave, en haut du « glacis » de trente mètres, au bord duquel est implantée l'église, la mairie et la tour Montréal. Cette implantation reflète la valeur stratégique et défensive du site.

Les constructions récentes prolongent cette logique, en s'implantant prioritairement sur les points hauts (coteaux bien exposés, rebords de terrasses et lignes de crêtes)

A l'Est, le bâti, plus diffus, est constitué de petits hameaux et de grosses fermes, entourées de parcs boisés.

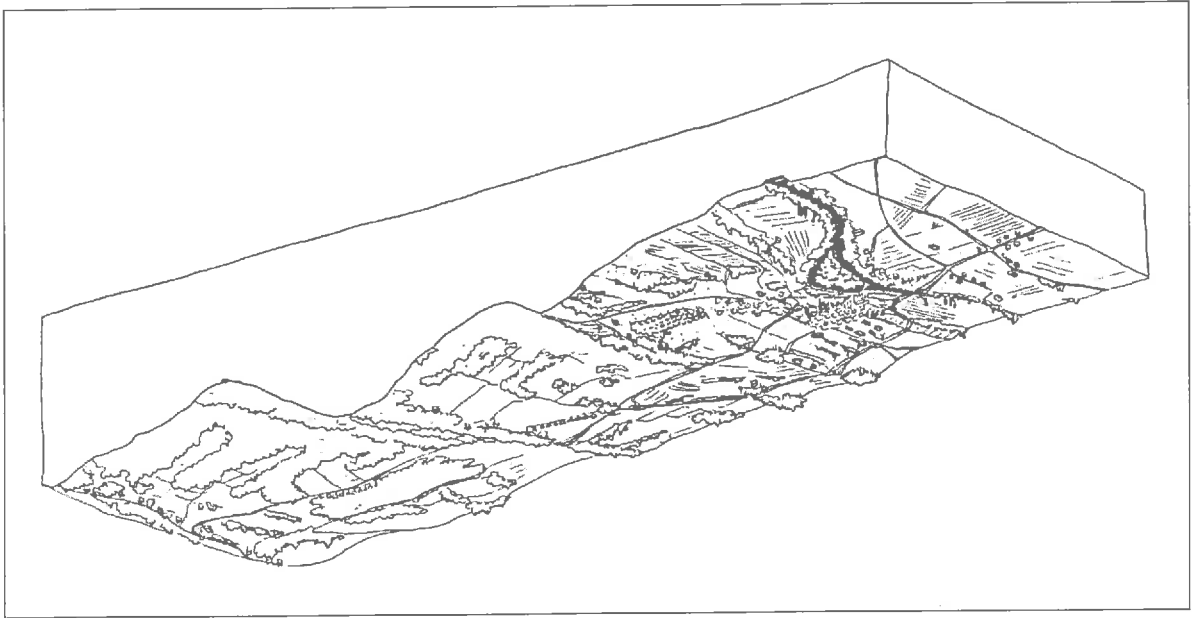


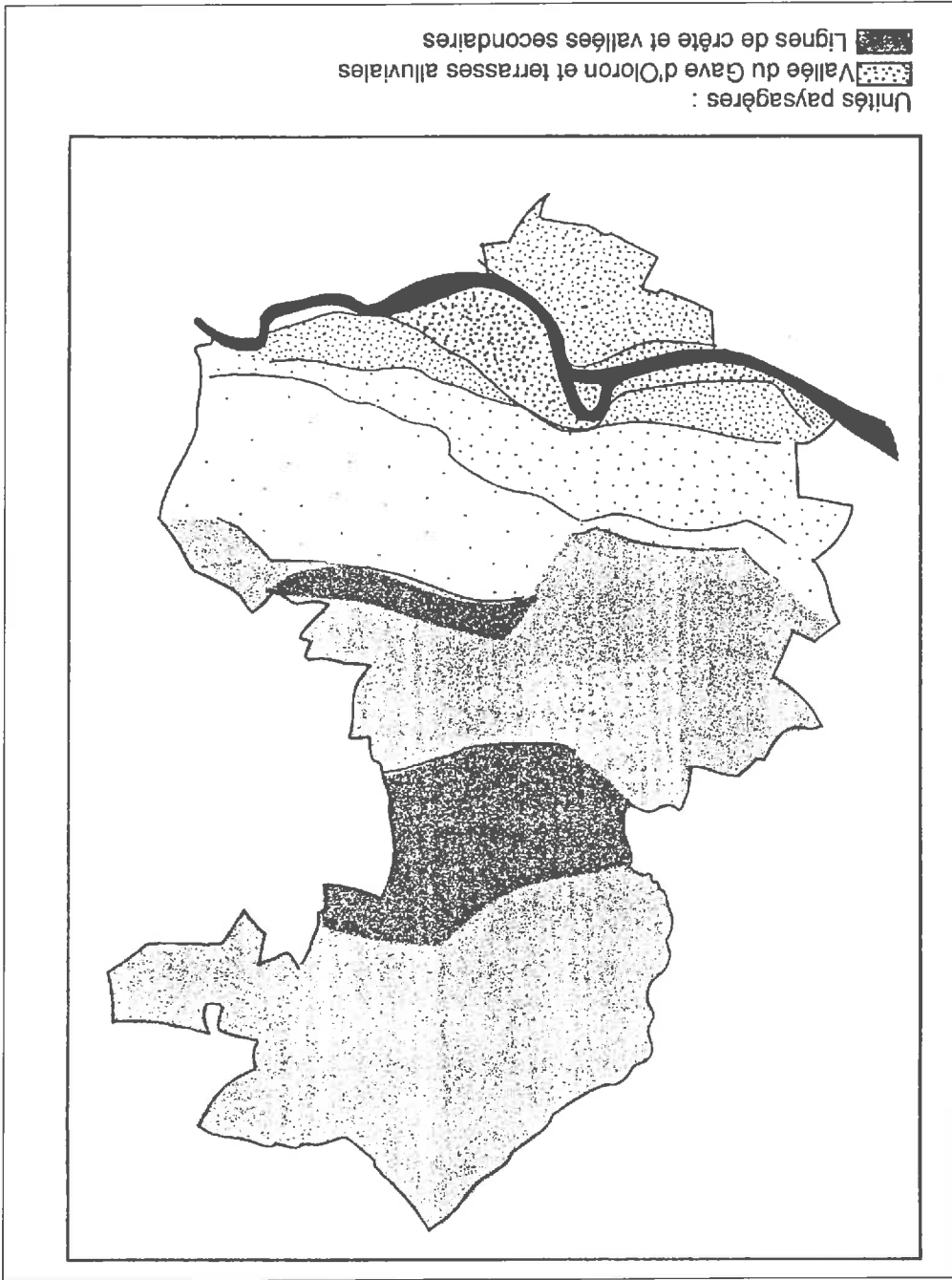
I / 6- Bloc diagramme

Ce bloc diagramme permet de mettre en évidence les grandes structures paysagères de la commune de Sauveterre de Béarn :

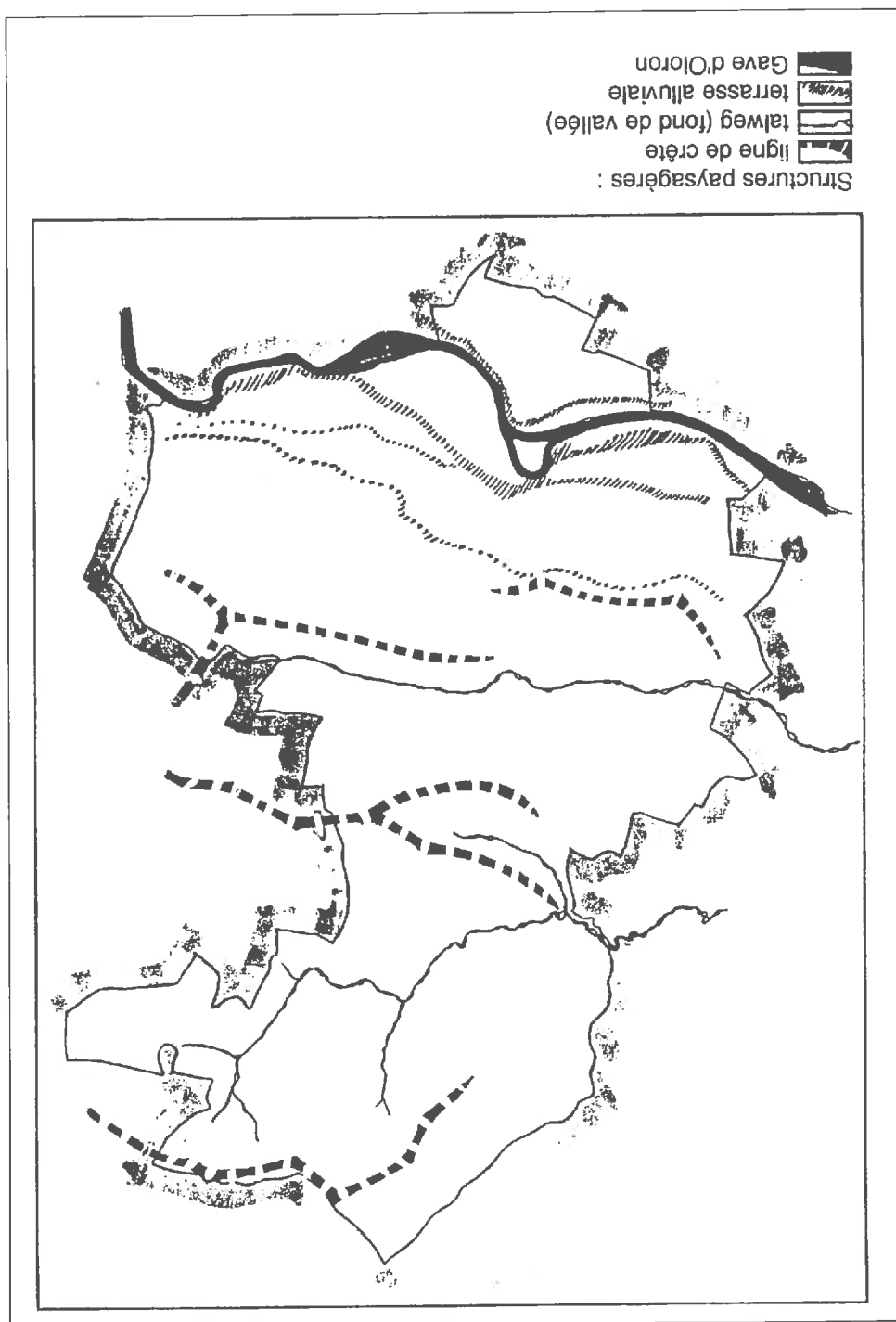
- la vallée du Gave d'Oloron, les terrasses alluviales et le méandre autour duquel se déploie le bourg concentrent la majeure partie des problématiques paysagères qui concernent le territoire de la commune. C'est à la fois, le centre d'habitat, le contact avec la rivière, l'ouverture sur les territoires environnants, de la vallée du Saison au Pays Basque.
- La succession des lignes de crêtes et des vallées de l'Héuré et de l'Arritègue compose des paysages plus fermés, avec un habitat plus diffus, perdu au milieu des parcelles agricoles et boisées.

L'ensemble est traversé, perpendiculairement, par la RD 933, au tracé rectiligne invariable.





Unités paysagères :
Vallée du Gave d'Oloron et terrasses alluviales
Lignes de crête et vallées secondaires



1.01 - Les "cônes de vue" remarquables.

Le bourg de Sauveterre de Béarn bénéficie d'une forme urbaine caractéristique dont la silhouette perçue depuis la périphérie du Bourg constitue une valeur patrimoniale à part entière, indépendamment des différentes architectures qui la composent. Ainsi nous distinguons clairement le noyau médiéval limité par le glacis des remparts au Sud ainsi que par les rues du Pont et du Temple à l'Ouest et au Nord. Le clocher de l'Eglise Saint André émerge de cet ensemble dense et massif. Les extensions qui se sont opérées au-delà du noyau historique sont à la fois relativement denses et homogènes et ne perturbent pas aujourd'hui la lisibilité de l'ensemble. Cette perception du bourg dans son ensemble fait à partir d'un certain nombre de points de vues privilégiés aux abords du Bourg. Ces cônes de vue méritent d'être préservés et mis en valeur tant du point de vue de l'architecture que de la gestion du végétal. Ces cônes de vue sont les suivants :

Perspective 1 : Découverte du Bourg depuis le sommet de la côte Nord.

Éléments caractéristiques :

- Perception du noyau historique sur fond de chaîne pyrénéenne.
- Présence très forte du clocher de l'Eglise Saint André comme élément de central.
- Limite d'urbanisation très marquée au bas de la côte, induisant une très bonne perception de l'entrée dans le Bourg.

Principaux enjeux à l'intérieur du "cône de vue" :

- Maintenir la perception contrastée de l'entrée dans le Bourg.
- Au niveau des quartiers récents éviter une architecture en opposition avec la silhouette historique du Bourg.

Perspective 2 : Découverte du Bourg depuis la rive gauche du Gave, au niveau du Pont du RD 933.

Éléments caractéristiques :

- Perception des remparts et du front bâti historique en terrasse sur le Gave.
 - Présence d'architectures très forte comme la Tour Montréal, l'Eglise Saint André, les remparts, le château de Gaston Phébus
 - Vision fugitive sur le Gave et sur l'île de la Glère.
- Principaux enjeux à l'intérieur du "cône de vue" :**
- Maintenir cette perception qui constitue un élément fortement attractif depuis la RD 933.

1.02 - Les "Entrées de bourg".

De la qualité des Entrées dans le Bourg dépend pour partie la lisibilité donc la qualité de l'inscription de la Ville dans son territoire. A Sauveterre, ces "Entrées" au nombre de quatre, se répartissent aux quatre points cardinaux. Nous distinguons :

L'Entrée Nord. (Sur l'ancienne RD 933, route de Salies de Béarn)

Éléments caractéristiques :

- Déjà évoqué en 1.01. Grande lisibilité, effet de relief permettant une vue plongeante vers le Bourg.

L'entrée Ouest. (Sur le contournement Est du Bourg.)

Éléments caractéristiques :

- Pas de perception directe du cœur historique. Hors périmètre de la ZPPAUP, projet de zone d'activité à proximité de la voie de contournement.

Principaux enjeux :

- Recalibrer et requalifier une ancienne voie communale de quartier afin qu'elle devienne un axe structurant d'entrée dans le Bourg.

L'Entrée Sud. (Sur l'actuel RD 933), route de Saint Palais vers l'Espagne

Éléments caractéristiques :

- Un effet de rampe en balcon sur la vallée qui monte vers le cœur historique du Bourg.
- Un alignement de platanes de qualité côté aval.
- Présence de murs-terrasses en pierre côté amont.
- Pas de possibilité d'extensions bâties aux abords immédiats de la rue.

L'Entrée Est (Sur la RD 23 vers Orthez)

Éléments caractéristiques :

- Un effet de relief permettant une vue plongeante vers le Bourg.
- Une succession naturelle d'effets de "seuils" rythmant l'entrée dans le Bourg. (Franchissement du ruisseau de Lagardette avec un effet de "porte végétale" liée à la présence d'un parc privé. Resserrément de la rue Pannecau et déviation par l'allée des soupirs.)

II - REPORTAGE

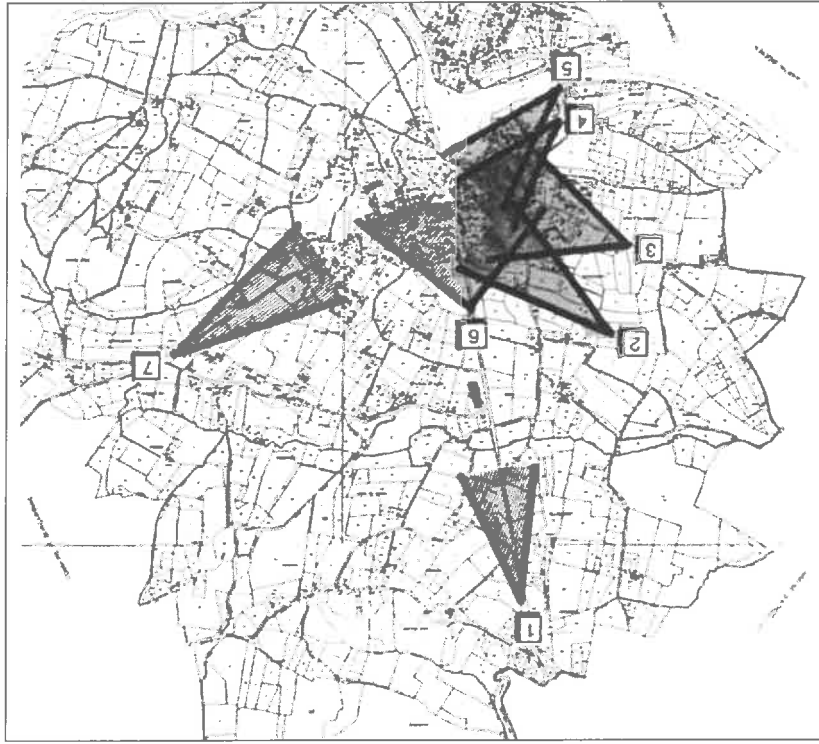
1 – Arrivée sur Sauveterre depuis le Nord par la RD 933 en amont de la déviation. Perception du clocher de l'église uniquement.
2 – Débouché sur la terrasse du bourg depuis la déviation. Découverte de la silhouette du bourg ancien avec les faubourg XIX^e siècle et au premier plan les extensions récentes (équipements sportifs, collège, pavillonnaire)

3 – Le giratoire d'entrée Ouest. Perception du bourg compact en fond de perspective de la voie d'entrée.

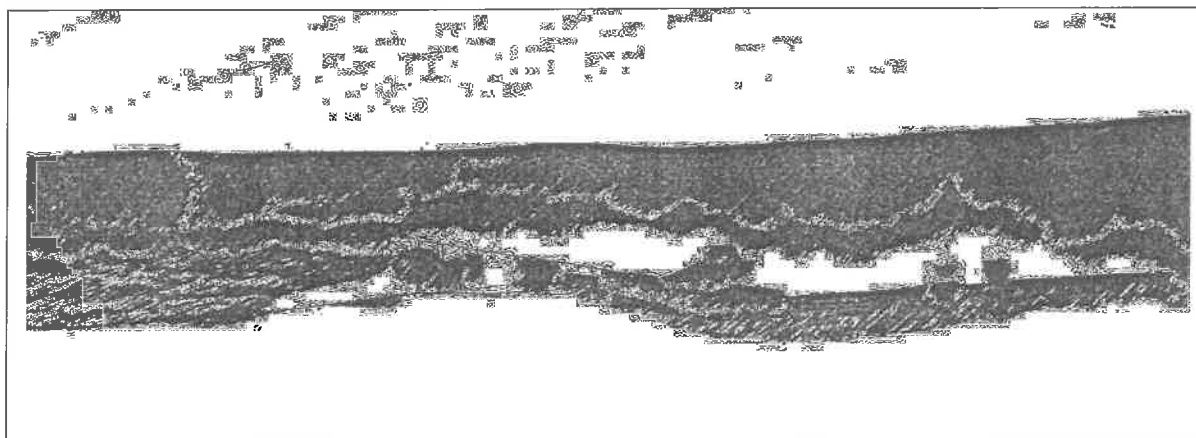
4 et 5 – Arrivée sur le bourg depuis le Sud par la RD 933. En débouchant sur le Gave, la perception du bourg historique (remparts, château, église) est en partie masquée par la végétation de la berge (ripisylve du Gave) qui gagnerait à être nettoyée. Au niveau du giratoire d'entrée Sud, la proximité du village, par la rampe d'accès bordée d'un alignement de platane est aisément perceptible.

6 – Arrivée sur le bourg au débouché du plateau du Bucq. Découverte instantanée et néanmoins globale du bourg avec le clocher en point de mire et la chaîne des Pyrénées pour horizon. La qualité du bourg est ici d'autant plus perceptible que la limite entre les arrières du bourg et la campagne est parfaitement lisible.

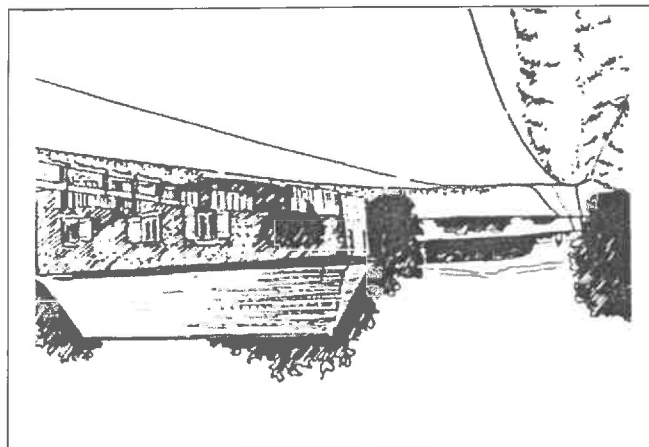
7 – Arrivée sur le bourg de puis la RD 933. Perception du bourg ancien et de son faubourg est de grande qualité avec son bâti massif du XIX^e en bande le long de la route. Mise en évidence des strates concentriques de l'urbanisation, avec le bourg ancien et sa ceinture de jardins, puis une couronne de « périurbanisation » pavillonnaire en pied de pente.



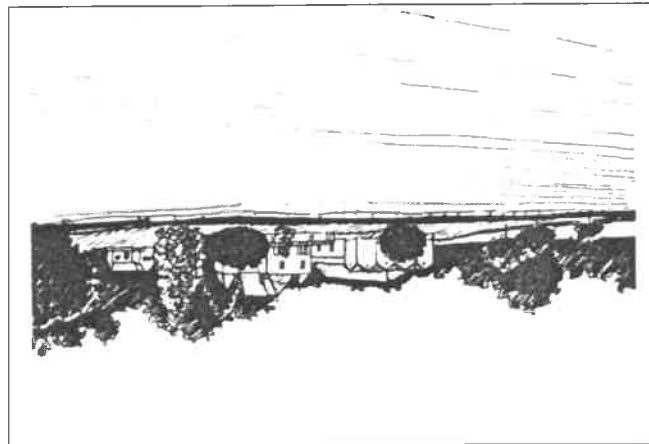
II / 1 – Le Nord de la commune (vallée de l'Héuré)



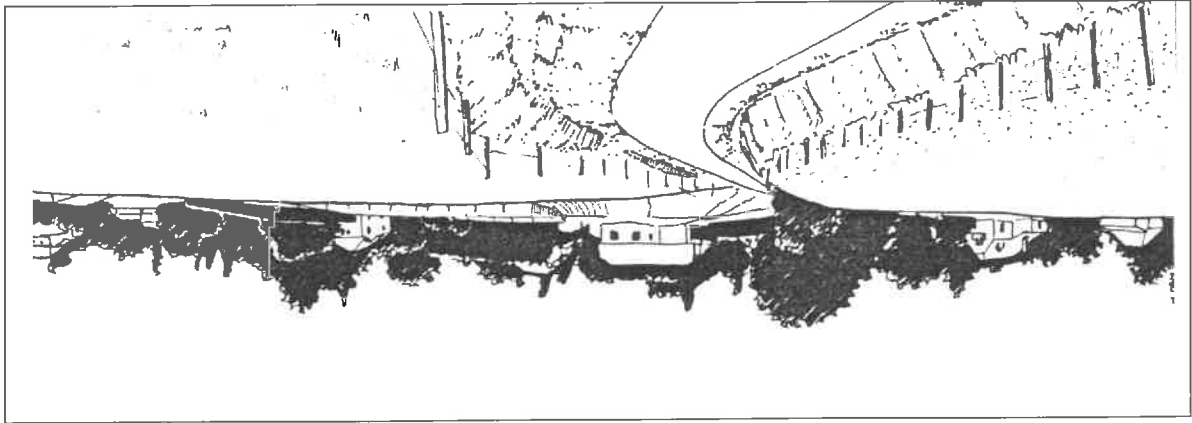
Le paysage de la vallée de l'Héuré, au Nord de la commune, est assez fermé. Le fond agricole est à la fois dominé par les reliefs des crêtes et cerné par les masses boisées, denses et sombres, qui en recouvrent les pentes.



L'habitat rural traditionnel est composé de fermes isolées, construites en pierres, massives sous leur grand toit en tuiles plates au dessin plus fin et « aérien ».



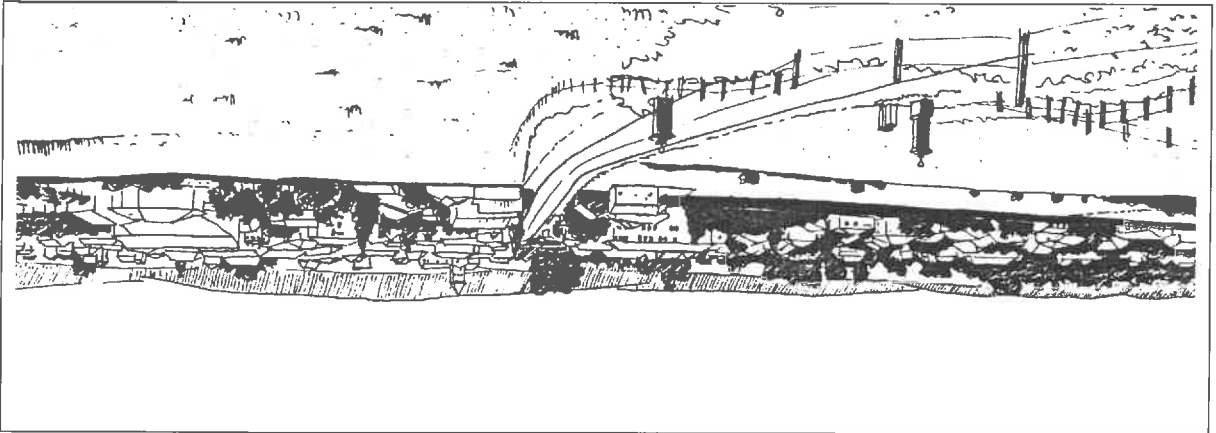
Au bord des terrasses alluviales, on peut noter la présence de nombreux « domaines », aux maisons-manoirs emblématiques, « enchassées » au cœur de parcs arborés.



L'extension actuelle de l'habitat rural se situe principalement en hauteur et s'égrène le long des crêtes. D'où un impact très fort de ces constructions dans le paysage de Sauveterre de Béarn.

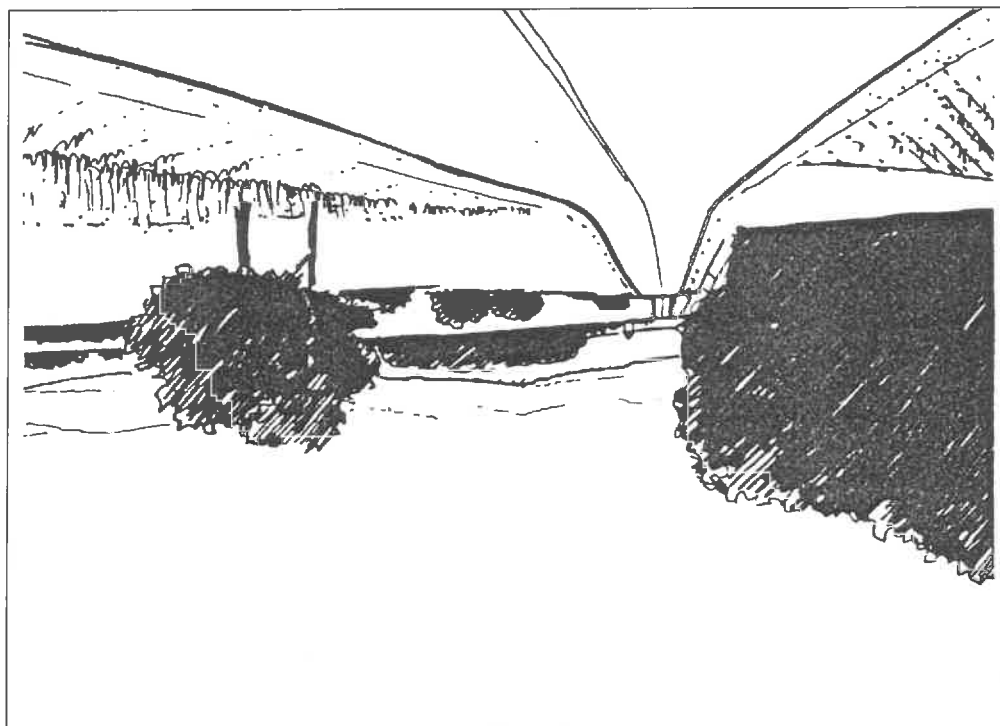


La limite Ouest du bourg, qui s'étend sur la terrasse alluviale le long du Gave, permet d'appréhender l'extension urbaine de Sauveterre, autour du noyau ancien, occupant peu à peu les prairies bocagères alentours qui forment un « écran » au bourg lui-même.

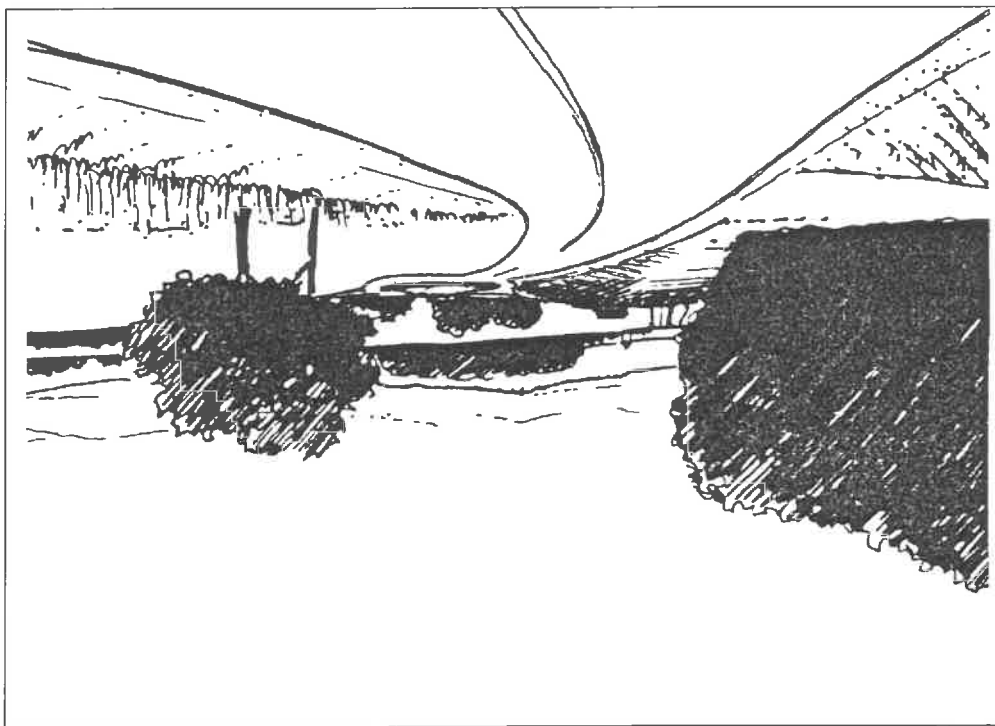


La limite Nord de Sauveterre, qui est perçue depuis la RD 933, est très clairement délimitée et définie, par un arrêt strict des maisons le long d'une ligne parallèle à la pente et qui tranche franchement avec les prairies environnantes. À noter, la présence des deux piliers, en avant-poste, qui annoncent l'entrée dans le bourg.

II / 4 - L'entrée Nord du bourg

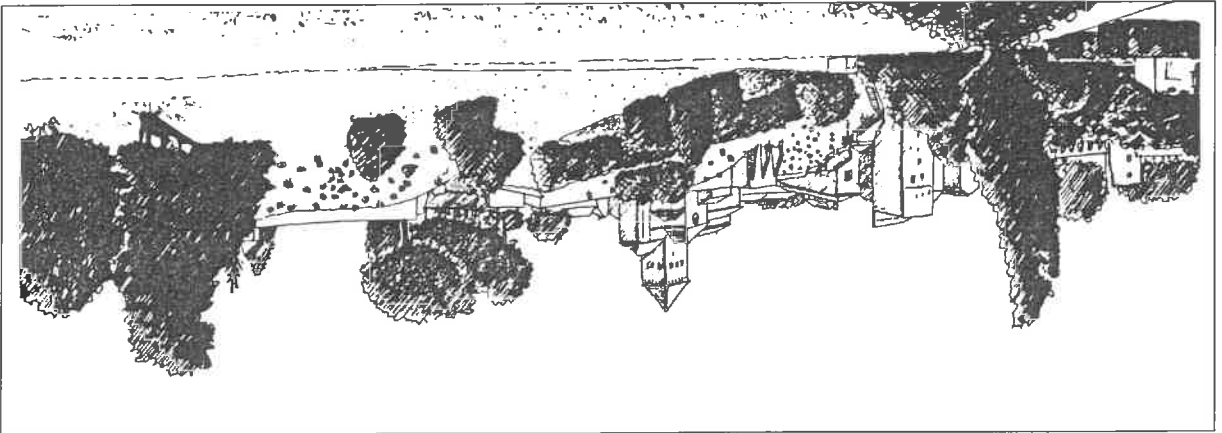


La RD 933, dans une dernière ligne droite, mène directement à Sauveterre, dont on perçoit le clocher en contre-bas, comme un appel.

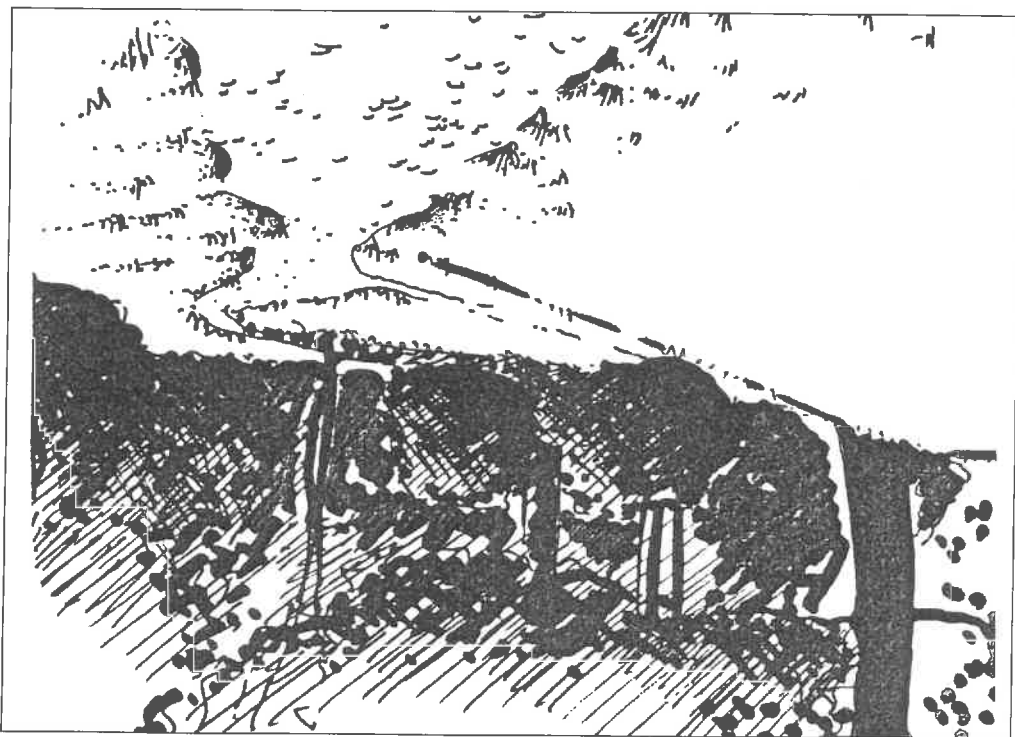


Quelques mois plus tard, la réalisation de la déviation et du giratoire d'entrée Nord dans le bourg rompent cette logique par un désaxement nécessaire de l'ensemble.

II / 5 – Le bourg surplombant le Gave d'Oloron



Le fondement même de Sauveterre de Béarn se résume à cette image. C'est cette présence physique et symbolique du bourg, au bord du coteau qui domine le méandre du Gave, situé ainsi dans son contexte paysager, qui rend bien compte de sa valeur patrimoniale et architecturale.



L'axe central de l'île de la Glère révèle un ancien tracé de voie romaine. Actuellement, cette allée traverse de nombreux espaces peu entretenus, presque en friche.



Au contraire, le sentier qui longe la berge et qui est très pratiqué, est plus avenant avec la présence de buis et d'ifs assez âgés qui donnent du caractère à la promenade.

Sauveterre de Béarn s'implante sur un site dominant une île, permettant ainsi de faciliter ou d'empêcher le passage du Gave. Le coteau dominant la rivière constitue une défense naturelle qu'il suffisait de renforcer. Au Nord, le ruisseau Sauterisse encaissée dans un ravin constitue un barrage. A l'Ouest se trouvent des terres marécageuses creusées par les eaux de pluies dues au climat tempéré et humide de la région.

A la fin du XI^e siècle, et au début du XII^e se multiplient les « sauvetés », « salvetas », « sauveterres », espaces délimités par des croix où la population pouvait se regrouper sous la protection du clergé : « salva terra » (terres sauves). Sauveterre de Béarn remonterait ainsi à la fin du XI^e siècle.

Au XII^e siècle, Sauveterre édifie son église, construit son château, les tours, le pont fortifié et les murailles. Ces travaux s'achèvent au XIII^e siècle.

On ignore tout de l'histoire de Sauveterre avant le gouvernement de Gaston VII Moncade de 1229 à 1290. Avec Oloron, Morlaàs et Orthez, Sauveterre a le titre de « bourg de Béarn » et bénéficie de la protection des Fors.

Gaston VII fait réaménager les divers points fortifiés existants et fait construire à la place des passerelles en bois un pont en maçonnerie dont la tour est équipée d'une herse et une partie du tablier remplacé par un pont-levis. Ce pont dit de la Légende est du point de vue de la structure et de l'aspect comparable à celui d'Orthez. Un chemin tracé à travers l'île de la Glère conduisait à une passerelle en bois gagnant l'autre rive du gave.

Gaston VII fait édifier la tour dite de Montréal et le château vicomtal. Une enceinte ferme le village, long rectangle orienté d'Est en Ouest, prolongé par un appendice au Sud descendant vers le pont. Une longue rue traverse la cité, partant de la porte de Miquen à proximité de l'église et descendant jusqu'à la porte de Lester ou celle de Datter.

L'essor continue au XIV^e siècle sous Gaston III Fébus qui reprend et complète l'ensemble fortifié légué par Gaston VII. Le château vicomtal est réaménagé. En 1385 Sauveterre est une des plus importantes cités du Béarn. Avec 226 maisons occupées, le village doit avoir une population dépassant le millier d'habitants. Seuls Orthez (avec 480 feux), Oloron (336) et Morlaàs (304) le distancent.

Des couvents s'étant établis à l'extérieur des fortifications, à l'Est (couvent des carmes au début du XV^e siècle), des maisons particulières s'y élevèrent, de même que des boutiques, formant une agglomération, le bourg Pamnecau. On ne retrouve pas de trace de muraille dans ce bourg. Il fut donc fortifié suivant la prescription des Fors au moyen de fossés, de palissades et d'élévations de terrain constituant remparts. Le bourg Pamnecau est équipé de plusieurs portes : on note à la fin du XVI^e siècle les portes de Sautisse et d'Agren (devenue plus tard porte deu Pelam). Allant vers la rue d'Aspis on trouve le pont de Bésjade, dénommé plus tard pont de montagne.

Outre les raisons de défense aisée du site, Sauveterre se situe à la rencontre de trois « pays » : la Navarre, la Gascogne et la Soule.

Cette situation stratégique pris toute sa valeur quand à la fin du XV^e siècle, les vicomtes de Béarn devinrent rois de Navarre.

Mais l'accession des vicomtes de Béarn au trône de Navarre déplaça à une partie de la noblesse navarraise qui se tourne vers les rois catholiques unifiant l'Espagne. La Navarre au

sud des Pyrénées est rapidement perdue. Henri II d'Albret décide de la reconquérir en 1520, face à Charles Quint. A titre de représailles, les armées impériales entament une expédition punitive au Nord des Pyrénées. Sauveterre voit son château partiellement détruit et de graves dégâts sont occasionnés à l'enceinte (destruction de la Tour de Domezain).

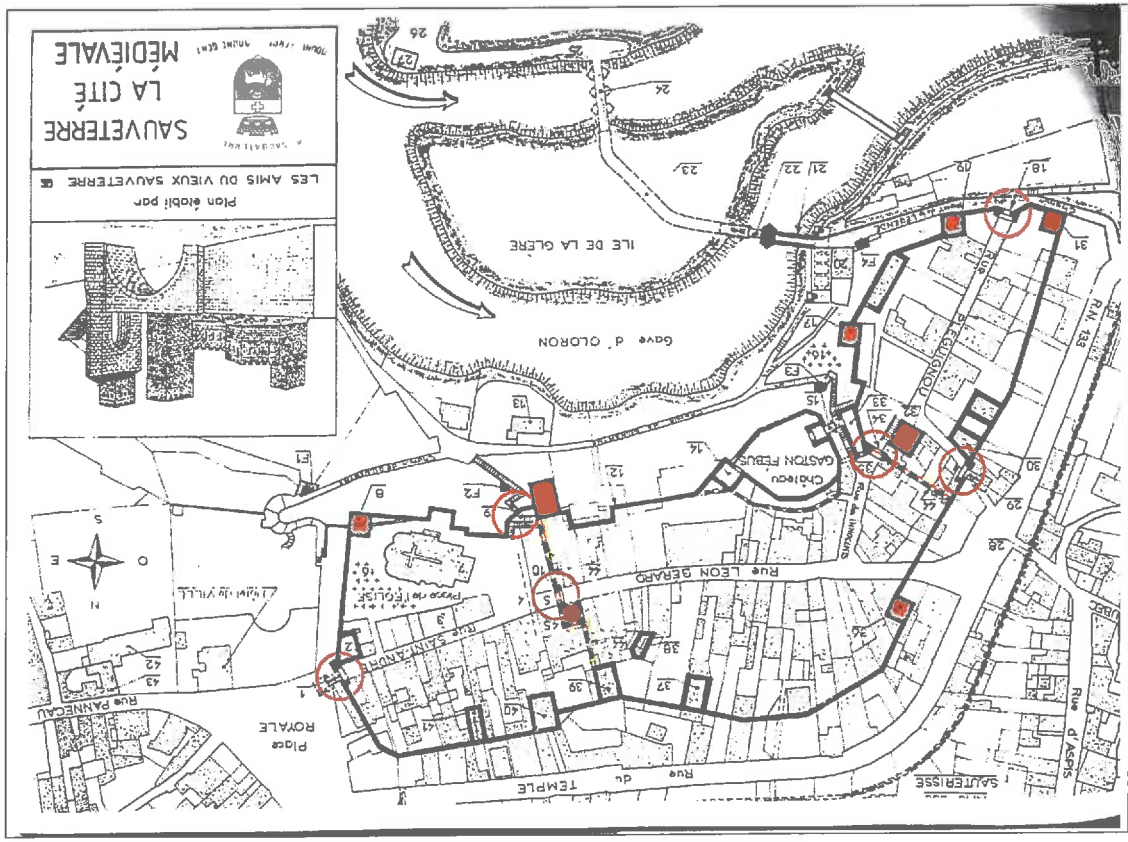
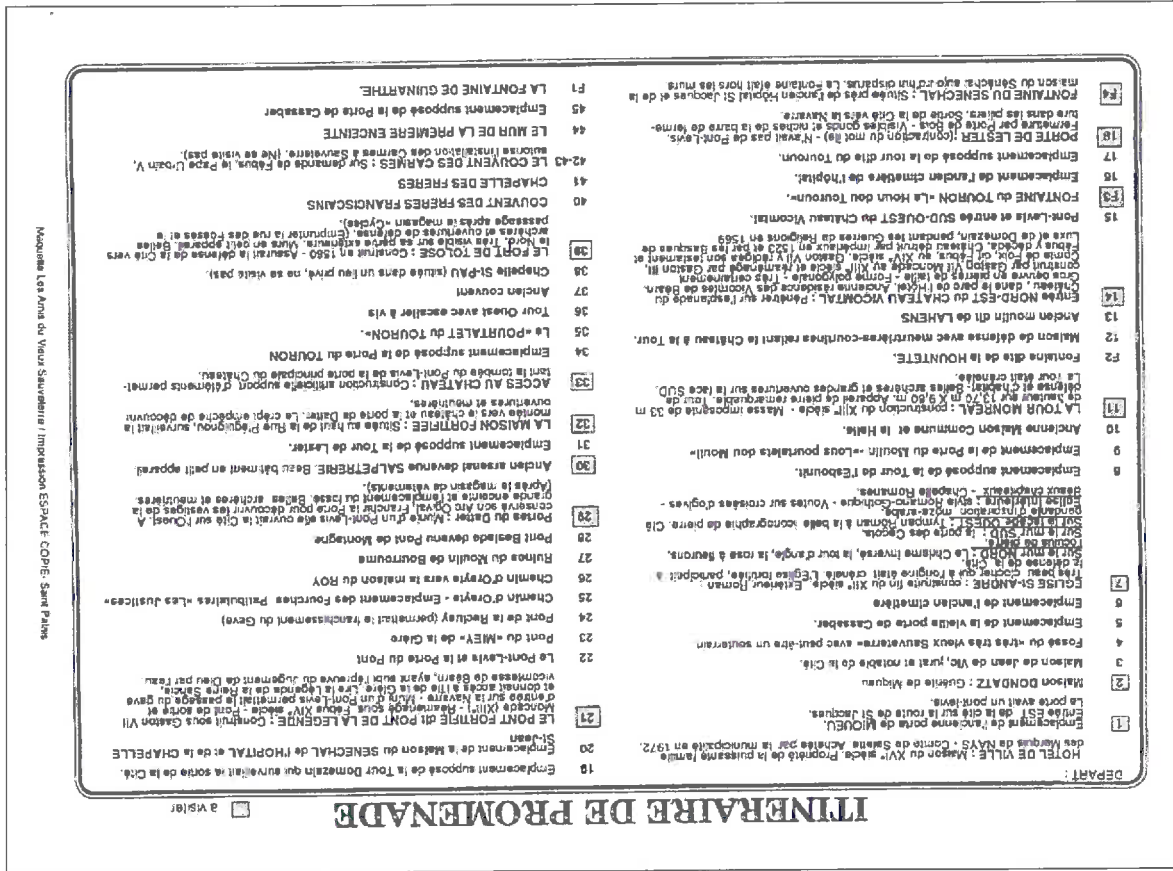
Ce sont les guerres de religion qui viennent confirmer la décadence de la cité. Charles IX ordonne l'occupation du pays par une armée catholique n'acceptant plus que les protestants français puissent se réfugier dans le Béarn. La ville est investie et prise par les troupes du Vicomte d'Échoux en 1569. Une bonne partie du système défensif est ruinée. Henri III de Navarre devenu Henri IV de France rassemble le Béarn, la basse Navarre, la Soule et la Gascogne. Dès lors Sauveterre perd tous les avantages de sa position. Son économie s'en trouve affaiblie durant tout le XVII^e siècle et jusqu'au milieu du XVIII^e siècle.

Vers la fin de la période moderne on discerne les conditions d'un renouveau avec un réaménagement de l'espace urbain : comblement des fossés, destruction de l'enceinte au Nord et à l'Ouest, construction de la Place Royale et de la route de Salies (chemin départemental 933), transfert du cimetière, construction d'un nouveau pont (1789 - 1795). Après les guerres napoléoniennes Sauveterre et ses 1100 habitants se tourne vers son terroir agricole pour subvenir à ses besoins.

C'est avec le « romantique » du XIX^e siècle et l'intérêt pour les ruines médiévales que les Pyrénées se trouvent « à la mode ». Les actions de restauration en particulier de l'Église st

André commencent avec Napoléon III.





b/ L'évolution de la forme urbaine

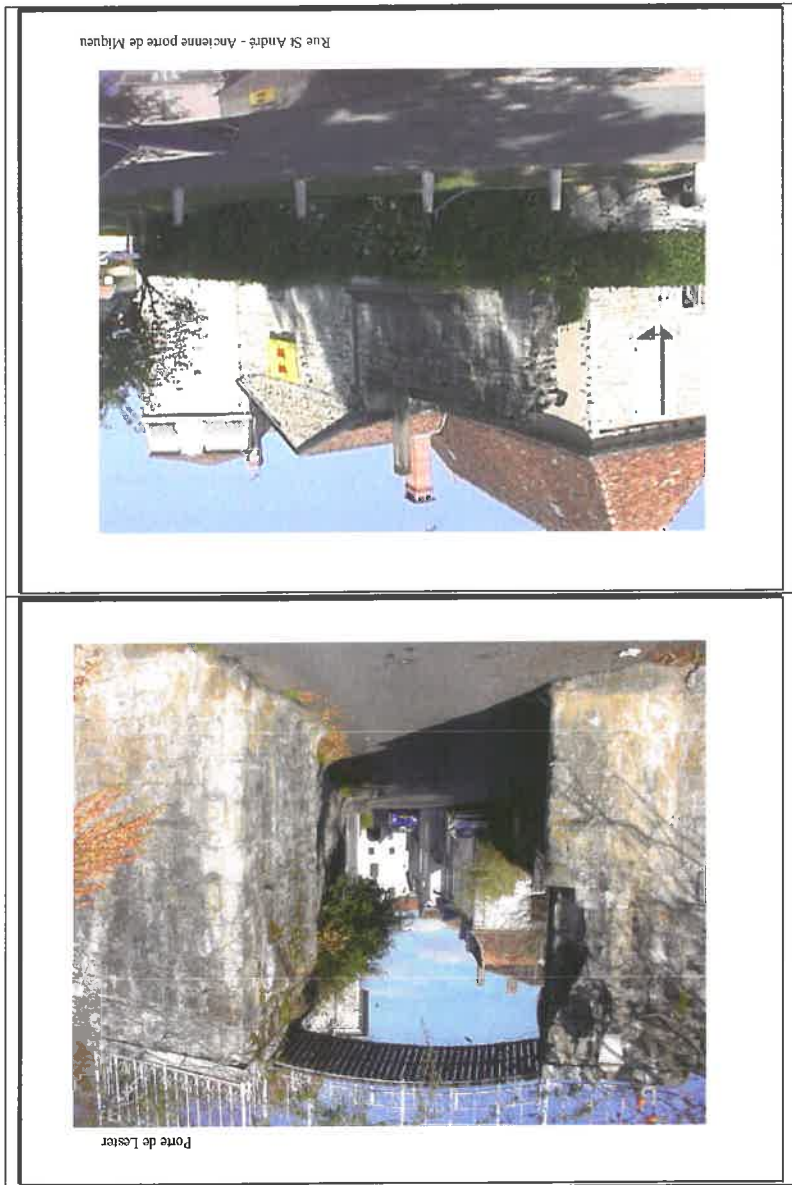
Selon les sources historiques livrées ou d'érudits locaux, le noyau initial du bourg de Sauveterre se situe sur l'actuelle rue Léon Bérard. Une première enceinte supposée qui prend place sur le plateau en surplomb du Gave.

L'enceinte médiévale dont il reste encore aujourd'hui des vestiges est tracée avec précision.

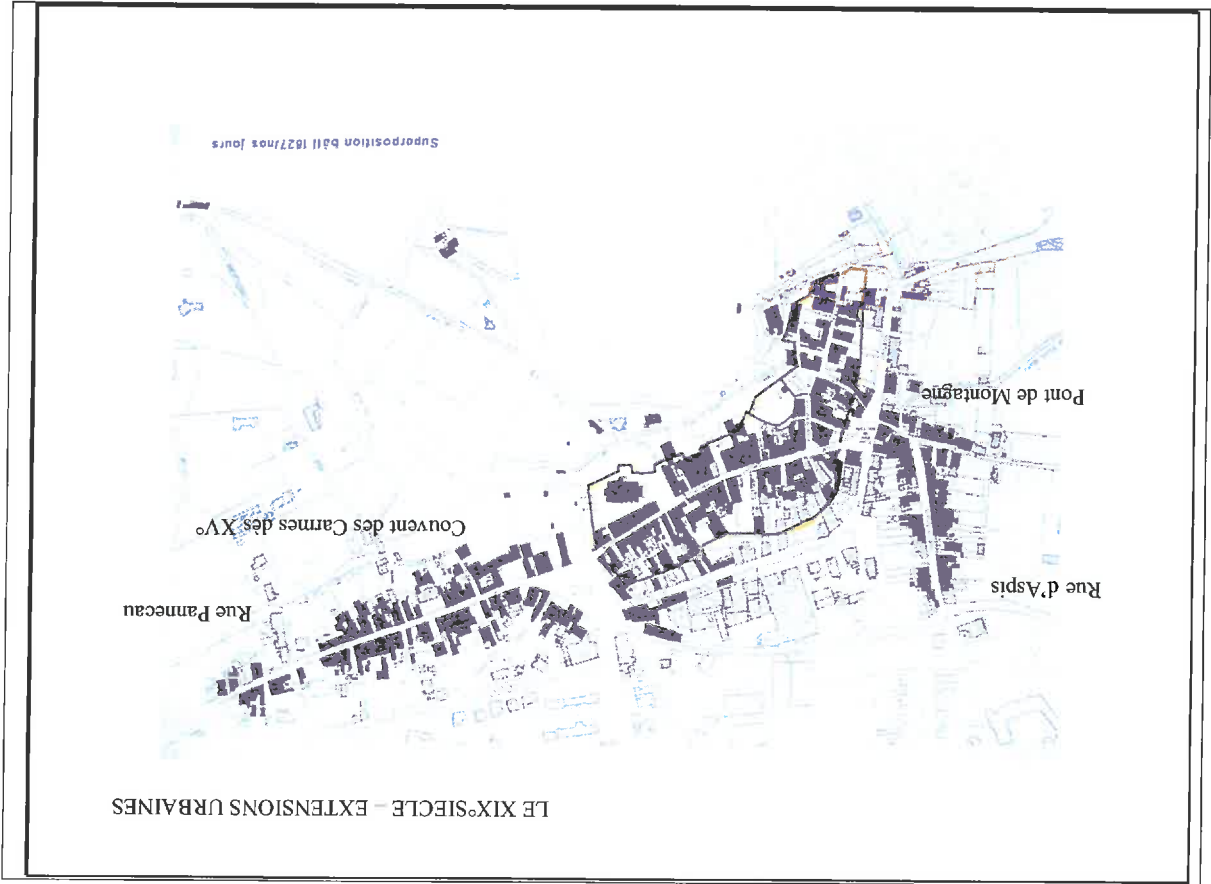
Les rues Saint André, Léon Bérard, des Innocents et Pleguignou, en composent l'épine dorsale. Des portes conservées pour certaines ponctuent l'ancienne enceinte (porte de Lester, porte du Datter). Des éléments importants marquent les espaces publics de leur forte architecture telle l'Eglise, le Château, la Maison Fortifiée.

Les différentes tours qui assurent la défense et la surveillance du lieu sont autant d'éléments qui ponctuent l'espace à cette époque de même que les portes qui en sont les lieux de passage obligés, et par définition aussi les points stratégiques.

La ville enserrée dans ses remparts est une ville fermée.



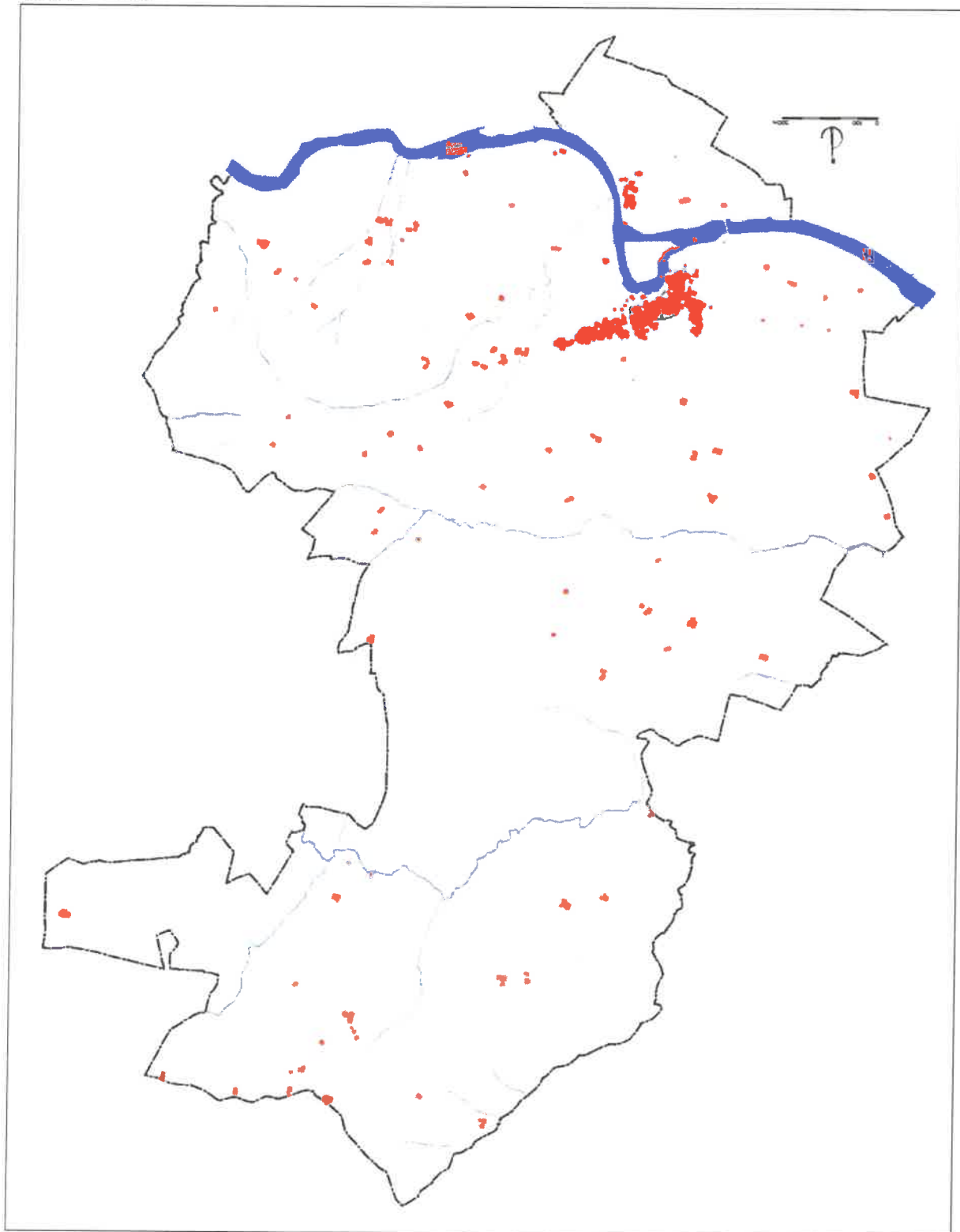
- Le plan napoléonien de 1827 dessine une ville qui est sortie des ses remparts. En particulier, deux directions sont particulièrement importantes :
- D'une part vers l'Est avec le développement du Bourg Pannecau, à partir de l'implantation d'édifices religieux.
 - D'autre part le quartier d'Aspis développé au Nord Ouest de l'enceinte médiévale



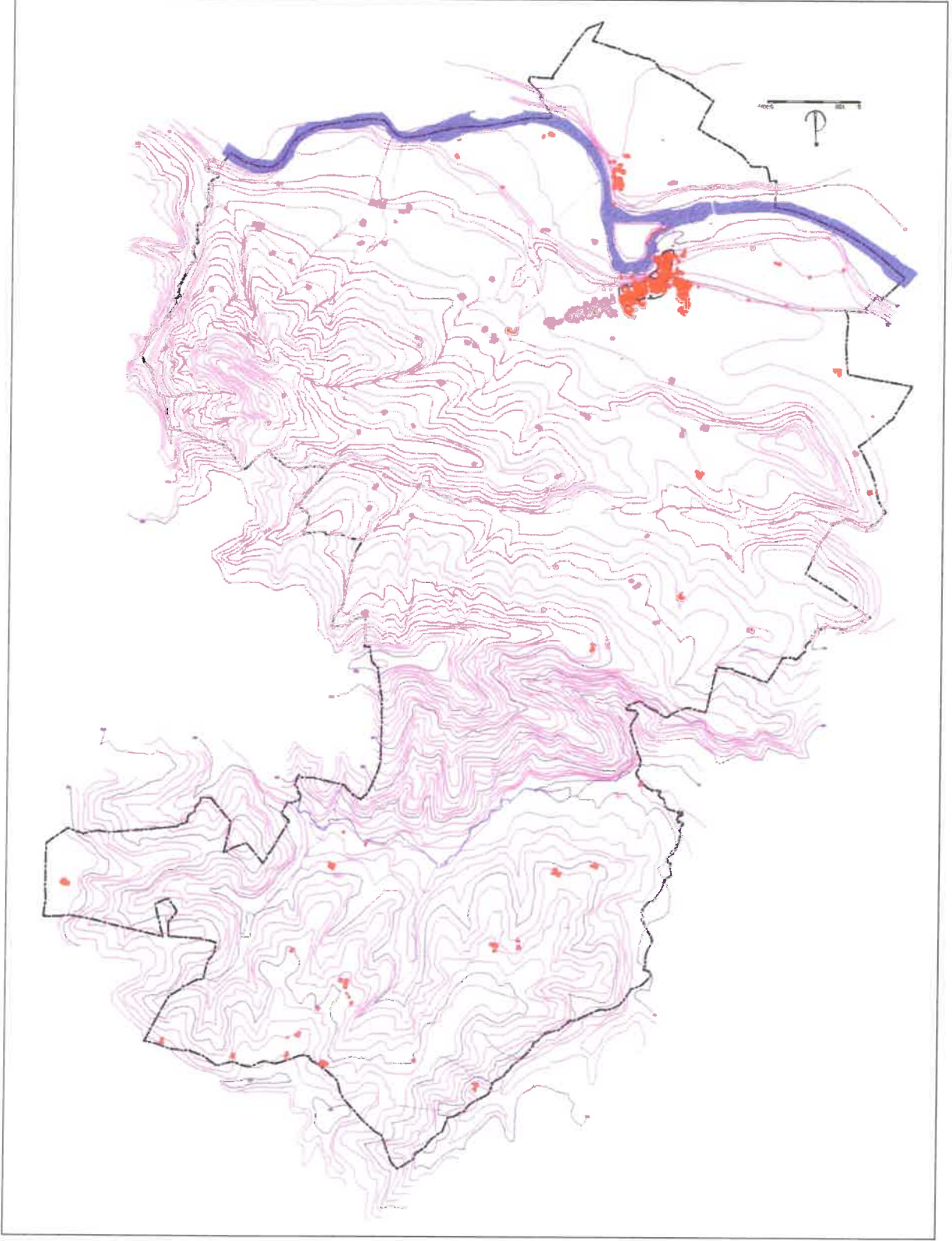
L'époque contemporaine a vu se développer une première « couronne » constituée le long de la rue du Temple, traitée ici comme une sorte de boulevard de contournement du centre bourg. Des activités s'y sont développées. En particulier des activités économiques dont l'implantation urbaine n'a plus rien à voir avec le tissu urbain de l'habitat, tant dans les formes d'implantation que dans les gabarits, volumes, hauteurs, proportions. Une seconde évolution urbaine a vu l'implantation des lotissements et petits collectifs. Le contact avec le bourg n'est plus direct.

Malgré l'expansion du territoire bâti, le bourg a gardé une structure caractéristique des villages médiévaux assez forte dans le paysage urbain général, tant par ses divisions parcellaires issues des implantations serrées du bâti qui forme « croute », que par le velum régulier duquel ne dépassent que les éléments urbains représentatifs tels les tours et surtout l'église formant repère dans le paysage et l'unité des matériaux.

Bâti en 1827



Bâti en 1827 et topographie



Centre bourg / simulation des anciennes fortifications



Superposition bâti 1827 / nos jours

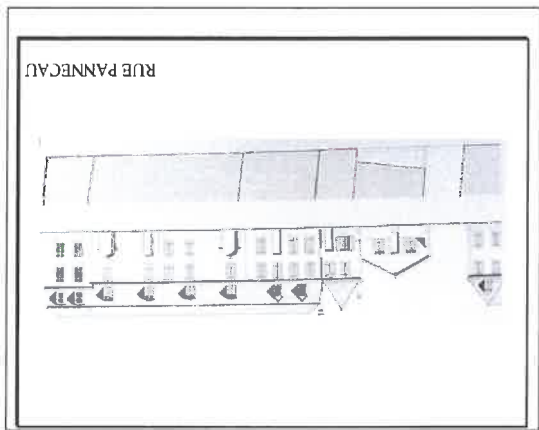
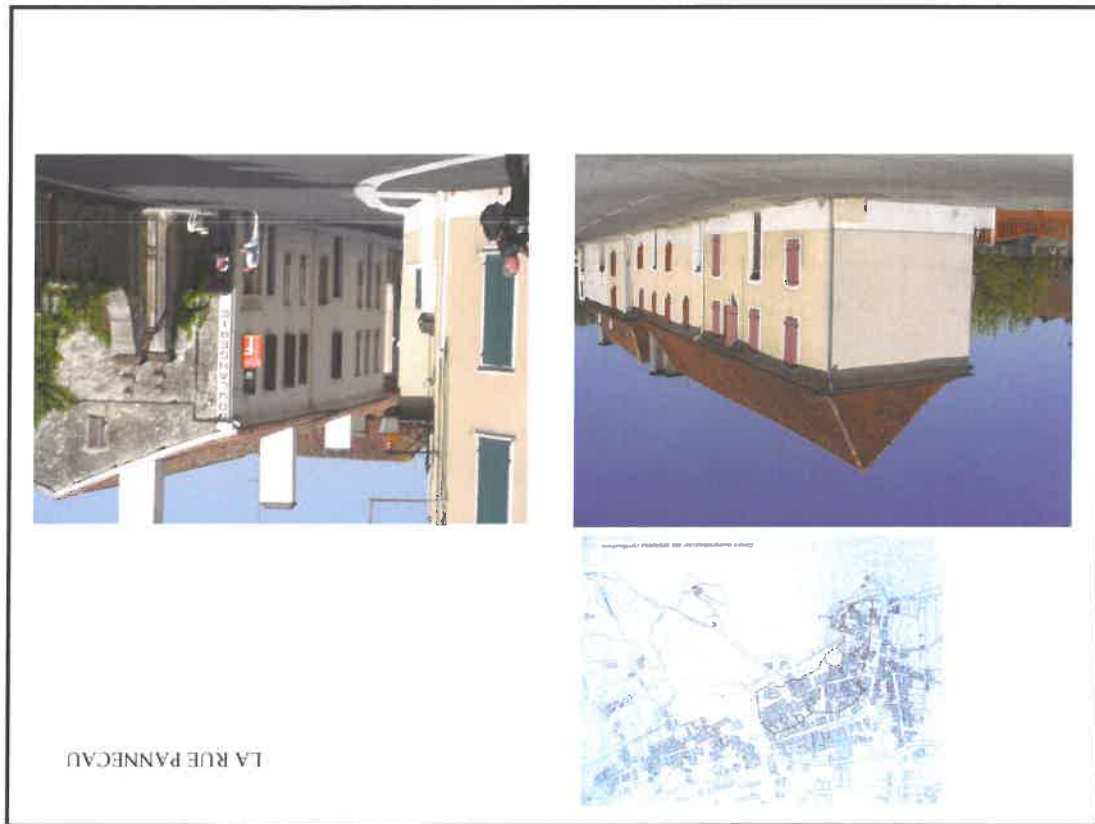


c / Les différentes typologies d'espaces publics

Les rues

Les rues sont définies par la limite matérialisée par la façade de la maison, ou par la clôture qui sépare l'espace privé de l'espace public.

- La rue **Leon Béard** et la rue **Pannecau** sont à cet égard les plus représentatives d'une linéarité physique de l'espace public de la rue. Si ça n'est pas la façade elle-même qui marque la limite, c'est malgré tout un élément minéral, constitué par le mur de séparation entre espace public et espace privé. Ce mur est en maçonnerie, plein, souvent assez haut. Le paysage de la rue y trouve alors une certaine homogénéité alors que les implantations des maisons sont variables : à l'alignement ou en retrait plus ou moins important.



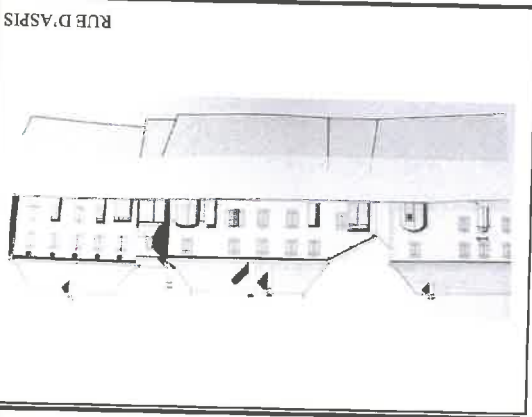
La rue d'Aspis et la rue Maubec sont bordées de maisons dont la typologie se rapproche de l'habitat des campagnes. Du reste, ces maisons sont davantage tournées vers les jardins situés à l'arrière, eux même ouverts sur la campagne. En particulier du côté Ouest de la rue d'Aspis, le côté Est étant moins bâti et laissant alterner les pleins et les vides également.

Les façades sur rue ne sont pas particulièrement régulières dans leur implantation puisque on note de nombreux ressauts qui donnent au paysage de la rue un relief par le jeu des ombres et lumières assez particulier. A ce sujet, le plan de 1827 marque une différence notable entre les alignements réguliers portés sur ce plan et la réalité d'aujourd'hui.

LA RUE D'ASPIIS



RUE D'ASPIIS



- **Les rues des Innocents et Pleguignou** font alterner pleins et vides. Le bâti se situe soit en alignement sur la rue soit très en recul.

- **La rue du Temple** (de même que la rue du Pont) se présente davantage comme un « boulevard de contournement » que comme une véritable rue de centre bourg. Excepté du côté de la Place Royale, où les maisons dessinent de part et d'autre les limites physiques de la voie, cette dernière continue par en tracé qui ne trouve plus de repères dans l'espace. On se trouve là dans un lieu « délaissé » constitué à la fois d'un bâti en alignement sur rue (côté bourg et vers la rue d'Aspis), d'un bâti implanté en milieu de parcelle (assimilé au type lotissement), d'un bâti de grande envergure constitué par les usines.

Les places
 L'implantation originale du bourg est dominante et défensive, le bâti étant entouré de remparts. De ce fait ce dernier est serré et son développement à l'intérieur d'une enceinte laisse peu d'espace aux places publiques.

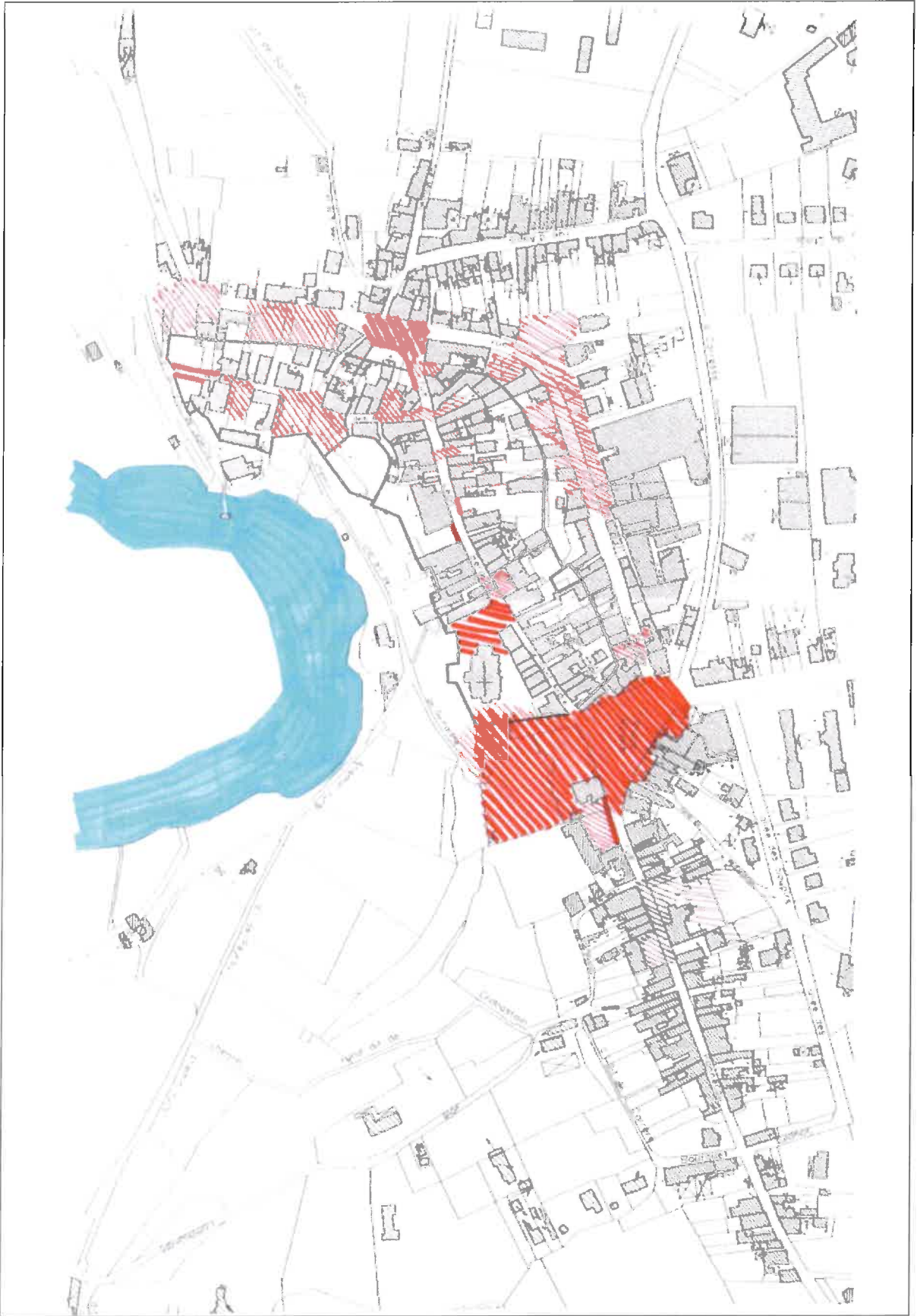
Si l'on examine la partie médiévale du bourg de Sauveterre de Béarn, la seule véritable place se situe **devant l'Eglise St André** qui faisait face à l'époque à la Maison Publique et à la halle, lieu privilégié des échanges.

La destruction des remparts, la mise en œuvre de la **Place Royale**, et la situation de la mairie sur cette dernière ont inversé la pratique et la lecture de l'espace publique de la Place de l'Eglise. De nos jours, c'est du côté du chœur de l'église que se situe la Place représentative du centre bourg de Sauveterre.

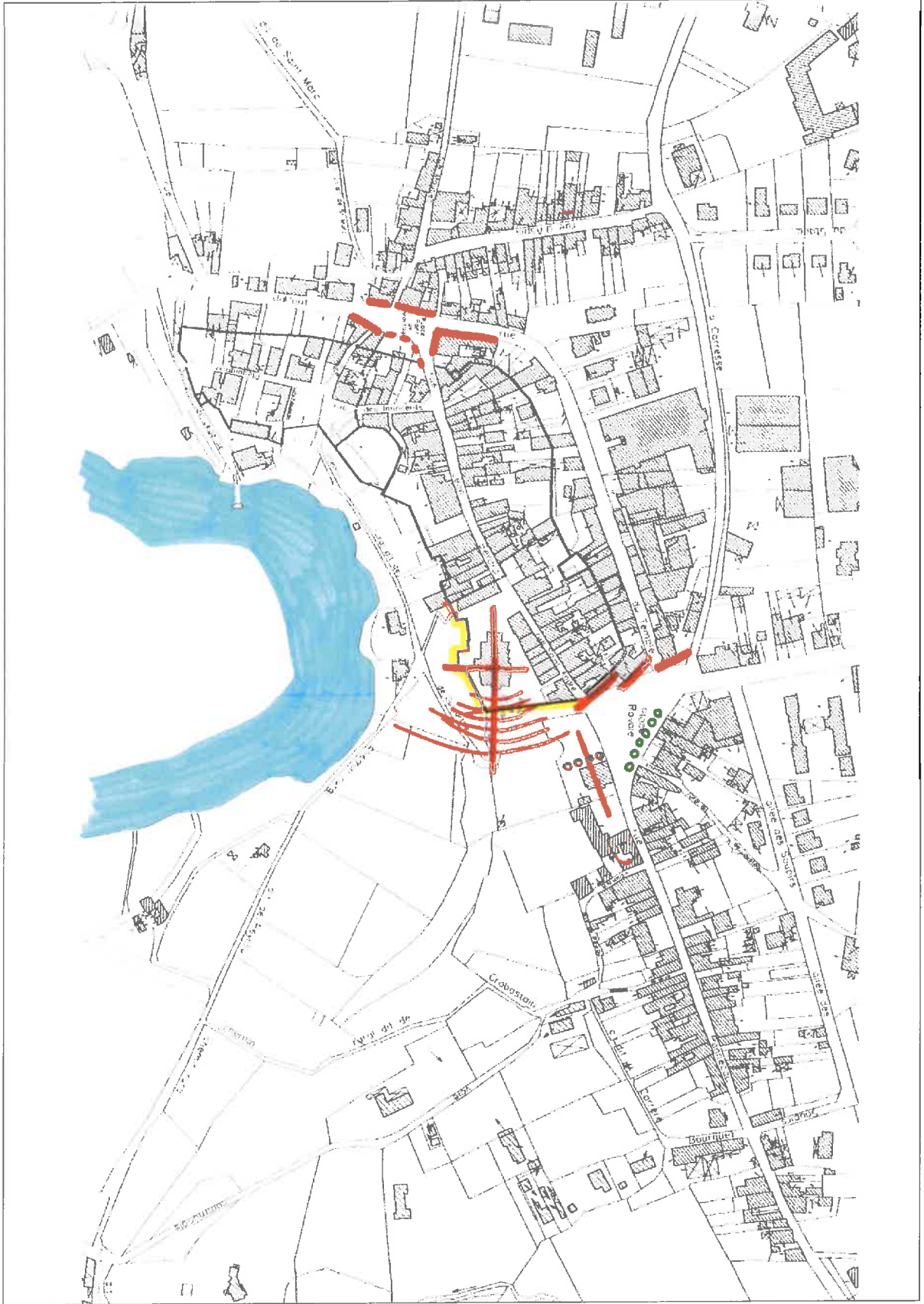
Cette place est liée physiquement et visuellement à la Place Royale, dont la morphologie a été remaniée tant au plan des clôtures, espaces de jardins, bâtiments d'angles démolis, que du point de vue des plantations qui structure l'espace. Cette dernière joue un rôle stratégique dans l'urbanisme de la ville, mais reste un espace « difficile » par la pluralité de ses fonctions, de ses rôles (circulation, stationnement, carrefour de voies, entrée de ville, place de la Mairie, arrière scène du Belvédère, accueil de la fontaine publique et du Monuments aux Morts) de son histoire, la Place Royale a évolué au fil du temps et des démolitions environnantes (remparts, clôtures, bâti, jardins, etc...).

La Place du Pont de Montagne est un espace de transition aux confins de la rue du Pont, du bourg médiéval (par la rue Léon Béard), du faubourg d'Aspis (par les rues d'Aspis et Maubec) et de la rue du Temple. Comme la Place royale constitue un espace d'accueil lorsque l'on vient du Nord, la Place Pont de Montagne accueille les visiteurs venant du Sud.

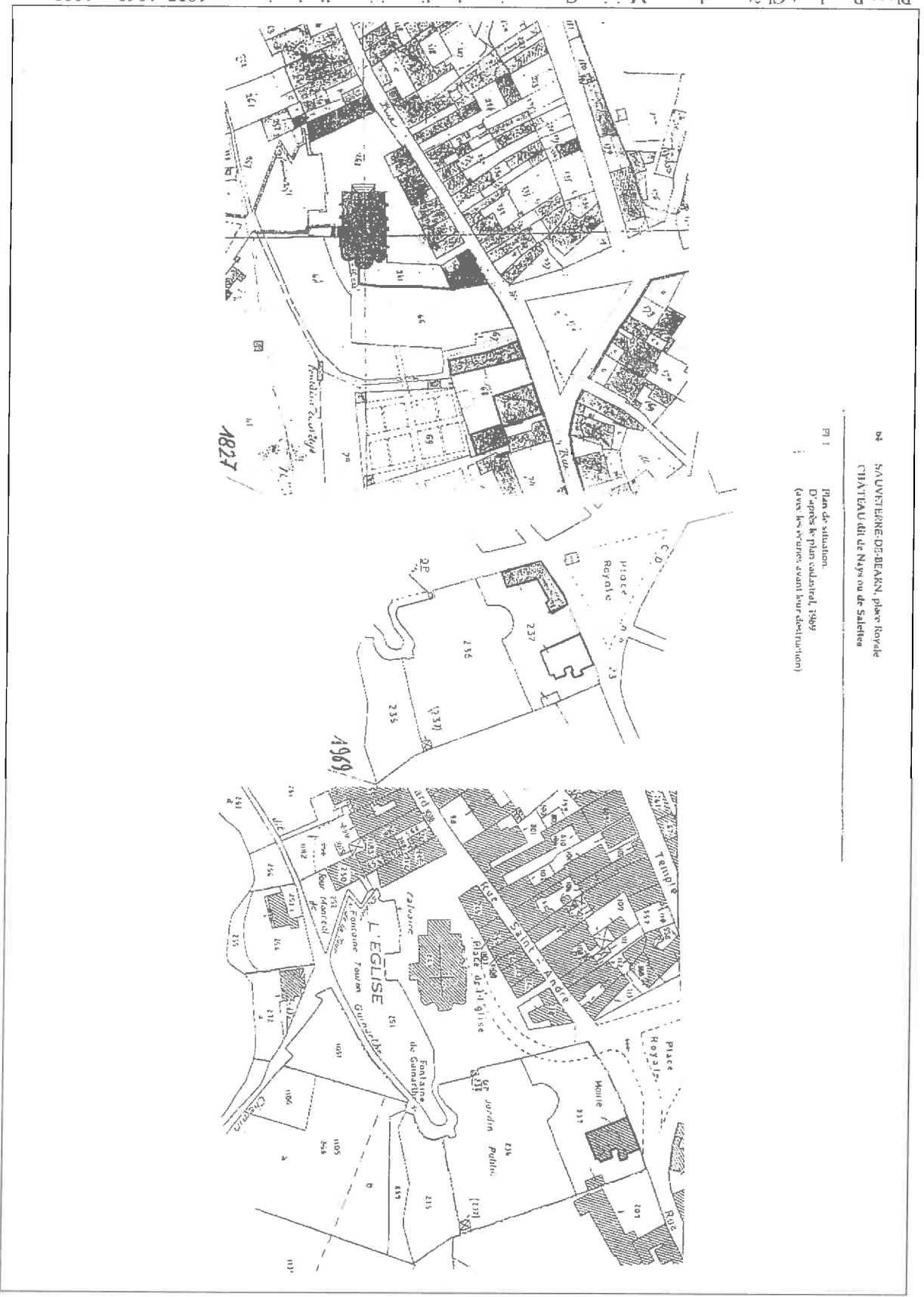




Espaces publics : les places



Place Royale et Château, devenu Mairie : Comparaison des dispositions d'urbanisme en 1827, 1969 et 1999



d/ Le rôle du végétal

Dans le tissu médiéval proprement dit, le végétal est limité aux quelques jardins situés en cœur d'îlot, confidentiels depuis la rue.

Ce sont les abords de la cité médiévale qui accueillent les éléments végétaux les plus remarquables :

Place du Pont de Montagne, des arbres situés à l'entrée de la rue Léon Béraud masquent en partie cette dernière ainsi que les façades des maisons qui bordent la Place. Leur rôle actuel de structure la visibilité des lieux.

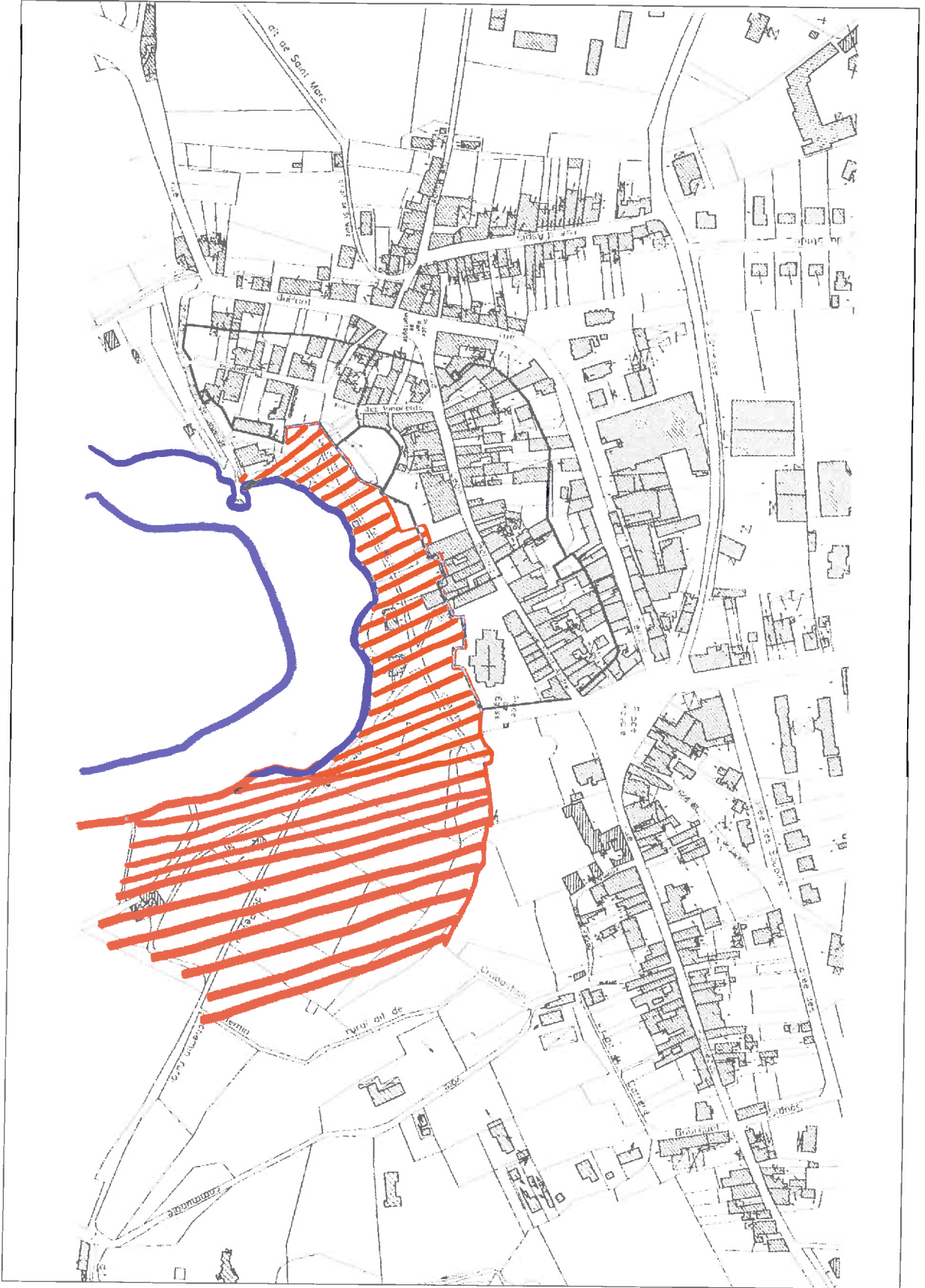
Sur la Place Royale, le végétal masque également une partie du bâti du côté de l'entrée Nord, mais agit dans l'unité du lieu du fait du recul des façades sur place à cet endroit. En revanche, les grands arbres situés sur la promenade allant au Belvédère ont plutôt tendance à masquer le bâtiment de l'actuelle Mairie en mettant en valeur des directions opposées.

Le rôle le plus important du végétal en rapport avec le bourg ne se situe pas dans le bourg, mais en périphérie. Les glacis, éléments de liaison entre la ville haute et le gave représentent un espace végétal très important. Reportés sur un plan ces glacis ont une superficie comparable à celle du noyau médiéval. Se pose la question de son traitement. Si l'on se réfère à quelques cartes postales début de siècle, le lieu est assez dépouillé et sauvage, de nos jours les plantations sont davantage du registre du « jardins » et de la composition.



Vue depuis le Pont de la Légende°

Gave / Glacis / Bourg



III / 2 – Etude architecturale

a/ les typologies architecturales
Les « familles » de maisons implantées dans le bourg de Sauveterre peuvent être repérées par un élément d'architecture significatif qui est le type de sa couverture. En effet, on a pu mettre en évidence le bâti avec : toit de type « à la mansart », le toit béarnais, le toit plus classique (plus répandu au plan national) et les modes de couvertures échappant à cette classifications dits « hors typologie ».

(Les maisons étudiées correspondent au bourg ancien compris les quartiers d'Aspis et Pannecau).

Les « mansart » : représentent plus d'un quart des maisons répertoriées (28%).
Caractéristiques de la région de Salles et Sauveterre de Béarn, ce type de toit n'est pas forcément employé dans les maisons de ville. On en trouve de très nombreux exemples dans les campagnes sous forme de fermes isolées.

Presque systématiquement, ce sont deux matériaux de couverture qui couvrent le toit : la croupe est en tuiles plates rectangulaires, parfois en ardoise, la partie centrale moins pentue est en tuiles canales ou mécaniques. L'ardoise sur la totalité du bâti est réservée aux édifices publics (un seul exemple à Sauveterre : l'ancien Hospice rue Léon Béard)
Les lucarnes prenant appui sur la croupe sont très présentes. Majoritairement le linteau de l'ouverture forme un arc de cercle. Parfois, les façades des lucarnes reçoivent un parement de pierre de taille (rue Léon Béard, rue d'Aspis) ou possèdent des volutes en bois (Hôtel Rospice rue St André).

L'ordonnement des façades est régulier.
Un nombre de travées impaires est assez fréquent. Dans ce cas la porte d'entrée est placée en position centrale sur la façade. Le nombre de travées ne restitue pas forcément la dimension de la maison, une maison à 2 travées peut être plus grande qu'une maison à 4 travées. Les porches, peu nombreux dans ce type sont généralement situés sur une travée latérale. Les formes en anse de panier se retrouvent fréquemment. Dans les fermes isolées une baie se situe juste au dessus du porche dominant accès au grenier. Dans le bourg, on peut trouver une organisation semblable mais la fenêtre est alors identique aux autres baies qui composent la façade. Une autre disposition plus « urbaine » consiste à trouver 2 fenêtres en symétrie par rapport à l'axe du porche.



Les maisons « béarnaises » représentent plus d'un tiers des maisons répertoriées (37%)

Elles se caractérisent par un toit à 4 pentes avec coyau donnant à la partie inférieure du pan de

toiture une moindre inclinaison.

Ces maisons se répartissent franchement dans les différents quartiers de la ville : fortement présentes dans la rue St André (représentent plus de la moitié des maisons de la rue), les rues Léon Béard, des innocents et Pléguignou en accueillent autant de chaque type principal), les maisons « béarnaises » s'imposent également dans les faubourgs (rues d'Aspis et Rammeau).

Lorsqu'elles se présentent à pignon sur rue, elles sont constituées d'1 ou 2 travées, adaptant à l'étréoussesse des parcelles (d'où leur grand nombre rue St André), alors que lorsqu'elles se présentent en égot sur rue, elles sont généralement à 3 travées ou plus. C'est le cas dans la rue d'Aspis où 9 maisons sur 11 présentent cette disposition.

Le matériau de couverture est constitué de tuiles plates rectangulaires avec parfois présence de quelques tuiles picous (tuile plate en éaille). Ce phénomène est anecdotique à Sauveterre alors que l'on trouve des couvertures presque entièrement recouvertes de ce type de tuiles vers Salles de Béarn et jusqu'à Orthez.

On trouve des génoises sur ce type d'édifice.

Les lucarnes se présentent le plus souvent avec des frontons triangulaires.

L'ordonnement des façades est assez lisible. Des modifications sont parfois venues déséquilibrer l'ensemble, surtout à rez-de-chaussée (commerces). C'est le type de maisons qui a subi le plus d'interventions et de dégradations.



Le type « classique » est constitué d'une toiture à 2 ou 4 pentes sans coyaun, régulière et

représente moins d'un tiers (environ 30%) des cas étudiés.

Comme pour le type « béarnais », deux facteurs essentiels les différencient : le rapport à la rue par façade en pignon ou égout et le nombre de travées.

L'implantation en pignon sur rue est largement majoritaire (22 sur 34). La plupart d'entre elles possèdent 2 travées au plus. Certaines de ces maisons présentaient à l'origine un toit de type « béarnais » qui a été simplifié dans le cadre de travaux effectués sur ces maisons. Certaines conservent des traces d'ouvertures tronquées, ou présentent des ouvertures ajoutées à posteriori.

On trouve ce type de maisons en particulier dans le faubourg d'Aspis et la rue Léon Béard.

Leur apparition semble plus récente que pour les autres types (par la nature des encadrements de baies, les menuiseries, les décors).



Les « hors typologie » : représentent environ 5 à 6% des maisons étudiées.

Ce sont soit des édifices importants liés à l'histoire de la ville (maison fortifiée Rue des Innocent, maison prenant appui sur le rempart médiéval Rue St André, château Rue Léon Béard, ancien couvent Rue Pannecau, chapelle St Paul appuyée au anciens remparts), soit des édifices contemporains ou ayant reçu des extensions récentes.



(Tepelle sur Pau)



b/ les modes d'implantation

Le rapport à la rue

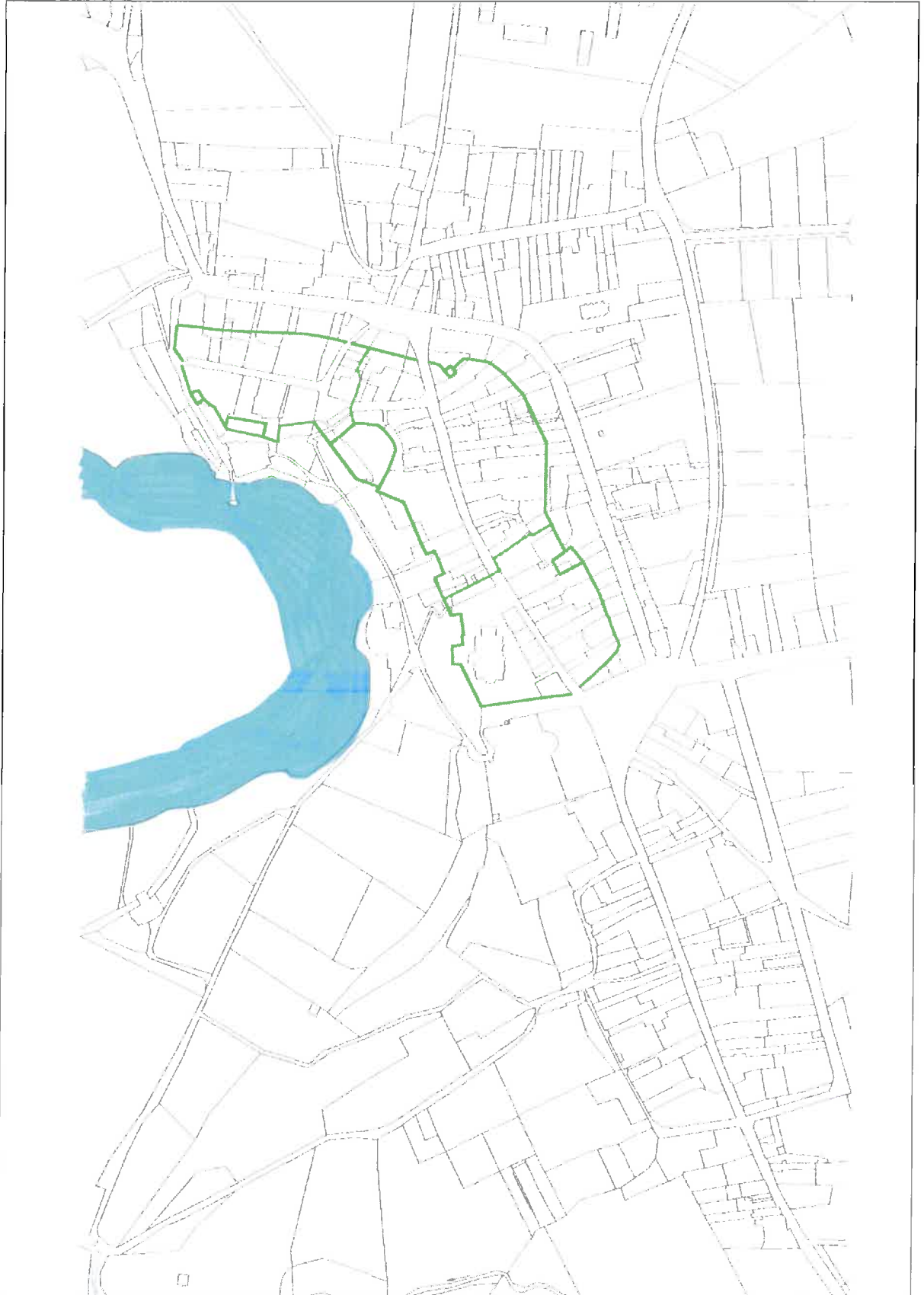
La majorité des maisons se situent en alignement sur la rue (près de 80% : dont 30% à pignon sur rue, 28% en « mansart », et 22% en égot sur rue), le reste étant en retrait de la voie publique. Parmi les implantations en retrait, la majorité d'entre elles disposent d'une clôture permettant une vision continue depuis la rue vers le bâti. Notamment, dans les rues Plégignou, des Innocents, Pannecau et Aspis, les maisons présentent un jardin d'agrément ou une cour sur la rue. La clôture se compose généralement d'une base maçonnée enduite (pierres et galets) complétée par des éléments en fer forgé et des végétaux. Dans les rues des Innocents et Plégignou, les murs sont plus hauts, empêchant la visibilité. On y trouve également des porches et portails ouvragés.



Le rapport aux moyens

Les parcelles étant généralement étroites, 70% des maisons sont moyennes. Parmi celles-ci, 30% disposent « d'andromes » (espaces ménagés entre les maisons pour la réception des eaux de pluies et l'entretien des égouts de toits). Ces derniers sont pour la plupart comblés. Mais leur présence est attestée par des aérations pratiquées à leur base : portillons en métal ou en bois, rosaces en fer forgé dans le style des aérations de caves, ou simple trou muni de ferromerie. Des dalles de pierre chapeautent parfois le sommet de l'androme, faisant office de gargouille. Dans certains cas la présence dans cet interstice de pavés de verre indique que cet espace a été attribué à l'espace intérieur de la maison. Les andromes, à Sauveterre mesurent 50 à 60cm de large. Quand les constructions ne sont pas proches l'une de l'autre, le vide existant entre elles est souvent l'occasion d'un passage qui se traduit par un porche muni d'un portail sur rue. Ceci a pour effet de maintenir dans la rue une continuité visuelle de l'espace de la rue, de l'effet de couloir.

Parcelle



Sens principal du parcellaire



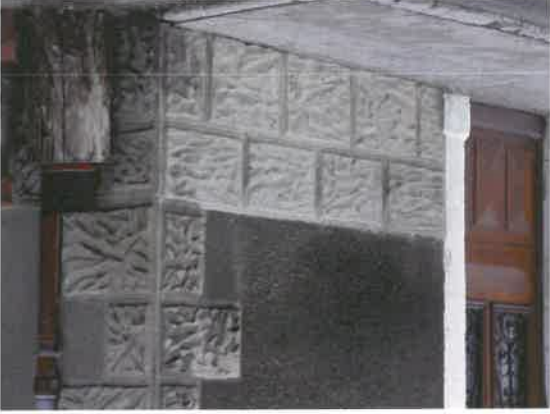
c/ les hauteurs des constructions

Le velum général ne dépasse pas 3 niveaux (rez-de-chaussée plus 2 étages). La plupart des bâtiments étant avec un étage et un étage plus combles. C'est le cas en particulier de la rue Parnecan, très homogène. Les maisons les plus hautes se situent principalement à l'intérieur de l'enceinte du bourg médiéval.

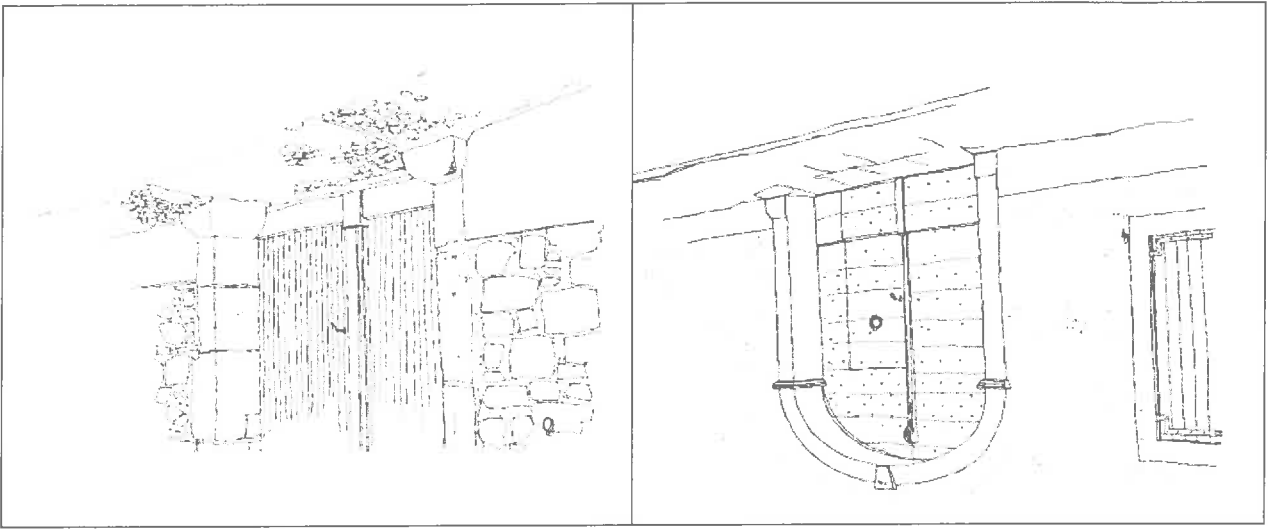
d/ les matériaux

La majorité des maisons (95%) sont enduites. Ce revêtement consiste soit en un enduit simple, soit est agrémenté de chaînages imitant la pierre par tracé d'un joint en creux dans l'enduit.

Les couleurs des enduits apparaissent de nos jours comme tendant majoritairement au gris. On remarque souvent sur des éléments anciens dégradés des coloris jaune orangés. Toutes que l'on retrouve dans la région de Salies et Orthez.



Les sous-sassements dont disposent plus de la moitié des maisons étudiées sont traitées par un enduit ciment. Les bossages que l'on trouve parfois semblent rapportés. De même pour les bandeaux intermédiaires entre les niveaux de la maison qui sont souvent en ciment. 80% des maisons disposent d'un couronnement composé soit de génoises (une rangée) recouvertes de badigeon, soit de corniches en pierre ou en bois sculptées de modillons.



La plupart des porches ont une forme en anse de panier. Quelques uns ont un arc en plein cintre sur des édifices importants tels que la Maison fortifiée, les anciennes halles).
Leurs fonctions répondent à deux usages : utilitaires par exemple pour les propriétés agricoles (quartiers Aspis et Pannecau) ou d'apparat (quartier Pléguignou, rue Léon Béard).
Composés de deux vantaux, une porte plus petite vient prendre place dans l'un d'eux permettant le passage individuel.

Les porches

e/ les détails d'architecture

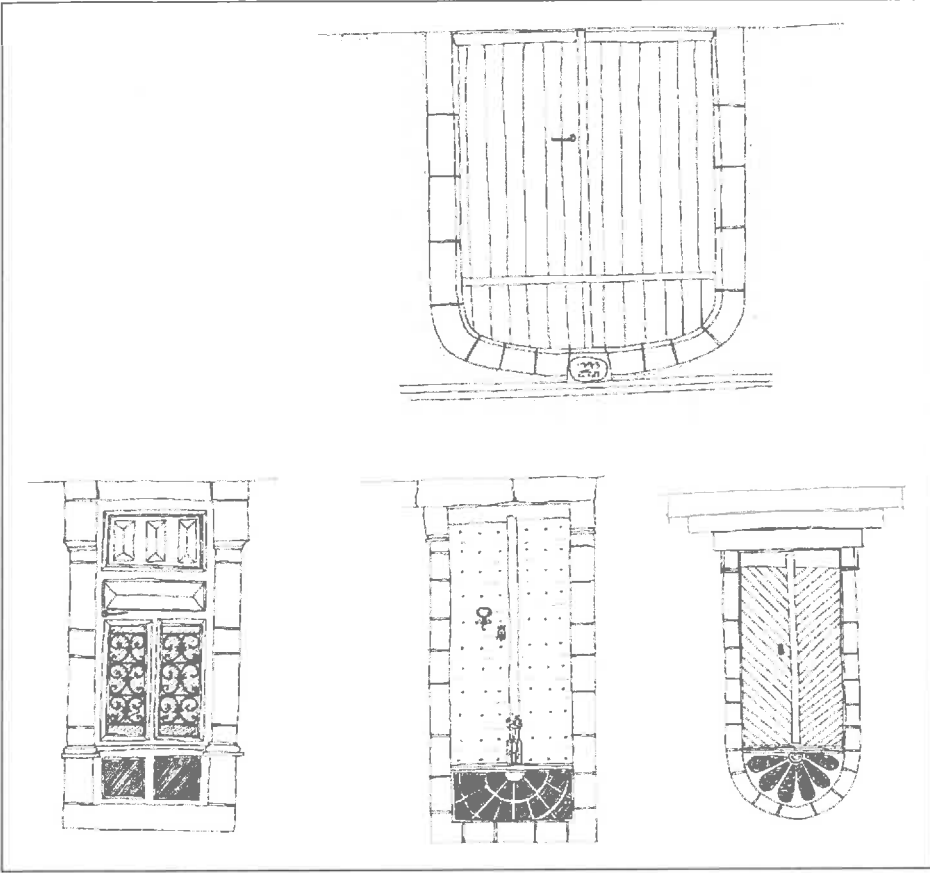
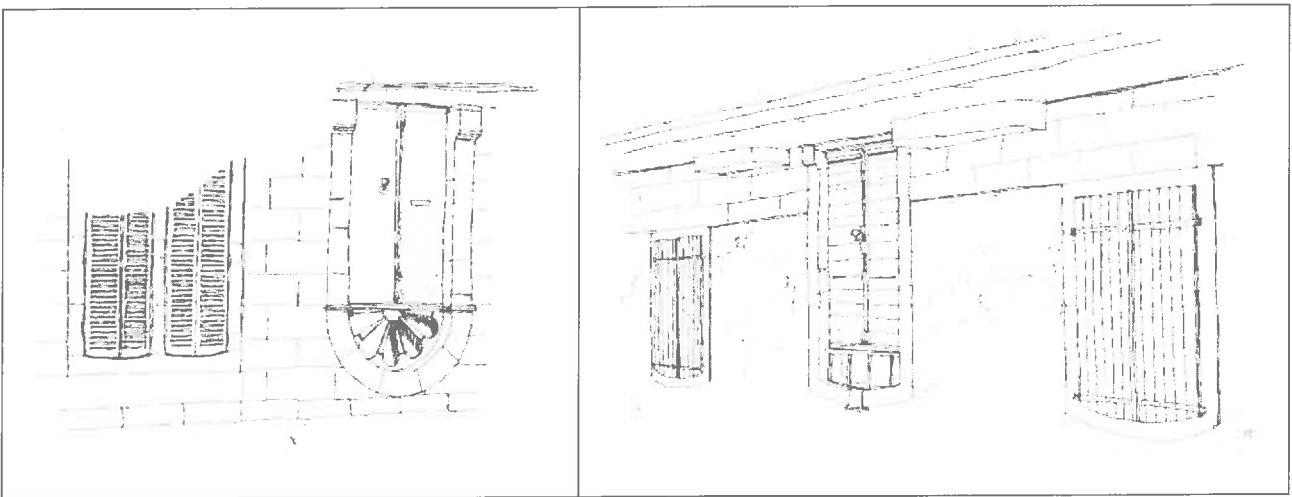
Le mur en moellon est en léger retrait par rapport à l'encadrement en pierre taillée.
Il n'attend plus que l'enduit, destiné à recouvrir les moellons grossiers, à assurer l'éanchéité et l'esthétique du parement.
Cet enduit viendra « mourir » au nu de la pierre, pour assurer la planéité de la façade.



Les portes d'entrée

Généralement de forme rectangulaire, les portes d'entrées peuvent aussi présenter un linteau en forme d'arc, plus rarement en plein cintre. La présence d'une imposte vitrée est fréquente, plus ou moins ouvragée.

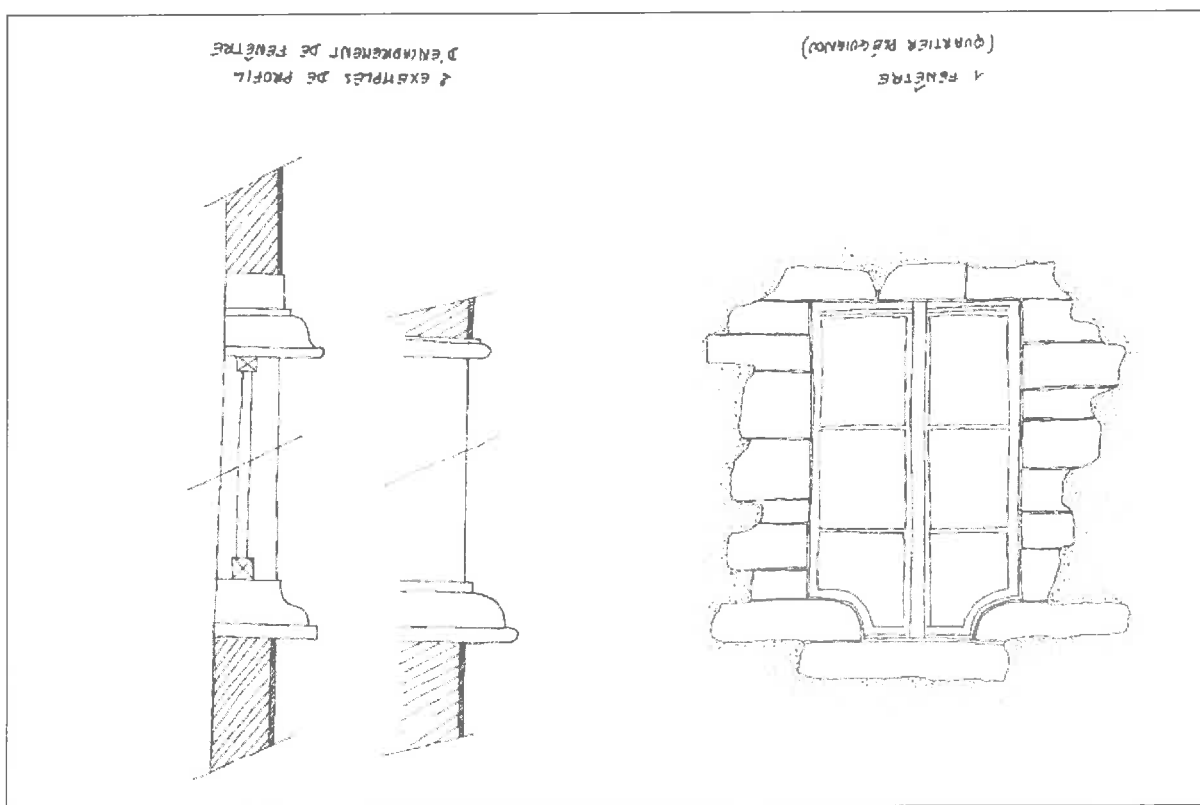
Composées de panneaux on trouve aussi un certain nombre de portes à clous. Un vantail compose la porte d'entrée pour les 2/3 des cas, mais le 1/3 restant est composé de deux vantaux, ce qui est une proportion non négligeable. Les coloris rencontrés actuellement sont majoritairement le marron ou le bois naturel vernis à 75% les autres teintes étant le gris, le blanc ou la couleur verte ou bordeaux.



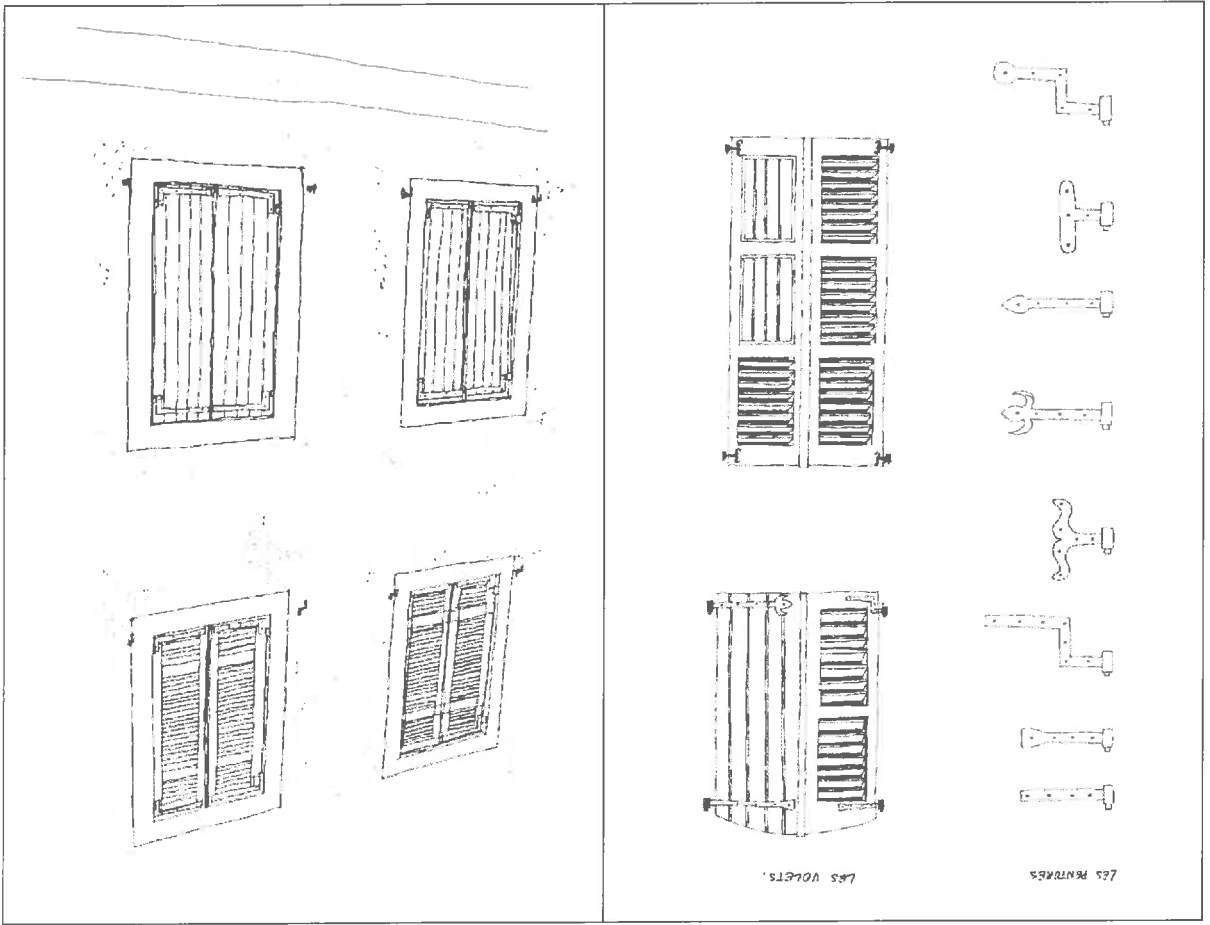
Les fenêtres

Les encadrements : ils sont généralement homogènes sur l'ensemble de la façade. Dans les rues Berard et Pannecau on note des différences en fonction des niveaux. De forme rectangulaires, ou cintrés. L'encadrement en pierre est largement prépondérant, très rarement en bois, parfois en ciment, quelques très rares exemples en brique et pierre. La présence d'appuis ou de corniches saillantes sont présents dans la rue Pleguignon, quelques exemples de rue Berard. On observe tous les modes de mise en œuvre : enduit à fleur d'encadrement, en saillie ou en retrait.

Les menuiseries : le bois est le matériau de composition de la menuiserie. Généralement à deux vantaux, on note malgré tout quelques exemples de fenêtres à un seul vantail. Chaque vantail se compose de trois carreaux plus rarement quatre. La coloration relevée est le blanc, le gris. Quelques fenêtres sont beiges ou bois naturel.



Les volets
 Les contrevents sont constitués de volets bois pleins. On note la présence de volets à persiennes en 3/3 ou 1/3 plus rarement. Ces dernières se trouvent en particulier dans la rue Léon Bérard. Les contre vents sont identiques sur toute la hauteur de la façade, seuls quelques exemples dans les rues Berard et Pannecau font apparaître des différenciations selon les niveaux. Clairs, de teinte blanche ou grise, les couleurs suivent celles des autres menuiseries, étant aussi plus rarement peintes de couleur marron ou bordeaux. Les volets sont fixés par des pentures généralement droites, assez rectilignes et simples. Quelques rares exemples de



Les lucarnes
 Les lucarnes prenant appui sur la croupe sont très présentes (cas de la typologie « à la mansart »). Majoritairement le linteau de l'ouverture forme un arc de cercle. Parfois, les façades des lucarnes reçoivent un parement de pierre de taille (rue Léon Bérard, rue d'Aspis) ou possèdent des volutes en bois (Hôtel Rospice rue St André).
 La couverture de la lucarne est en tuile canalé ou plate, parfois en zinc. Ce matériau est également employé pour le revêtement des joues latérales ainsi que l'ardoise mais plus rarement. Les menuiseries qui prennent place dans les lucarnes sont à deux vantaux. On note parfois la présence de volets pleins ou persiennés.

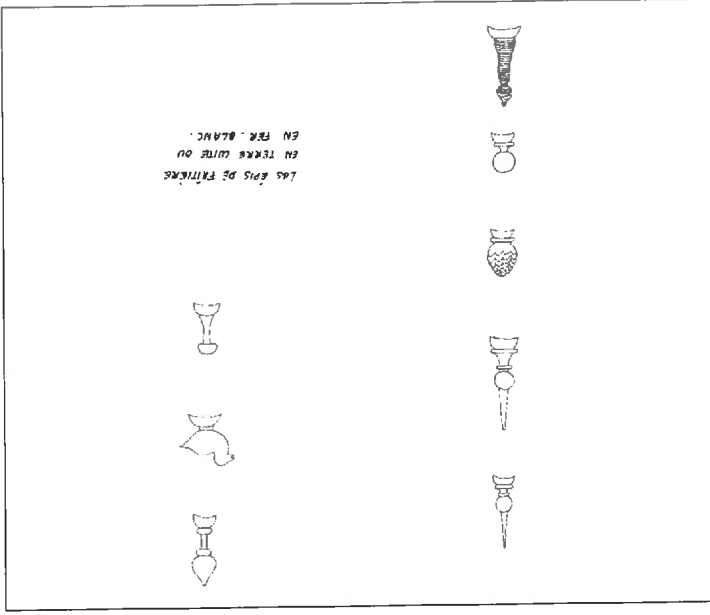


Les cheminées :

Il n'y a pas véritablement de modèle. Elles sont en maçonnerie enduite et chapeautées. Leur esthétique est généralement assez simple, droite.

Les fatiges :

Des petits éléments viennent parfois couronner les fatiges des maisons, souvent pointus, marquant ainsi les changements de direction des pentes de la toiture. Éléments de terre cuite ou métallique (gironette)



Les murs de clôture:

Éléments importants du patrimoine architectural urbain et paysager, ils participent à la composition urbaine de la rue, de la séparation de l'espace public et de l'espace privé, tant par leurs formes



que par les matériaux qui les composent.



Deux murs composés de galets du gave, disposés différemment, soit en lignes horizontales, soit en « arête de poisson ». Les pièces de plus grand gabarit sont disposées à la base du mur, pour soutenir les efforts les plus importants, tandis que les pièces plus petites se situent en partie haute, recouvert par un enduit qui donne sa forme bombée au sommet du mur.

Les autres détails d'architecture
 Eléments plus rares mais qui méritent d'être signalés, ils ponctuent occasionnellement l'espace et marquent les lieux de leur présence.

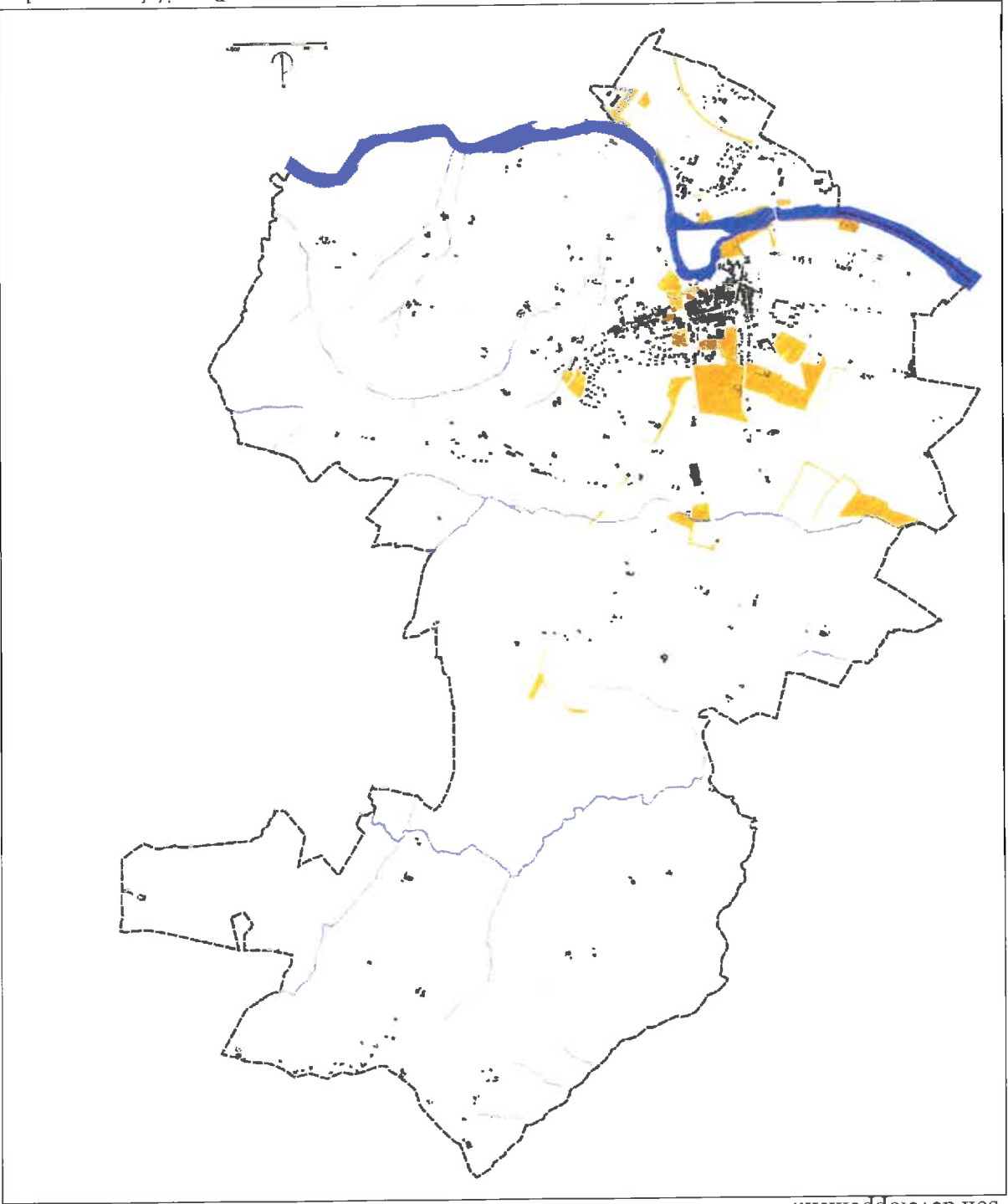


B – ENJEUX ET OUTILS DE PROTECTIONS

I - LES TENDANCES D'EVOLUTION

I / 1 - Inventaire des propriétés communales

La ville de SAUVETERRE DE BEARN se développe à partir du noyau médiéval. C'est une ville enclose et fermée. Sortie de ses remparts, elle se développe en couronne, notamment dans la partie Nord et la partie Est de la commune, sans toutefois s'éloigner beaucoup de la ville primitive. La maîtrise foncière de la commune au travers de ses propriétés situées le long des axes futurs de son développement.



Propriétés communales

II – LES ENJEUX URBAINS ET PAYSAGERS

2.a - Le Cœur historique intérieur remparts.

Noyau bâti médiéval très dense. Parcelle perpendiculaire à la ligne des remparts. Côté Nord, présence d'arrière-cour venant se bloquer contre la ligne des remparts. Côté Sud présence de jardins en terrasses appuyés sur les remparts. Les espaces publics significatifs sont les suivants :

- Rue Léon Béraud.
- Rue Saint André.
- Place de l'Église.
- Rue des Innocents.
- Rue Pléguignon.

2.b - Le tour des remparts - Les rues du Pont et du Temple.

Le tour des remparts correspond à un secteur situé de part et d'autre de la rue du Pont et de son prolongement la Place Pont de Montagne et la rue du Temple. Les éléments bâtis sont de qualité dans la partie Sud (rue du Pont) avec une large "fenêtre" sur les anciens fossés et les remparts. En revanche la partie Nord se caractérise par un bâti de qualité médiocre et hétérogène. Par ailleurs, une importante façade est aujourd'hui constituée par les bâtiments des abattoirs et de la conserverie tous deux appelés à disparaître prochainement. L'occasion se présentera alors de reconstruire une nouvelle façade sur la rue. L'extrémité Est de la rue du Temple débouche sur la Place Royale et sur la Place de la Mairie. Cet ensemble de rues et de Places correspond à l'ancien tracé du RD 933 dans la traversée du Bourg. La circulation de transit étant aujourd'hui déviée, ces espaces méritent d'être requalifiés pour répondre à une vocation de rue et de place au cœur du bourg.

2.c - Le faubourg des rues Pannecau et des Soupirs.

Ce faubourg ancien constitue un ensemble remarquable par la qualité du bâti, par la cohérence du parcellaire qui s'étire en lanières perpendiculairement à la rue Pannecau, par la qualité en fin des voies et chemins situés sur l'arrière de l'ilot. (Allée des Soupirs au Nord, chemin rural dit de Carrière et Bourquet côté Sud) La mise en sens unique récent des rues Pannecau et des Soupirs conduit à réorganiser l'espace de ces deux rues. La rue Pannecau vient d'être réaménagée (Bordures et trottoirs en pierre de Pays, chaussée en enrobé noir. L'allée des Soupirs qui constitue désormais l'entrée dans le Bourg depuis la RD 23 va faire l'objet d'un aménagement destiné à adapter l'espace aux nouvelles contraintes de circulation tout en sécurisant davantage les cheminements piétons.

L'espace public est ici qualifié par la limite privée en alignement sur la rue. Cette limite peut être constituée par les façades bâties (façade principale ou pignon) ou bien par les murs d'enceinte de grande qualité.

2.d - Le faubourg de la rue d'Aspis.

Ce quartier se caractérise par un parcellaire en lanières allongées perpendiculairement à la rue d'Aspis, avec un front bâti sur une série de légers décrochements de façades qui donnent une qualité particulière à l'espace public de la rue. Les arrières de parcelles sont occupés par des jardins. En entrant dans le Bourg par l'Ouest, on perçoit la silhouette caractéristique de ce front bâti ancien. Celui-ci marque réellement l'entrée dans le centre-bourg.

2.e - Le site des anciens abattoirs.

Cet îlot constitue pour la commune une opportunité intéressante de réaliser une opération d'envergure en centre ville qui contribuera à valoriser l'entrée Ouest et à mieux articuler le cœur historique de la Ville avec ses extensions contemporaines. Habitat, équipements, commerces... sans préjuger des éléments de programme qui restent à définir, quelques orientations peuvent être suggérées en terme d'organisation.

2.f - La terrasse Saint-Marc.

La terrasse Saint-Marc constitue un emplacement de qualité pour le développement d'un petit quartier résidentiel.

- Proximité du Bourg.

- Exposition Sud, situation en balcon sur la vallée du Gave et sur la chaîne des Pyrénées.

Cette terrasse située dans la perspective de l'entrée Sud du Bourg est très sensible sur le plan de l'impact dans le paysage. On s'efforcera de ne pas recréer ici un effet de front bâti en rebord de plateau.

2.g - Les quartiers périphériques situés au Nord de la Ville.

Maintenir la lisibilité du front urbain en entrée Nord du Bourg. À ce titre, la préservation d'un espace non construit de part et d'autre de la route est souhaitable. La profondeur de cet espace est à déterminer en fonction du cône de visibilité que l'on souhaite préserver depuis le haut de la côte. Cet espace libre peut être aménagé en site sportif ou de loisir. Situé en pied de coteaux, il peut également accueillir un bassin paysager de rétention des eaux de ruissellement.

2.h - La vallée du Gave.

Au pied des remparts, le Gave tranche avec la Ville par son caractère à la fois sauvage et impétueux. Le site est classé et inondable, ce qui interdit tout projet bâti nouveau. En revanche, la gestion de ce site n'est pas aisée. Qu'il s'agisse des pentes végétales du glacis des remparts à entretenir, qu'il s'agisse des berges périodiquement soumise à l'érosion des crues du Gave. Qu'il s'agisse enfin de la gestion des pratiques de loisir, avec la nécessité de matérialiser des cheminements de promenade. Enfin un certain nombre de préconisations peuvent également être énoncées pour les quelques bâtiments anciens présents sur le site (Hôtel du Pont de la Légende, ancien moulin...)

2.1 - Les espaces périphériques situés au Sud de la Ville.

Les abords de la déviation du RD 933

Le bourg de Sauveterre de Béarn bénéficie d'une forme urbaine caractéristique dont la silhouette perçue depuis la périphérie du Bourg constitue une valeur patrimoniale à part entière, et ces, indépendamment des différentes architectures qui la composent. Ainsi nous distinguons clairement le noyau médiéval limité par le glacis des remparts au Sud ainsi que par les rues du Pont et du Temple à l'Ouest et au Nord. Le clocher de l'Eglise Saint André émerge de cet ensemble dense et massif. Les extensions qui se sont opérées au-delà du noyau historique sont à la fois relativement denses et homogènes et ne perturbent pas aujourd'hui la lisibilité de l'ensemble.

Cette perception du bourg dans son ensemble se fait à partir d'un certain nombre de points de vue privilégiés aux abords du Bourg. Ces cônes de vue méritent d'être préservés et mis en valeur tant du point de vue de l'architecture que de la gestion du végétal.

Le hameau ancien d'Oreytes.

Les parcelles riveraines des chemins d'accès à la berge du Gave.

Éléments caractéristiques :

Parcelles fortement végétalisées, situées au niveau du Gave, donc inondables. Préserver le caractère végétal et naturel de la berge (ripisylve venant constituer un "fond de scène" au site classé.)

Les grandes propriétés situées au Sud-Est du Bourg.

Éléments caractéristiques :

Parcelles agricoles (essentiellement maïsiculture) dans un espace ouvert. Zone inondable sans forte pression urbaine. Présence de deux anciennes fermes en pied de coteau et d'un ancien moulin au bord du Gave.



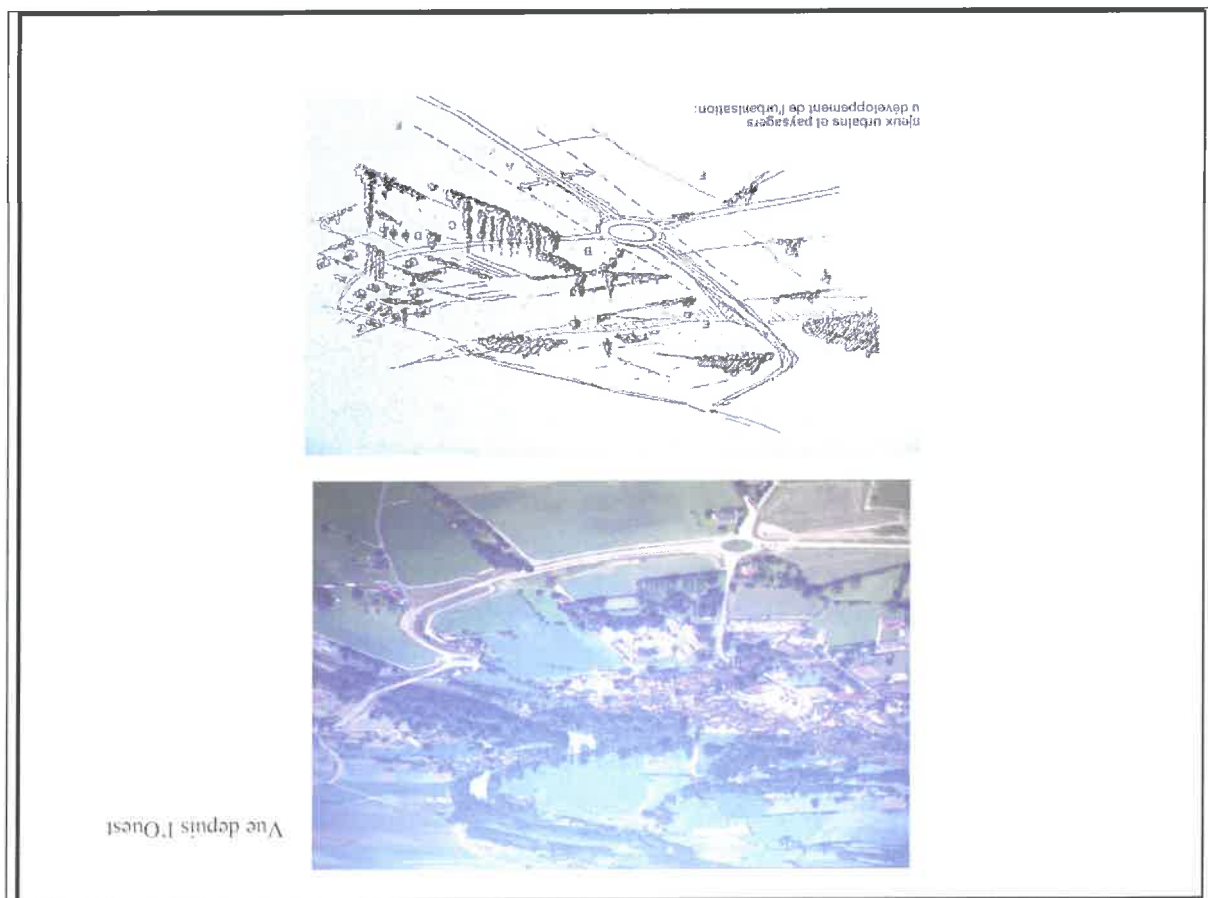
Les enjeux urbains et paysagers liés au développement de l'urbanisation :

- A/ Mettre en valeur le « glais » et l'île de la Glaise
- B/ Requalifier les espaces publics du cœur du bourg
- rue du Pont / rue du Temple (Thématique de « boulevard »)
- place Pont de Montagne / rue Léon Bernard / rue Saint André (Espace de cœur de Bourg)
- place Royale – place de l'Eglise / Jardin public (espaces d'accueil et d'entrée privilégiée dans le cœur du bourg)
- C/ Protéger et mettre en valeur le bâti ancien
- D/ Favoriser une recomposition des façades le long de la rue du Temple

1 – LE NOYAU BÂTI MÉDÉVAL 1 bis – L'ENVELOPPE BÂTIE ET PAYSAGÈRE XIXÈME

2 - LA FRANGE OUEST DU BOURG - LA FUTURE ZONE D'ACTIVITE.

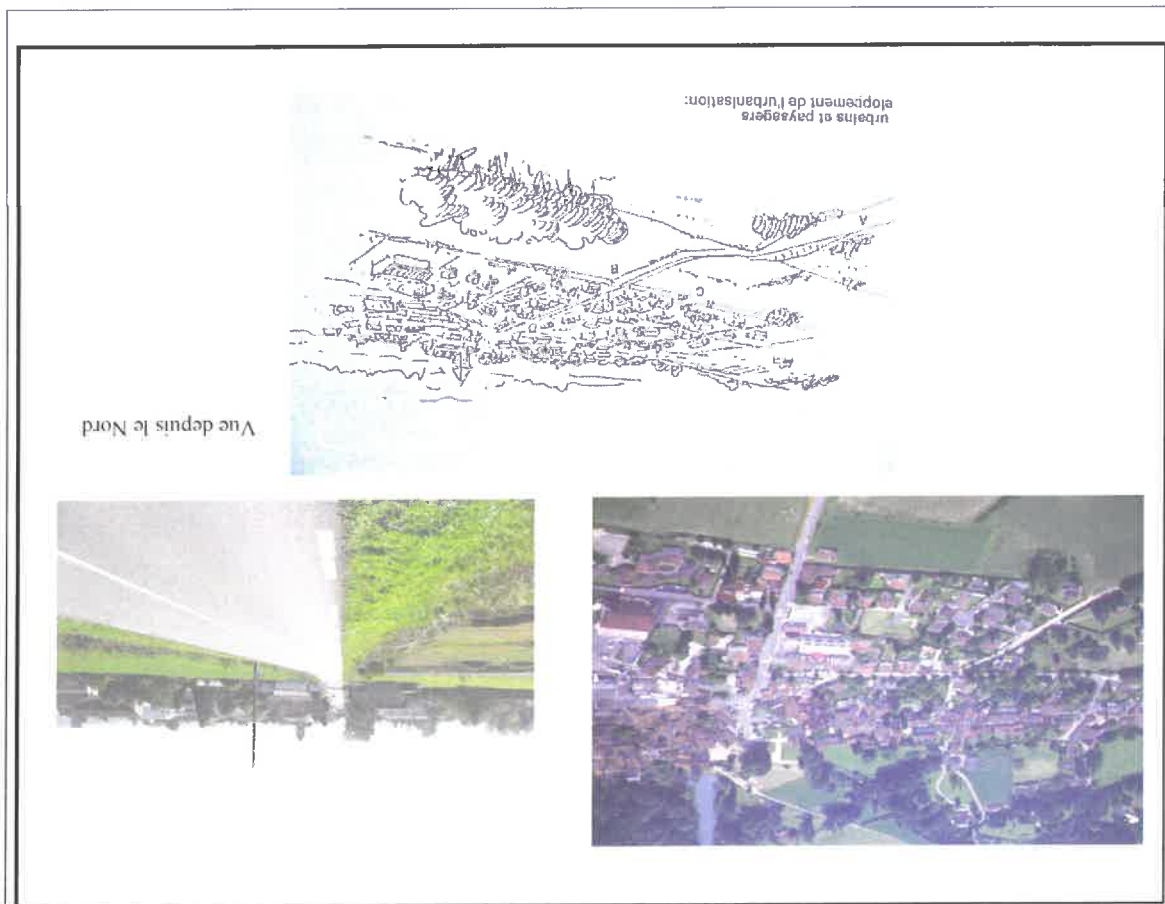
- A/ Préserver un recul du bâti par rapport à la RD 933.
 - B/ Mettre en scène de l'entrée Ouest du Bourg.
 - C/ Préserver et / ou reconstruire l'armature bocagère ZA.
 - D/ Gérer l'articulation entre arrières du Bourg et future ZA.
 - E/ Préserver la lisibilité de la ligne de crête.
 - F/ Maîtriser les arrières de la ZA comme une nouvelle limite du Bourg.
- Les enjeux urbains et paysagers liés au développement de l'urbanisation:



3 - LE CÔTEAU NON URBANISÉ AU NORD DU BOURG;

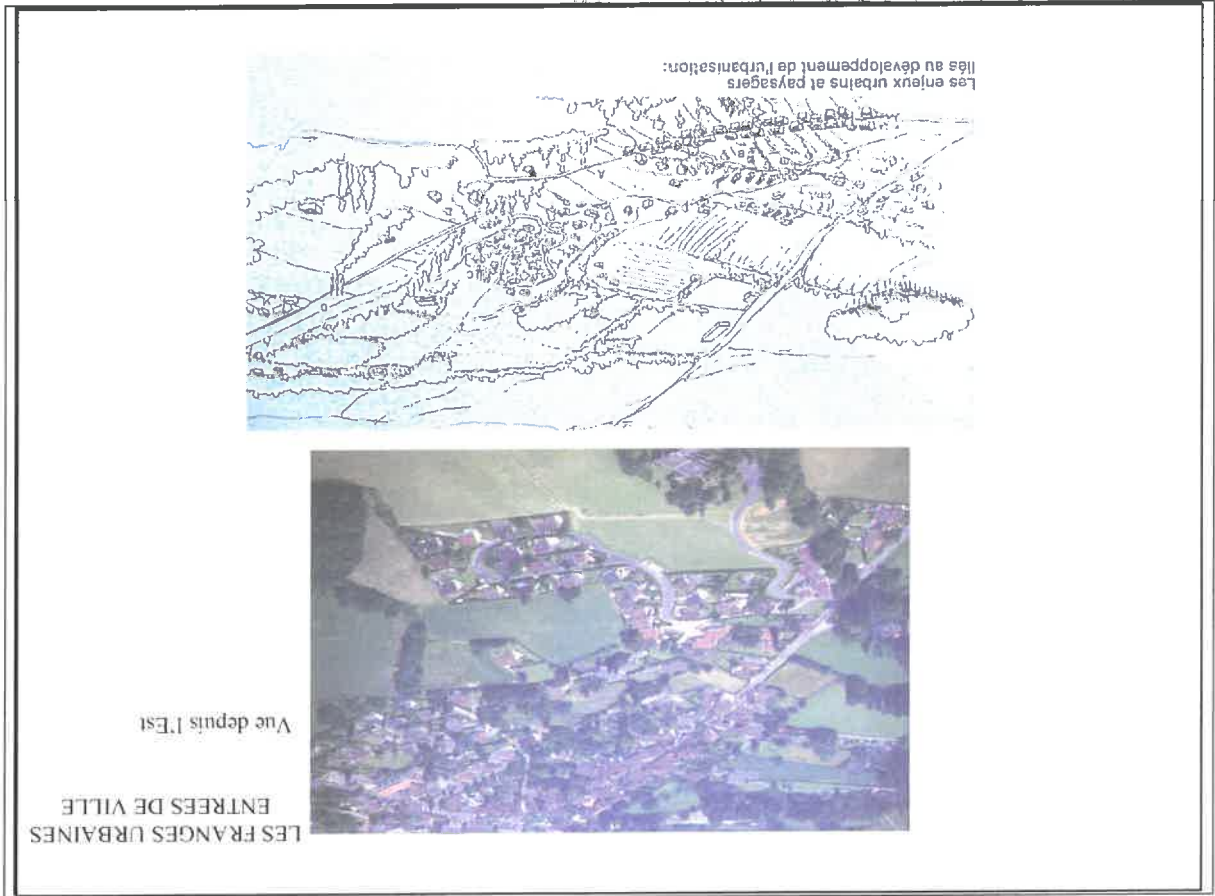
A/ Effet de porte.
 B/ Effet de porte.
 C/ Lisibilité de l'enveloppe bâtie en périphérie du Bourg
 D/ La rue principale; Mise en valeur de l'arrivée dans le centre du Bourg

Les enjeux urbains et paysagers liés au développement de l'urbanisation:



4 - LA FRANGE EST DU BOURG - LES EXTENSIONS PAVILLONNAIRES

- Les enjeux urbains et paysagers liés au développement de l'urbanisation:
- A/ Préserver une lisibilité de l'entrée dans le cœur du Bourg depuis la RD 23
 - B/ Sur l'arrière, maintenir cette "coupure d'urbanisation" entre le bâti récent et le bâti ancien ("Ceinture verte" en continuité des fonds de jardin de la ville historique.)
 - C/ Sur les franges basses, densifier en continuité du bâti récent existant
 - D/ Sur les pentes
 - Eviter d'étrier l'urbanisation le long de la RD 23
 - Eviter de bâtir sur la ligne de crête entre la RD 23 et le parc de la maison de retraite
 - (Co-visibilité avec le cœur du Bourg)



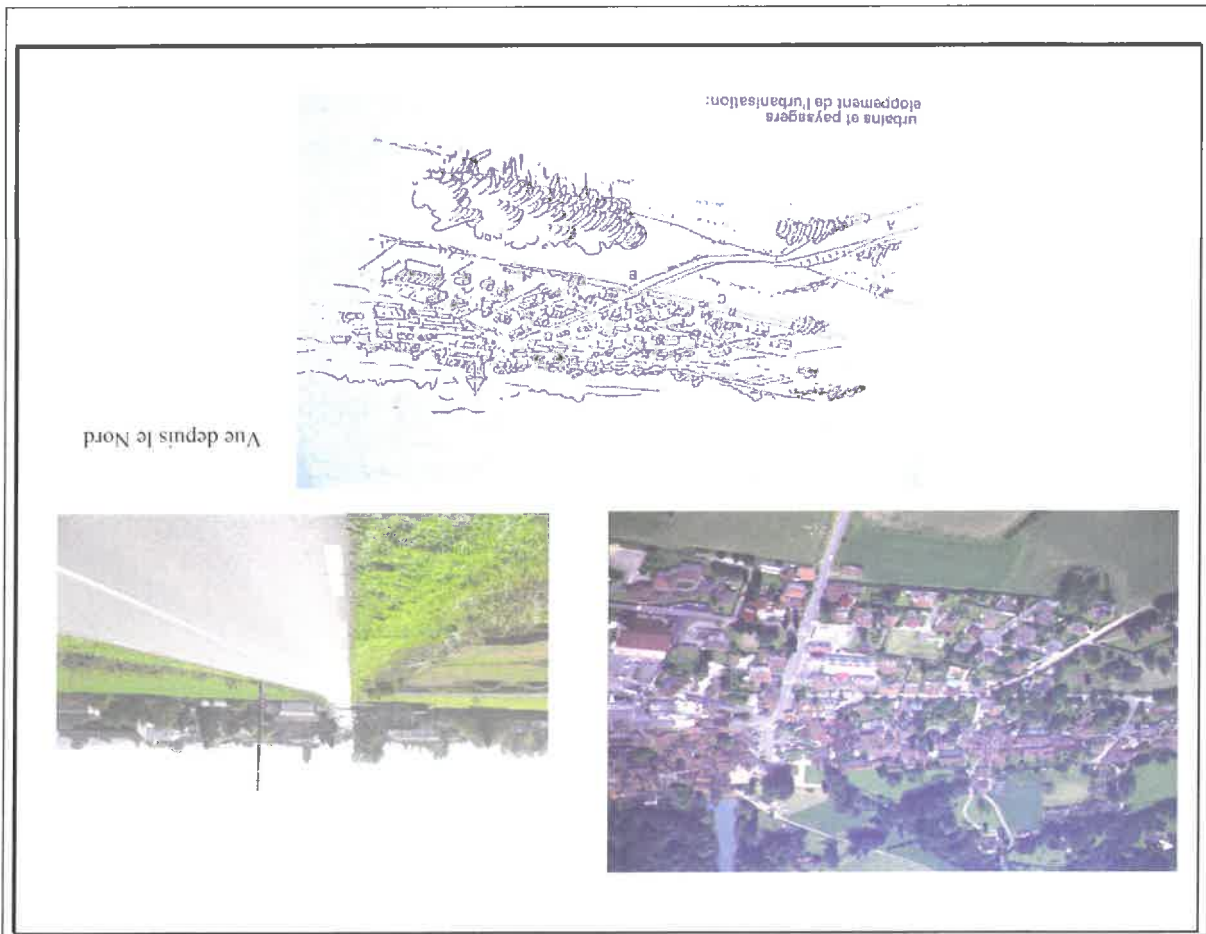
5 - L'ENTREE NORD DU BOURG

Les enjeux urbains et paysagers liés au développement de l'urbanisation :

A/ Préserver la vocation agricole du plateau et maintenir le bâti à distance du giratoire Nord.

B/ Le long de l'ancienne RD 933, intégrer le projet d'extension des usines « Chevallier » comme un ensemble bâti isolé, dans une environnement paysager de qualité.

C/ Préserver de toute construction la ligne de crête du rebord de plateau située au dessus du bourg.



Vue depuis le Nord



Les enjeux urbains et paysagers liés au développement de l'urbanisation :

A/ Autoriser la constructibilité en continuité des ensembles bâtis existant

B/ Définir l'orientation et le sens de faîtage

C/ Garantir une intégration du bâti nouveau par des recommandations en terme de volumétrie (simplicité et amplitude) et en terme de matériaux

D/ Définir une palette végétale en accompagnement du bâti (La Haie de haut jet qui souligne le parcellaire, le verger, le bosquet boisé...)

6 – L'HABITAT DIFFUS DES LIGNES DE CRÊTES

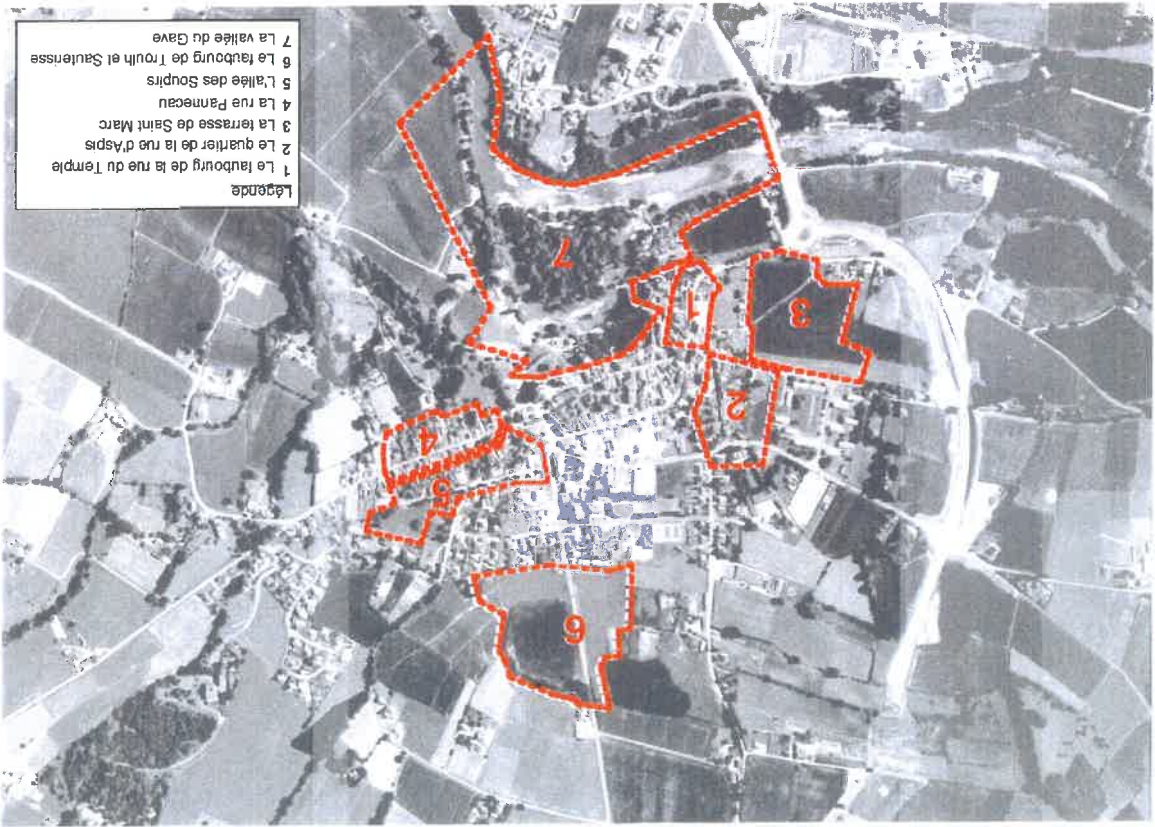


Les enjeux urbains et paysagers liés au développement de l'urbanisation :

- A/ Autoriser la constructibilité en continuité des ensembles bâtis existant, en retrait par rapport à la voie.
- B/ Garantir une intégration du bâti nouveau par des recommandations en terme de volumétrie (simplicité et amplitude) et en terme de matériaux.
- C/Définir une palette végétale en accompagnement des extensions bâtie (La Haie mélangée, l'arbre de cour, l'arbre de jardin, l'arbre de parc...)

7 - L'HABITAT DISPERSÉ SUR LES TERRASSES AGRICOLES

II / 2 – Enjeux à l'échelle de la cité médiévale



« Alexandre Vard-Dukic - Agence d'architecture »
 « Vincent Tricaud et Valérie Chapelère - Agence de paysage et d'urbanisme »
 « Etude d'élaboration de la ZPPAUP de Sauveterre de Bearn »

Topiaires :
buis et ifs taillés et osiers pour réaliser des bordures et des claustras en tressages.

Arbres et arbustes fruitiers :
Pommiers, cerisiers, poitiers, abricotiers, pêcheurs, cognassiers, etc et groseillers, framboisiers, cassissiers, etc.

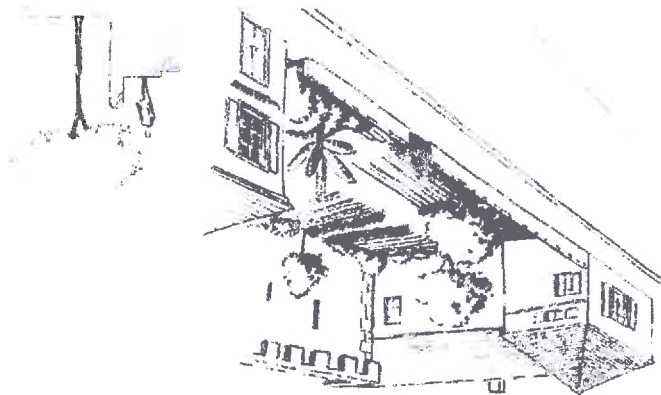
Recommandations :
 - Préserver la qualité de la clôture constituée d'un muret bas et de portillons métalliques ajourés.
 - Ne pas occulter la vue sur les remparts en construisant des apentis ou extensions bâties.
 - Surveiller les opportunités de démolition du bâti annexe de médio-remparts depuis la rue.
 - Veiller à préserver le caractère des jardins de ville - carrés potagers isolés.
 - fruitiers - arbustes d'ornements, éviter les conifères en haie ou en

Eléments caractéristiques à mettre en valeur :
 Cette situation ménage à plusieurs reprises des ouvertures sur la muraille des remparts et sur les anciens fossés aménagés en jardin. Depuis la rue, la situation de balcon permet d'apprécier l'architecture des remparts et l'appropriation des fossés en jardins de ville soigneusement entretenus - carrés potagers - arbres fruitiers - treilles.

Situation :
 Cette séquence relativement courte correspond à l'entrée de l'ancienne route départementale dans le bourg. La rue du Temple longe les remparts entre les anciens fossés et le ruisseau aujourd'hui couvert.

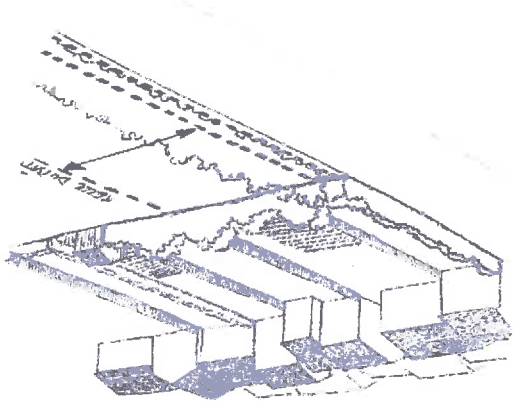


1- LE FAUBOURG DE LA RUE DU TEMPLE
 - Les jardins en façade -





2- LE QUARTIER DE LA RUE D'ASPIIS
 - La perception d'un front urbain traditionnel -



Situation : Cet quartier s'est développé à l'extérieur de la ville fortifiée de part et d'autre de la rue d'Aspis.

Eléments caractéristiques à mettre en valeur :

Ce quartier se caractérise par un parcellaire en lanières allongées perpendiculairement à la rue d'Aspis, avec un bâti dense et continu en alignement sur la rue et des arrières de parcelles aménagés en jardins. En entrant dans la ville par l'Ouest (entrée principale depuis la mise en service de la déviation), on perçoit la silhouette dense et traditionnelle de ce front bâti à travers les jardins.
 Cette forme urbaine caractéristique est d'autant plus perceptible aujourd'hui qu'il existe une rupture dans l'urbanisation entre l'opération de logements collectifs et la rue d'Aspis.

Recommandations :
 - Depuis l'entrée Ouest, aménager un recul du bâti entre le quartier d'Aspis et l'opération de logements collectifs.
 - En limite de la rue, plantation d'une clôture végétale de type haie vive afin de prolonger le caractère « rural » du site jusqu'à la rue d'Aspis.

Palette végétale :
 Haie champêtre :
 érable champêtre, noisetier, prunellier, merisier, aubépine, sureau, etc.

« Alexandre Vanet-Duluc - Agence d'architecture »
 « Vincent Tricaud et Valérie Caspéjans - Agence de paysage et d'urbanisme »
 « Etude d'élaboration de la ZPPAUP de Suresnes de Béarn »

« Alexandre Vandel-Dujuc - Agence d'architecture »
 « Vincent Tricaud et Valérie Chappellière - Agence de paysage et d'urbanisme »
 « Etude d'élaboration de la Z.P.A.U.P. de Sauveterre de Bearn »

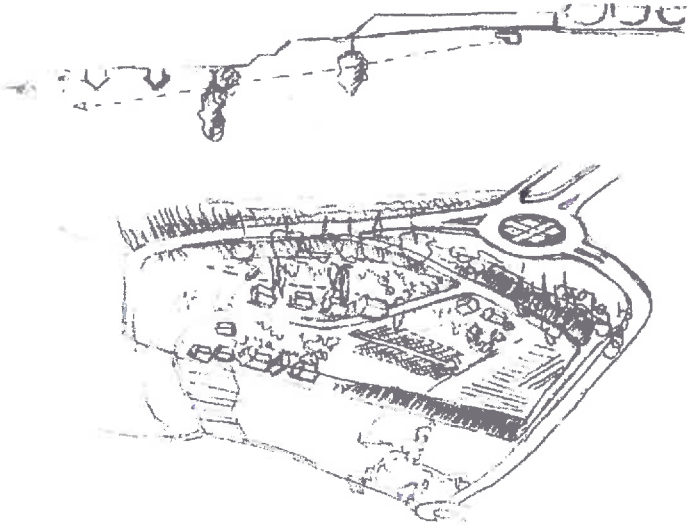
Situation : La terrasse de Saint Marc constitue un emplacement convoité pour le développement d'un quartier résidentiel. -Exposition Sud, situation en balcon sur la vallée du Gave et sur la chaîne des Pyrénées... -Proximité du bourg. Cependant, cette terrasse, aujourd'hui encore à vocation agricole, est située en pleine perspective de l'entrée Sud du bourg.

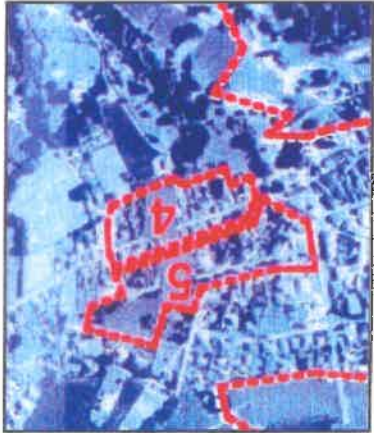
Recommandations : -On s'efforcera ici de ne pas créer de front urbain, qui serait d'autant plus agressif qu'il serait situé en rebord de plateau. -Si urbanisation il doit y avoir, il est souhaitable que celle-ci se développe sur l'arrière du plateau, les fonds de jardins venant reconstituer un horizon à dominante végétale, perçu depuis l'entrée Sud du bourg. La encore, il serait intéressant de procéder à un découpage parcellaire en lignes relativement allongées, afin de favoriser la densité bâtie et l'effet de rue côté arrière et de constituer une épaisseur végétale suffisante côté entrée Sud.

Palette végétale : En fond de jardin, végétation locale en taillis : *chênes, châtaigniers, acacias, hêtres, etc.* Ponctuellement, végétation de « parc » à grand développement : *pin parasol, cèdre, magnolia, platane, etc.*

3- LA TERRASSE DE SAINT MARC

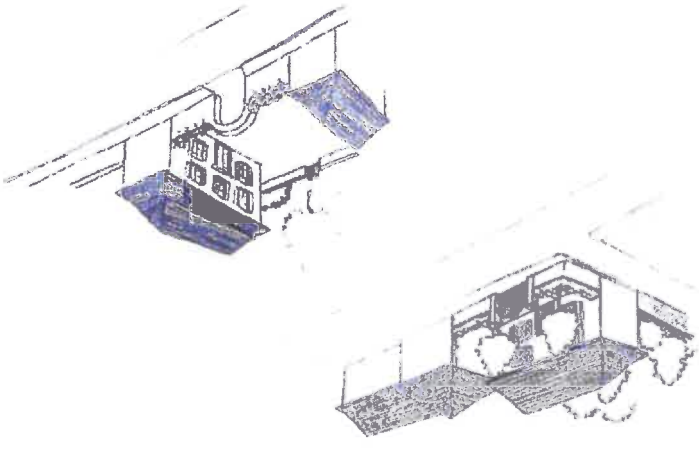
- Les extensions urbaines en balcon sur la vallée du Gave -





4- LA RUE PANNECAU

- Les cours en façade -



Situation : La rue Pannecau constitue l'un des faubourgs anciens de la ville et possède de beaux ensembles bâtis du XVII^e et XVIII^e siècles qui associent habitation principale, communs et jardin autour d'une cours.

Eléments caractéristiques à mettre en valeur :

Au même titre que l'architecture, la limite entre l'espace de la rue et l'espace privé de la cour est traité avec beaucoup de soin. Les murs sont traités en moellons ou en galets du Cave enduits. Les piliers sont en pierre de pays moulurée.

-2 exemples parmi d'autres :
-> Corps principal d'habitation implanté en retrait parallèlement à la rue. L'espace de la cour est plus étroit, les murs séparatifs sont alors plus bas et renforcés par des plantations de grimpantes qui courent sur le mur.

-> Corps principal d'habitation implanté perpendiculairement à la rue, le pignon venant à l'alignement de l'espace public. La cour ouvre alors sur le jardin situé sur l'arrière de la parcelle.

Recommandations :

- Veiller à la qualité apportée à l'entretien des éléments de maçonnerie et de serrurerie (muret, porche, portails, ...) qui constituent le façade de la propriété sur la rue.
- Marquer une présence végétale discrète dans ces lieux à dominante minérale en respectant une palette végétale noble.

Palette végétale :

Plantes grimpantes à palisser :
rosier grimpant, glycine, bignone, ...

Haies taillées, topiaires :

if, buis, viorne tin, fusain, ...

Arbres de cours en isolés :
tilleul, tulipier, platan, magnolia, chêne vert, ...

• Alexandre Vancé-Dubuc - Agence d'architecture
• Vincent Treuad et Valérie Chapelle - Agence de paysage et d'urbanisme
• Etude d'habitat de la ZPPAUP de Sauveterre de Bearn



Situation :

L'allée des Soupirs dessert les fonds de parcelles de la rue Pannecau, en même temps qu'elle marque la limite entre deux périodes d'urbanisation : le faubourg ancien qui s'est constitué de part et d'autre de la rue Pannecau au XVIII^e siècle côté Sud, les extensions pavillonnaires contemporaines côté nord. Les disparités architecturales sont ici reliées au second plan du fait de la très forte présence du végétal.

Éléments caractéristiques à mettre en valeur :

Qu'il s'agisse des arbres nobles présents à l'intérieur des jardins, des haies qui bordent l'espace public, des massifs et plate-bandes de vivaces entretenues à même la rue devant les accès et les murs de clôture, le végétal sous toutes ses formes constitue ici un élément de vocabulaire à préserver.

Recommandations :

-Deux facteurs d'évolution importants méritent d'être soulignés :
 -> côté Sud, il existe une demande de construction d'appentis ou de garages en limite des jardins. Cette demande, légitime eu égard à l'étroitesse de la rue Pannecau, risque de modifier sensiblement la physionomie de la rue. Nous proposons de les implanter en léger retrait (environ 5m) et de végétaliser l'espace intermédiaire ainsi dégagé afin d'atténuer la présence du bâti.
 -> côté Nord, quelques parcelles restent disponibles à la construction. Nous proposons d'implanter le bâti en retrait (environ 10m) et de végétaliser les limites de la parcelle.

Palette végétale :

Haie vive en limite de parcelle côté Nord : voir rue d'Aspis

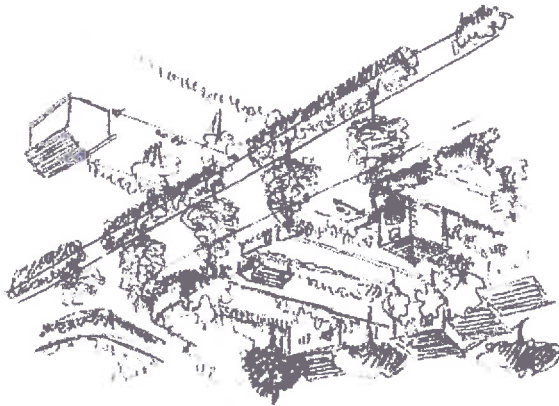
Espace de transition côté Sud :

arbustes à fleurs (groseilliers à fleurs, abélias, escallonias,...), vivaces (iris, acanthe, valériane, achillée, ...)

• Alcazarisme Vanel-Dulac - Agence d'architecture
 • Vincent Trucand et Valérie Chapelier - Agence de paysage et d'urbanisme
 • Etude d'élaborations de la ZPPAUP de Sauveterre de Béarn

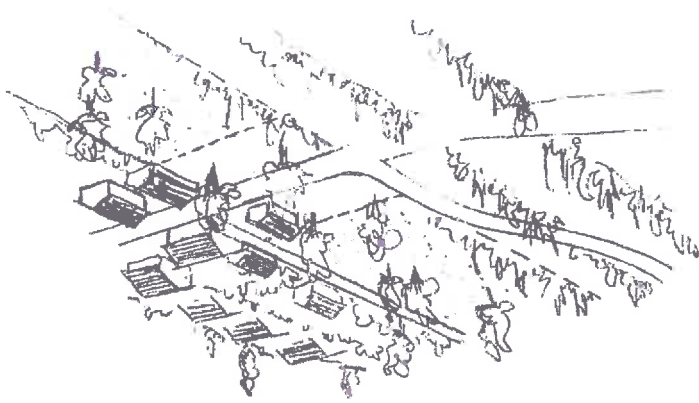
5- L'ALLEE DES SOUPIRS

- Une rue jardin -



6- LE FAUBOURG DE TROULT ET SAUTERRISSE

- Une «coupure verte» dans le développement de la ville -



Situation :

Côté Nord, la ville dessine aujourd'hui une limite très nette qui s'organise en un front perpendiculaire à l'entrée dans le bourg.

Éléments caractéristiques à mettre en valeur :

Même si elle doit être un jour dépassée, cette limite n'en constitue pas moins un espace structurant de grande qualité qui peut conserver son caractère végétal et non construit tout en évoluant vers des pratiques plus urbaines d'espace public ou de loisirs.

Recommandations :

-Préserver une bande non-construite correspondant au pied du coteau (épaisseur : 50m environ), cette bande pouvant accueillir des équipements sportifs ou de loisirs.

-Selon le type de programme envisagé, cet espace peut faire l'objet d'un préverdissement sur le thème vergers.

-Au delà de cette coupure verte, l'espace peut s'organiser naturellement selon un système de bandes végétales horizontales perpendiculaires à la pente qui soulignent la disposition en terrasses.

Palette végétale :

Sur le thème vergers :

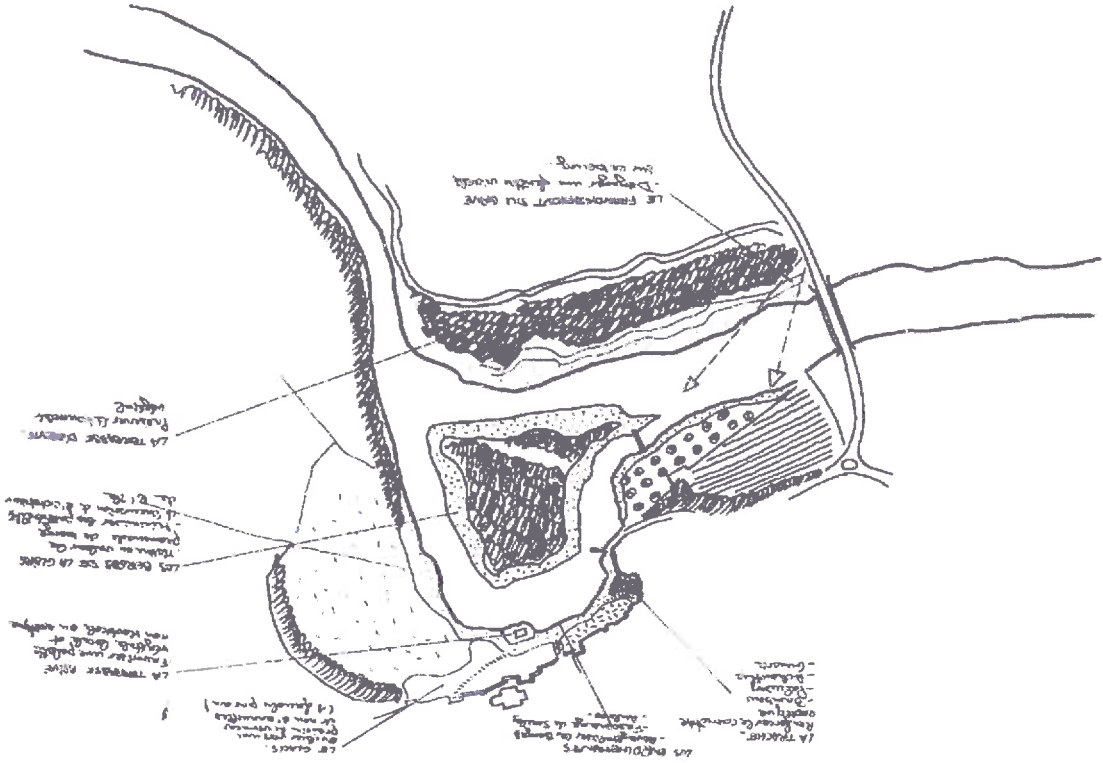
voir fiche 1 : le faubourg de la rue du Temple

« Architecture Vanel-Dulac - Agence d'architecture »
 « Vincent Treuad et Valérie Tranchesi - Agence de paysage et d'aménagement »
 « Bande d'étude de la ZPPAUP de Sauveterre de Béarn »

7- LA VALLEE DU GAVE - LE GLACIS - L'ILE DE LA GLÈRE



Situation : Au pied des remparts, le Gave tranche avec la ville par son caractère sauvage et impétueux. Le site est à la fois classé et inondable, ce qui interdit tout projet de construction. En revanche, un aménagement des accès et des parcours ainsi qu'une gestion concertée de la végétation peut contribuer à mettre en valeur le site et à le faire découvrir.

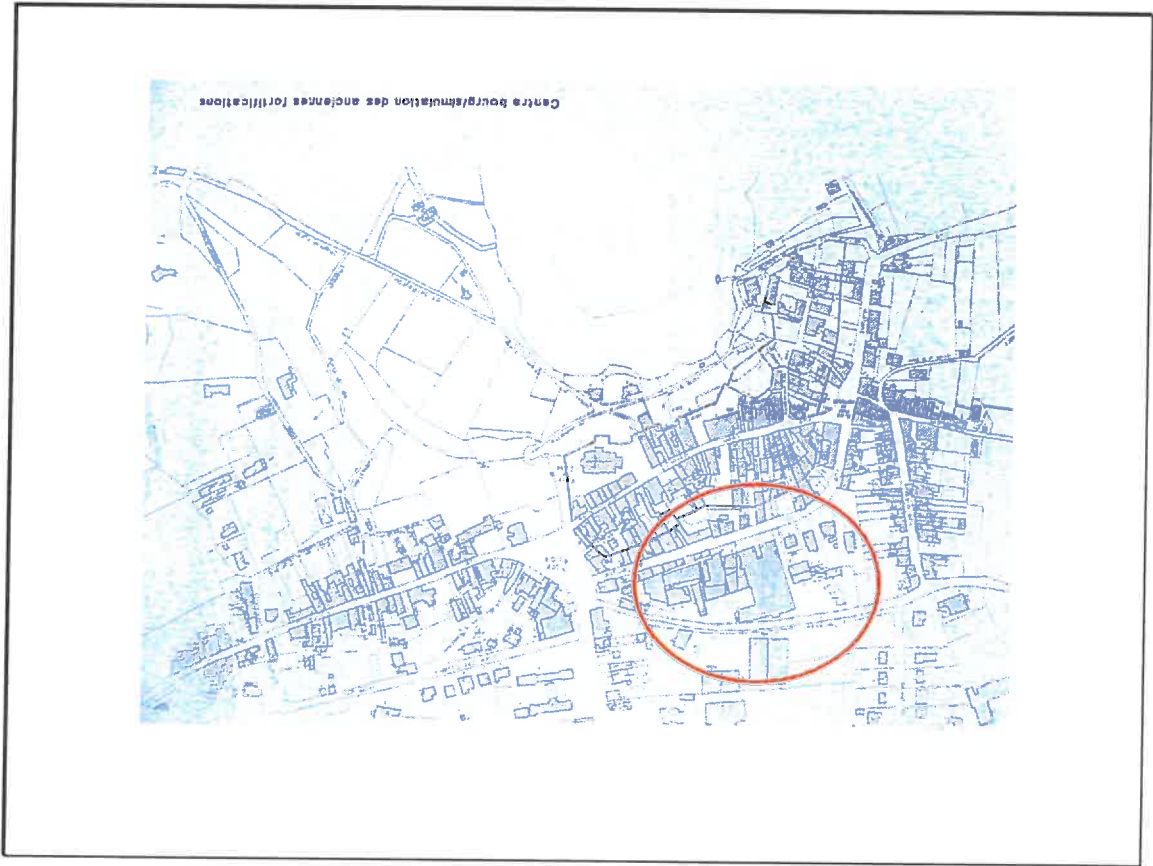


• Alexandre Vanel-Druac - Agence d'architecture
• Vincent Tricaud et Valérie Capelle - Agence de paysage et d'urbanisme
• Etude d'habitation de la Z.P.P.A.U.P. de Saverdun et de Bearn

II / 3 – Enjeux à l'échelle de la friche industrielle

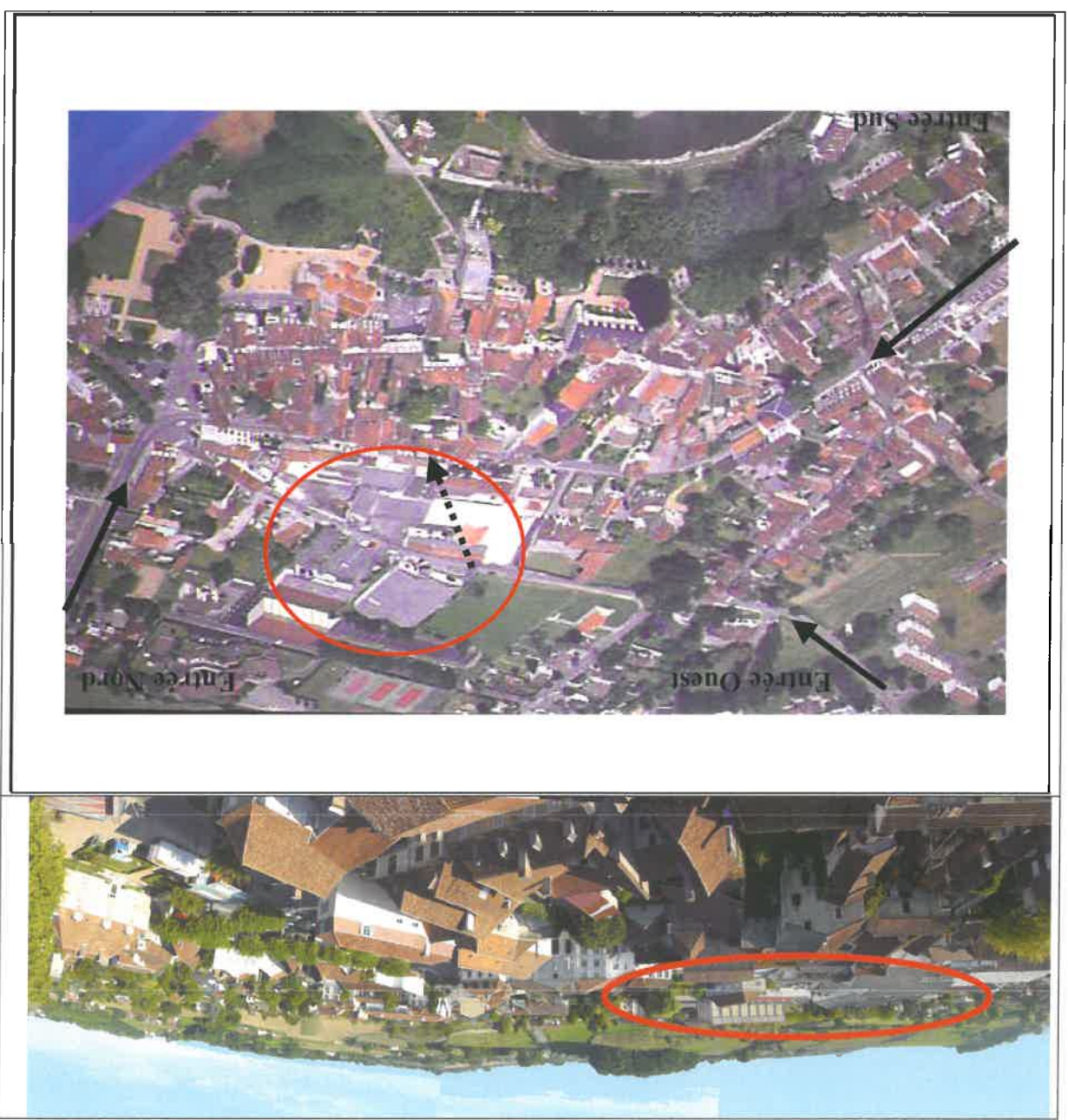
La commune dispose à proximité immédiate de la ville médiévale d'un site sur lequel se trouvent des bâtiments industriels en friche.

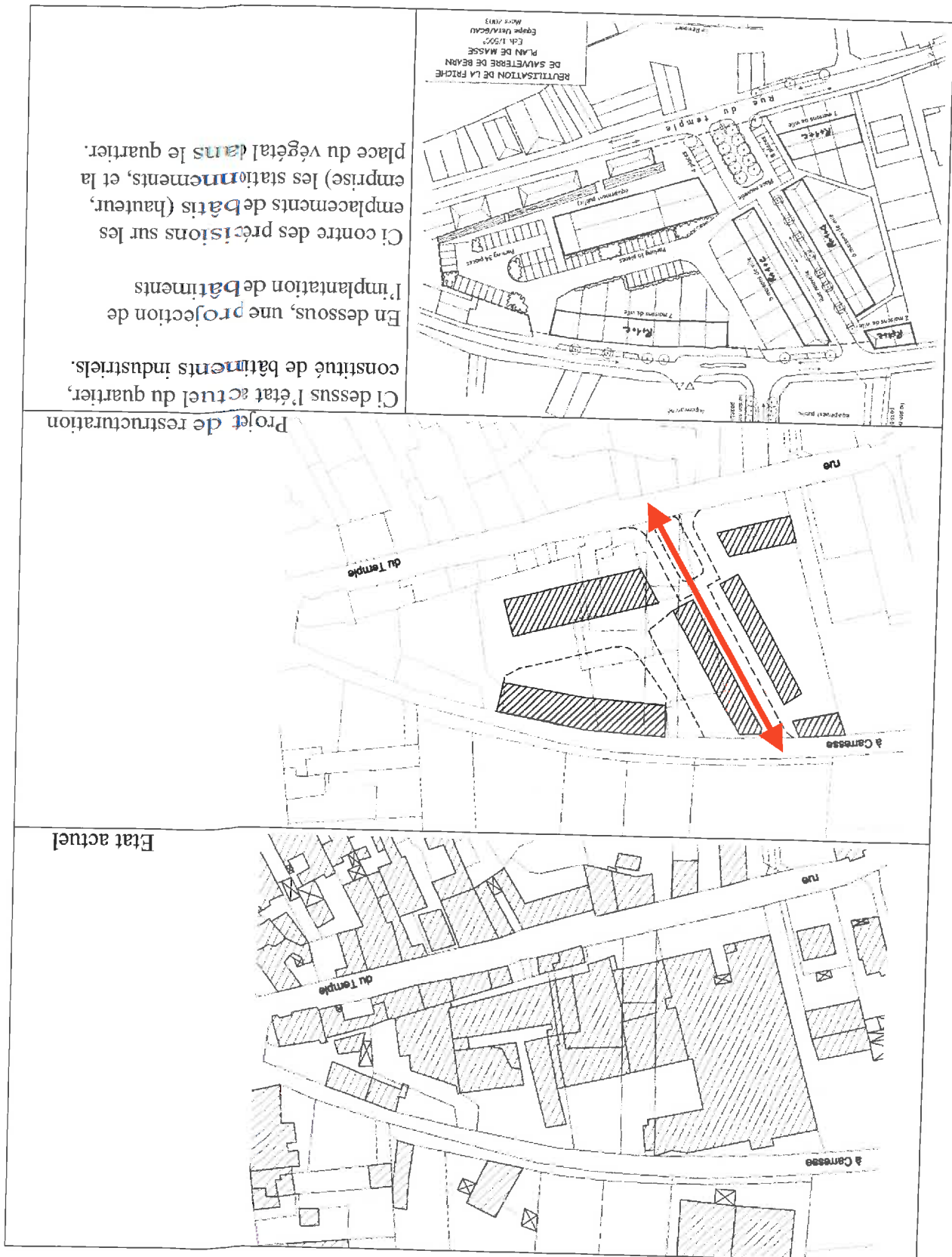
Ce lieu constitue un espace majeur, tant par sa localisation, que par sa superficie, à l'échelle de la ville médiévale.



Une étude spécifique a été menée, dans le cadre d'une étude « petite ville » pour conduire à la reconstruction de ce site.
Le préalable consiste à démolir les bâtiments industriels afin de recomposer à leur place un véritable quartier de ville.
Le schéma d'aménagement ci après est donné à titre indicatif.
Les gabarits des voies, et places devra s'inspirer de celles existantes dans la ville ancienne.
De même l'architecture, limitée pour les parties programmées en logements à un étage plus comble devra respecter l'architecture locale.

L'idée directrice consiste à réaliser sur cette emprise d'environ un hectare, un véritable quartier de ville intégré à la structure urbaine existante.
La mise en place d'une déviation contournant la ville par l'Ouest offre ainsi une nouvelle entrée dans la cité, hormis les entrées « traditionnelles » par le Nord et par le Sud.
La reconstruction de cet îlot permettrait de faire passer une voie reliant la voie d'accès Ouest depuis la déviation à la rue du Temple, évitant ainsi un débouché supplémentaire sur le Place Royale.

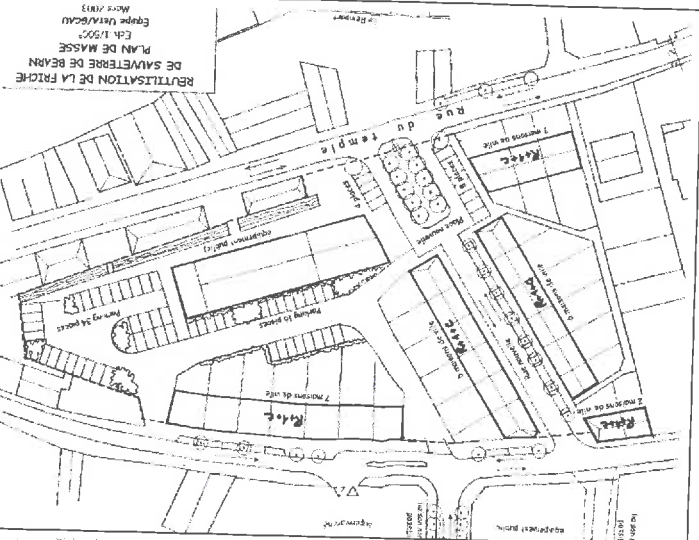




Projet de restructuration

Etat actuel

Ci dessus l'état actuel du quartier, constitué de bâtiments industriels. En dessous, une projection de l'implantation de bâtiments Ci contre des précisions sur les emplacements de bâtis (hauteur, emprise) les stationnements, et la place du végétal dans le quartier.



REUTILISATION DE LA FRICHE
PLAN DE MISE EN ŒUVRE
14/11/2007
Equipe Urban/SCAU
Mars 2013

III – ENTITES DU SITE ET OUTILS DE PROTECTIONS

III / 1 – Les protections existantes

La commune de SAUVETERRE DE BEARN dispose de plusieurs protections au titre des Monuments Historiques ainsi qu'au titre des sites.

<ul style="list-style-type: none"> - arrêté du 8 juillet 1912 - arrêté du 12 juillet 1886 - arrêté du 12 juillet 1886 - arrêté du 1 février 1937 - arrêté du 23 juillet 1981 	<p>Servitudes de protection des monuments historiques :</p> <p>Monuments historiques classés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - église - ruines du château de Montréal - ruines d'un vieux pont <p>Monuments inscrits sur l'inventaire supplémentaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - arsenal : porte dite « Plegignou » - maison Pontribat quartier Plegignou (parcelle n° 294 C)
<ul style="list-style-type: none"> - arrêté du 2 février 1944 - arrêté du 19 janvier 1944 	<p>Servitudes de protection des sites et monuments naturels :</p> <p>- site classé ensemble urbain comprenant les abords de l'église la partie de la ville vue du côté de la vallée et les rives du gave d'Oloron (cf. : liste annexée à la servitude)</p> <p>- site inscrit immeubles nus et bâtis (cf. : liste annexée à la servitude)</p>

Les périmètres de protection des M.H.

De part la couverture des périmètres de protections d'abords de 500m au titre des abords des Monuments Historiques, le centre ancien de la ville de SAUVETERRE DE BEARN est entièrement couvert, sans toutefois faire l'objet partout du caractère visible justifiant un avis conforme.

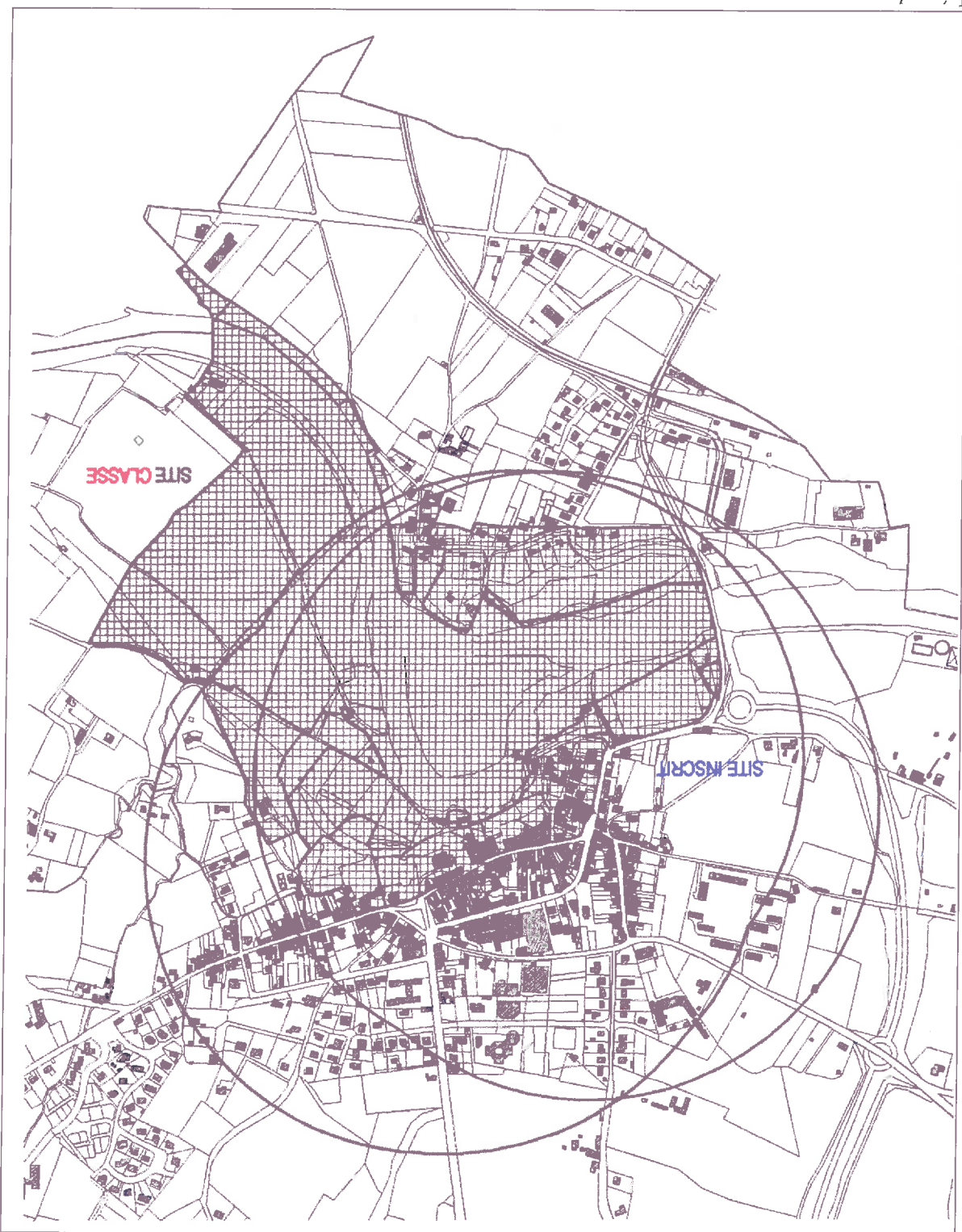
Ces derniers permettent également de couvrir les franges immédiates de la cité, sans pour autant pouvoir atteindre les espaces des collines environnantes qui ont pourtant un impact non négligeable sur « l'enveloppe paysagère » de la ville ancienne.

Les sites

Le site inscrit couvre des « morceaux de ville » sans véritable cohérence. Il ne couvre que très partiellement la ville ancienne et déborde sur les espaces environnants.

Le site classé est situé essentiellement sur le Gave et ses abords. Toutefois, il englobe des parcelles bâties de la ville médiévale.

Ces sites ne tiennent pas compte des édifices en tant qu'éléments d'architectures remarquables, tant pour leur valeur globale que pour les détails dont ils disposent. En cela l'outil réglementaire est mal adapté à une protection forte du patrimoine architectural et urbain.



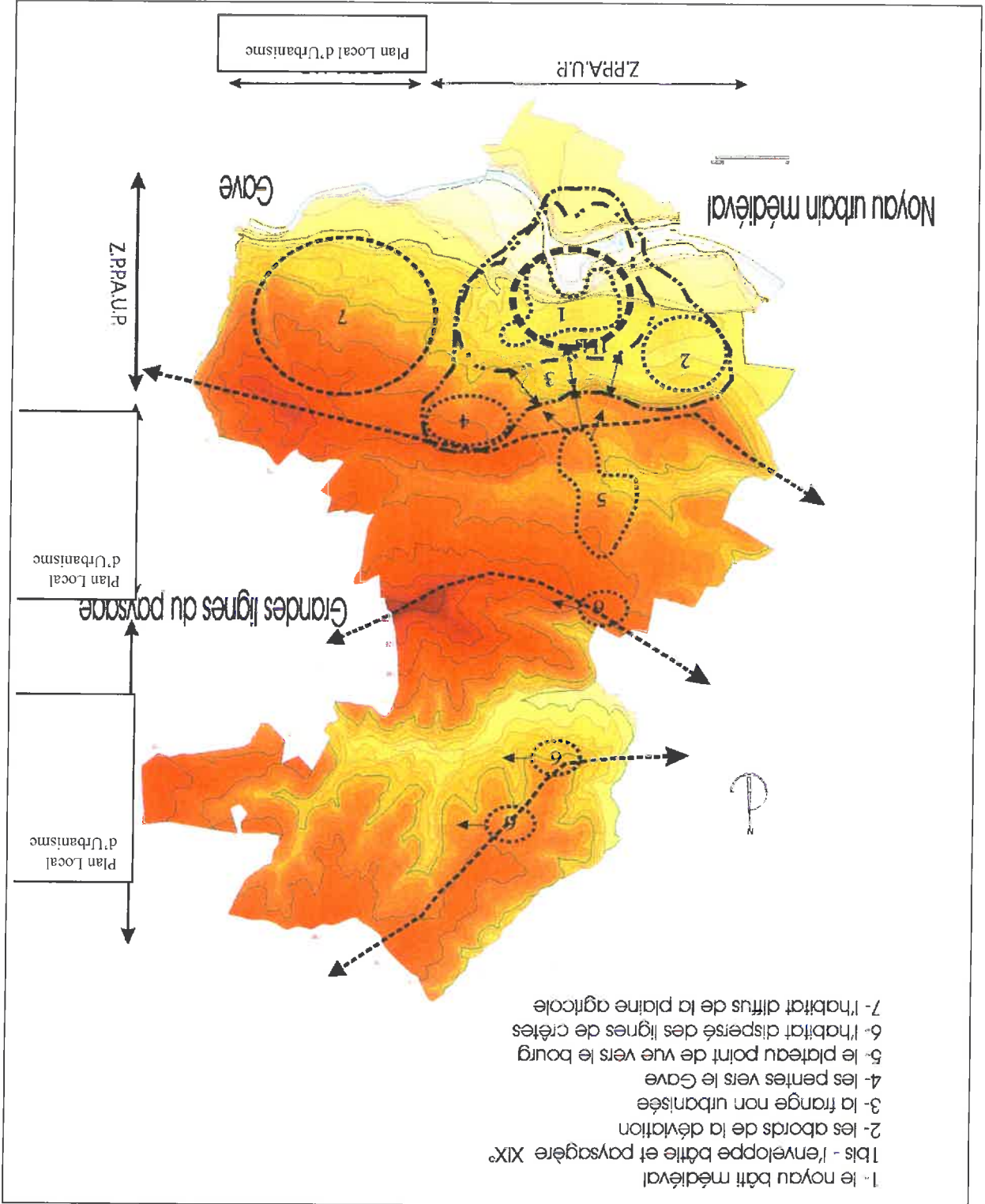
Legende :

Les étoiles correspondent aux **Monuments Historiques**, les cercles représentent les emprises des rayons de protections de 500m de diamètre.
 Hachures bleues le site inscrit.
 Hachures roses : le site classé.

III / 2 – Les outils de protections envisagés

La commune de SAUVETERRE DE BEARN se dote d'outils de protections tels que :

- La Z.P.A.U.P.
- Le P.L.U. (Plan Local d'Urbanisme) dont elle a décidé l'élaboration en 2003.



C - DELIMITATION ET OBJECTIFS DE LA Z.P.P.A.U.P.

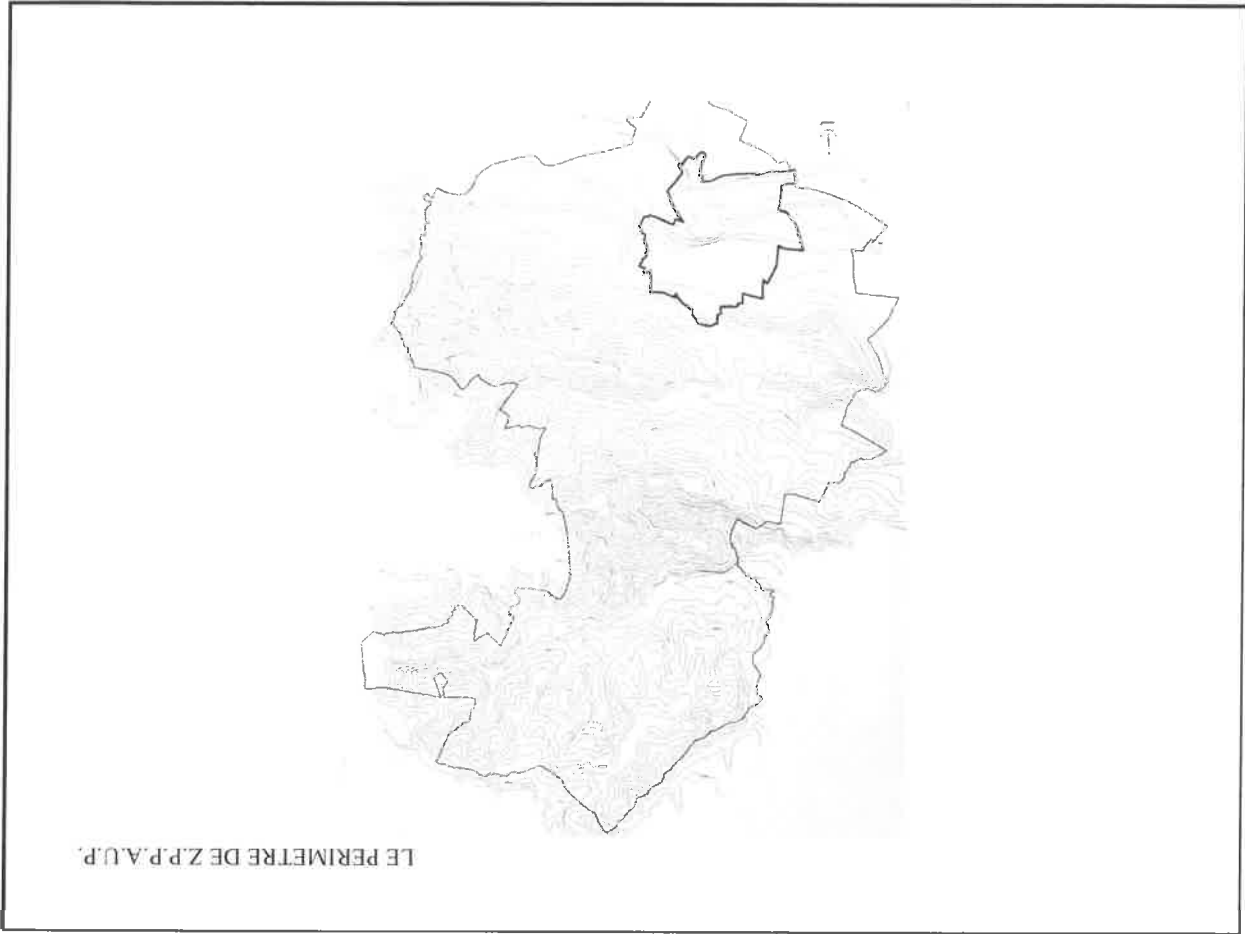
I / 1 - Le périmètre de la Z.P.P.A.U.P.

Les analyses ont fait apparaître des entités de la commune.

L'enjeu majeur aujourd'hui, se situe en terme de fragilité du paysage, de préservation et de mise en valeur, sur le bourg ancien et ses abords, par rapport aux enjeux et projets

Ainsi, le périmètre de la Z.P.P.A.U.P. englobe le bourg ancien, mais également des franges non urbanisées en relation visuelle étroite avec ce dernier, ou encore des espaces tels que ceux situés sur la rive Sud du Cave, sans relation visuelle directe mais dont l'histoire du lieu doit préserver des traces.

Les interventions modernes en terme de voirie en particulier et d'aménagements induits (abords, implantations de bâti) ont été à l'origine de la prise en compte d'une partie de territoire Ouest de la commune.



I / 2 – Les objectifs de protection de la Z.P.R.A.U.P.

Le périmètre de Z.P.R.A.U.P. comprend une partie du territoire communal. Le règlement de la Z.P.R.A.U.P. fait l'objet de deux grands chapitres :

- **un règlement architectural global,**
- **plusieurs secteurs paysagers (de « a » à « i »)**, sur lesquels s'appliquent des prescriptions particulières.

Les catégories de protections architecturales et paysagères :

La Z.P.R.A.U.P. établit une servitude de protection sur les différents éléments du patrimoine.

Indépendamment des secteurs et des prescriptions qui s'y appliquent, on peut distinguer 4 catégories de protections architecturales et urbaines :

Catégorie 1 : Le patrimoine architectural exceptionnel à conserver absolument, sauf appendis et annexes dont l'intérêt architectural doit être vérifié correspondant aux édifices les plus remarquables et représentatifs des types d'architectures

indiqué au plan graphique par une hachure croisée noire épaisse;

Catégorie 2 : le patrimoine architectural intéressant à maintenir,

indiqué au plan graphique par une hachure simple noire épaisse;

Catégorie 3 : le patrimoine architectural d'accompagnement ou constitutif d'un ensemble urbain ou paysager

Indiqué sur le plan par une bordure rouge

Catégorie 4 : les immeubles non protégés

Indiqués au plan par la seule trame oblique fine (trame du cadastre), qui ne font pas l'objet de protections particulières au plan de Z.P.R.A.U.P. mais auxquels les prescriptions architecturales s'appliquent dès lors que ces immeubles sont conservés et entretenus

Les détails architecturaux remarquables et le petit patrimoine architectural,

indiqués au plan par une étoile

portes, portails, encadrements de baies, sculptures.....

Les éléments de clôtures intéressants :

- les murs ou façades à conserver ou à créer, signalés au plan par une suite de petits points noirs,

Les espaces libres,

- les modifications souhaitables de toitures, signalées au plan par une lettre (E : écretement)

- les espaces publics protégés, signalés au plan par un hachuré croisé fin.

- les parcs ou jardins ou boisements à conserver signalés au plan par une trame de petits cercles,

- les faisciaux de vues, signalés au plan par des flèches

- les zones non aedificandi : destinées à maintenir le dégagement visuel de constructions majeures

A cela il faut ajouter les différents secteurs repérés pour leurs particularités paysagères :

a - Le Cœur historique intérieur remparts.

b - Le tour des remparts - Les rues du Pont et du Temple.

c - Le faubourg des rues Pannecau et des Soupis.

d - Le faubourg de la rue d'Aspis.

e - Le site des anciens abattoirs.

f - La terrasse Saint-Marc.

g - Les quartiers périphériques situés au Nord de la Ville.

h - La vallée du Gave.

i - Les espaces périphériques situés au Sud de la Ville.

